



**HAL**  
open science

## Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc

R. Harbouze, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi

► **To cite this version:**

R. Harbouze, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.104. hal-02137637v2

**HAL Id: hal-02137637**

**<https://hal.science/hal-02137637v2>**

Submitted on 15 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD  
MÉDITERRANÉE



Projet d'Appui à l'Initiative ENPARD Méditerranée

# Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc

Par Rachid HARBOUZE

Sous la coordination de :

Jean-Paul Pellissier, Jean-Pierre Rolland, Wided Khechimi

Janvier 2019

## TABLE DES MATIERES

Liste des figures : .....	4
Liste des tableaux .....	6
Liste des annexes.....	6
Liste des acronymes .....	7
Principales données en 2017.....	9
<b>PREMIERE PARTIE L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES .....</b>	<b>16</b>
1. L'agriculture, le moteur de la croissance marocaine .....	16
2. Part de l'agriculture dans le budget de l'Etat et évolution .....	18
2.1. Dépenses du Budget général de l'Etat .....	18
2.2. Le financement du Plan Maroc Vert à travers le budget du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime .....	19
3. Population rurale et emplois agricoles.....	22
3.1. Une population de moins en moins rurale.....	22
3.2. Une baisse progressive des effectifs de la population jeune et un vieillissement de la population .....	22
3.3. Accroissement de la population en âge de travailler sauf en zone rurale .....	23
3.4. Une population agricole encore très importante en milieu rural .....	24
4. Les caractéristiques de l'agriculture marocaine et les principales productions agricoles.....	27
4.1. Potentialités agricoles .....	27
4.2. Les principales cultures .....	29
<b>DEUXIEME PARTIE POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR.....</b>	<b>43</b>
1. Le plan Maroc vert : une réelle ambition pour le secteur agricole.....	43
2. La nouvelle stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagnes .	47
3. Des investissements en hausse dans le secteur agricole .....	48
3.1. Les encouragements fiscaux et les aides financières .....	48
3.2. Les investissements directs .....	49
<b>TROISIEME PARTIE LA SECURITE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>52</b>
1. Principales caractéristiques de la consommation et des dépenses alimentaires au Maroc.....	52

2. Un degré de sous nutrition modéré .....	53
3. Forte dépendance aux importations de produits alimentaires de base .....	55
3.1. Les céréales .....	56
3.2. Le sucre.....	56
3.3. Les Oléagineux.....	57
4. Principaux éléments des politiques et stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Maroc .....	58
4.1. La Plan Maroc Vert, premier pilier de la lutte contre l'insécurité alimentaire .....	58
4.2. La stratégie de nutrition 2011-2019.....	59
4.3. Le système de compensation des produits alimentaires .....	59
QUATRIEME PARTIE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	61
1. Les principaux enjeux en matière de gestion des ressources naturelles .....	61
1.1. La gestion de ressources en eau qui se raréfient.....	61
1.2. Erosion des sols .....	64
2. Impacts du changement climatique sur l'agriculture marocaine et perspectives .....	65
2.1. Impacts sur les ressources en eau.....	66
2.2. Impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.....	66
2.3. Stratégies et politiques sectorielles de changement climatique .....	67
CINQUIEME PARTIE LES ECHANGES COMMERCIAUX AGRICOLES ET LE PARTENARIAT AVEC L'UE.....	70
1. Taux de change.....	70
2. les principaux accords commerciaux du Maroc .....	71
2.1. Le Maroc membre de l'OMC .....	71
2.2. Les relations commerciales avec l'UE.....	71
2.3. Les autres Accords commerciaux du Maroc.....	72
3. Politique commerciale.....	74
3.1. A l'importation .....	74
3.2. A l'exportation.....	76
3.3. Logistique .....	76
4. Une balance commerciale agricole légèrement excédentaire.....	77
3. Nette hausse des importations de produits alimentaires.....	80

5.1. Les importations de céréales.....	81
5.2. Les importations de sucre .....	83
5.3. Les importations d'huile .....	84
5.4. Les importations de laits et produits laitiers.....	85
4. Forte hausse des exportations de produits agricoles marocaines.....	87
4.1. Les exportations de légumes.....	89
4.2. Les exportations de fruits.....	92
Références bibliographiques.....	95
ANNEXES.....	99

# Liste des figures :

Figure 1 - Evolution de la part de la VA agricole dans le PIB marocain.....	16
Figure 2 - Croissance annuelle du PIB et de la valeur ajoutée agricole au Maroc 1965-2017 .....	17
Figure 3 - Principales grandeurs macro-économiques du secteur IAA .....	18
Figure 4 - Evolution des principales composantes des dépenses du BGE (2007-2017). .....	18
Figure 5- Evolution des dépenses programmées du budget du MAPM (2004-2017) .....	19
Figure 6 - Evolution dépenses d'investissement agricoles et, totales dans le budget de l'Etat marocain (2004-2017) 20	
Figure 7- Evolution du total des dépenses des CST relevant du MAPM (2003-2015).....	21
Figure 8 - Des dépenses des CST relevant du MAPM par CST (2003-2015). .....	21
Figure 9: Prévisions d'évolution de la population urbaine et rurale au Maroc.....	22
Figure 10 - Prévisions d'évolution de la population rurale au Maroc par tranche d'âge.....	23
Figure 11- Prévisions d'évolution de la population en \$âge de travailler au Maroc.....	23
Figure 12 - Emploi au Maroc par secteur 2000-2020.....	24
Figure 13 - Taux de chômage global et des jeunes au Maroc .....	25
Figure 14 - Répartition de la SAU par type d'utilisation.....	29
Figure 15 Evolution de la production de blé au Maroc.....	30
Figure 16 - Production marocaine de sucre 2007/08-2016-2017 (tonnes).....	31
Figure 17 : Agrumes production en 1000 tonnes.....	32
Figure 18 - Production marocaine de fraises	
Figure 19 : Production marocaine de framboises et myrtilles .....	34
Figure 20 - Production marocaine d'olive (1000 tonnes).....	36
Figure 21 - Superficie et production de tomates	
Figure 22 - Superficie et production de haricots verts.....	37
Figure 23 - Production marocaine de lait.....	39
Figure 24 - Productions marocaines certifiées biologiques .....	41
Figure 25 - Consommation alimentaire marocaine par catégorie de produits en 2014 .....	53
Figure 26 - Evolution de l'Indice de la faim (GHI) en Tunisie .....	54
Figure 27 - Indice de suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens en % au Maroc .....	54
Figure 28 - Indice de valeur moyenne de la production alimentaire au Maroc (\$ par habitant).....	55
Figure 29 - Evolution du taux de dépendance aux importations des céréales. ....	56
Figure 30 - Evolution du taux de dépendance aux importations du sucre .....	57
Figure 31 - Evolution de la production des oléagineux (tonnes) .....	57

Figure 32 Evolution du taux de dépendance aux importations des huiles de graines (%).....	58
Figure 33 - Charge de compensation pour le sucre 2010-2016 (MHD).....	60
Figure 34 - Charge de compensation pour les céréales 2010-2016 (MHD) .....	60
Figure 35 – Taux de change du Dirham marocain en dollars et en Euro 2001-2017 .....	70
Figure 36– Indicateur logistique du Maroc .....	77
Figure 37 – Balance commerciale et balance commerciale agricole marocaine 2001-2017 (millions USD).....	77
Figure 38 – Balance commerciale agricole marocaine par pays 2001-2017 (millions USD).....	78
Figure 39 – Exportations et importations agricoles marocaines et taux de couverture 2001-2017.....	79
Figure 40 – Importations marocaines de produits agricoles par pays fournisseur en 2017 (millions de dollars).....	80
Figure 41 – Importations marocaines de céréales en volume et en valeur 2001-2017 .....	81
Figure 42 – Importations marocaines de céréales en valeur par pays fournisseurs 2001-2017 (millions de dollars) ...	82
Figure 43 – Importations marocaines de sucre en quantité et en valeur 2001-2017 .....	83
Figure 44 – Importations marocaines d’huile en quantité et en valeur 2001-2017 .....	84
Figure 45 – Importations marocaines d’huile par pays fournisseur 2001-2017 .....	85
Figure 46 – Importations marocaines de lait et produits laitiers en valeur et quantité 2001-2017 .....	85
Figure 47 – Importations marocaines de lait et produits laitiers par pays fournisseurs 2001-2017 .....	86
Figure 48 - Part des produits agricoles dans les exportations du Maroc (en millions de dollars).....	88
Figure 49 – Exportations marocaines de produits agricoles par pays fournisseur en 2017 (millions de dollars) .....	88
Figure 50 – Exportations marocaines de légumes en volume et en valeur 2001-2017 .....	89
Figure 51 – Croissance de l’offre nationale et de la demande internationale pour les légumes exportés en 2017.....	90
Figure 52 – Exportations marocaines de légumes vers l’UE par type de produits 2001-2017.....	91
Figure 53 – Exportations marocaines de fruits en volume et en valeur 2001-2017 .....	92
Figure 54 – Exportations marocaines de fruits en valeur en 2017 par produit .....	92
Figure 55 – Croissance de l’offre nationale et de la demande internationale pour les fruits exportés en 2017.....	93
Figure 56 – Exportations marocaines de fruits vers l’UE par type de produits 2001-2017.....	94

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Croissance du PIB et des valeurs ajoutées par secteur d'activité 2000-2017 .....	17
Tableau 2 - Objectifs Contrat programme filière sucrière. ....	31
Tableau 3 - Objectifs globaux Contrat programme filière agrumicole.....	33
Tableau 4 - objectifs globaux Contrat programme filière fruits rouges.....	34
Tableau 5 - Objectifs globaux Contrat programme filière oléicole .....	35
Tableau 6 - Objectifs globaux Contrat programme maraîchage de primeurs.....	38
Tableau 7 - Objectifs globaux contrat programme filière maraîchage de primeurs. ....	39
Tableau 8 : Surfaces biologiques cultivées, de cueillette et en conversion au Maroc.....	40
Tableau 9 - Flux d'investissements directes étrangers entrant au Maroc (millions DH) .....	50
Tableau 10 - Evolution entre 2001 et 2014 des coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services.....	52
Tableau 11 – Préférence tarifaires dans le cadre de l'Accord UE-Maroc.....	72
Tableau 12 – Taux appliqués NPF et taux préférentiels 2015.....	75
Tableau 13 - Part des produits agricoles dans les importations du Maroc (en millions de dollars) .....	80
Tableau 14 - Exportations marocaines totales et de produits agricoles (en millions de dollars).....	87

# Liste des annexes

Annexe 1 - Comptes nationaux - PIB aux prix courants .....	99
Annexe 2 - Les 10 plus grosses annonces d'IDE dans l'agro-alimentaire au Maroc en 2012/13 .....	99
Annexe 3 - Evolution des indicateurs de l'indice de la faim (GHI) quMaroc.....	100
Annexe 4 - Balance commerciale agricole marocaine par produit en 2017 (millions USD).....	101
Annexe 5 – Importations marocaines de produits agricoles par produits en 2017 (millions de dollars) .....	101
Annexe 6 – Importations marocaines de produits agricoles d'UE par produits en 2017 (millions de dollars) .....	102
Annexe 7 – Importations marocaines de céréales en provenance de l'UE 2001-2017 (tonnes) .....	102
Annexe 8 – Exportations marocaines de produits agricoles par produits en 2017 (millions de dollars) .....	103
Annexe 9 – Exportations marocaines de produits agricoles d'UE par produits en 2017 (millions de dollars).....	103
Annexe 10 Exportations marocaines de fruits en valeur en 2017 par pays importateurs.....	103



# Liste des acronymes

ADA	Agence pour le Développement Agricole
AMABIO	Association marocaine de la filière des productions biologiques
AMCEF	Association marocaine
ANPAC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
BEI	Banque européenne d'investissement
BGE	Budget général de l'Etat
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CIA	Code des investissements agricoles
CIPDR	Conseil Interministériel Permanent pour le Développement Rural
CRED	Centre de recherche et d'études démographiques
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
DD	Droit de douane
DDRZM	Direction du Développement Rural et des Zones de Montagne
DH	Dirham
DRA	Direction régionale agricole
HCP	Haut-Commissariat au Plan
EAU	Emirats Arabes Unis
FAO	Food and agricultural organisation
FCPC	Fonds de la chasse et de la pêche continentale
FDA	Fonds de développement agricole
FDPM	Fonds de développement de la pêche maritime
FDRZM	Fonds pour le développement rural et des zones de montagne
FIMABIO	Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique
FIMALAIT	Fédération interprofessionnelle Marocaine du Lait
FLEC	Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse
FNF	Fonds national forestier
FRA	Fonds de la réforme agraire
FSPPM	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel
GI	Grande hydraulique
GHI	Global hunger index
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

INC	Institut National de la Consommation
INS	Institut national de la statistique
ILO	International labour organisation
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MITP	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
MDH	Million de Dirham
MM DH	Milliard de Dirham
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONCA	Office National du Conseil Agricole
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PAR	Plan agricole régional
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
PAPSA	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole
PCCM	Politique de changement climatique au Maroc
PEJ	Projet de Promotion de l'Emploi des Jeunes en milieu rural
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut Agricole
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PMV	Plan Maroc Vert
PNABV	Plan National d'Aménagement des Bassins Versants
PPD	Prêts de Politique de Développement
PPP	Partenariat public privé
SAU	Surface agricole utile
SIAM	Salon international
SMAG	Salaire minimum agricole garanti
TDI	Taux de dépendance aux importations
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UTA	Unité territoriale agricole

# Principales données en 2017

Indicateurs	Maroc	Tunisie	Algérie	Egypte
<b>Superficie(Km<sup>2</sup>) en 2017</b>	710 850	163 610	2 381 740	1 001 450
<b>Population</b> (Millions d'habitants)	35,7	11,5	41, 3	97, 5
<b>Dont % femmes</b>	50,47 %	50,59 %	49,5%	49,43 %
<b>PIB</b> (milliards de dollars courants)	109	40	170	235
<b>PIB par habitant</b> (dollars courants)	3007,2	3490,8	4123,4	2412,7
<b>Taux de croissance du PIB (%)</b>	4,1	1,9	1,7	4,2
<b>Part de l'agriculture dans le PIB (%)</b>	13	9,2 (2016)	12,2	11,5
<b>Balance commerciale agricole 2017</b> (millions de dollars)**	242 (monde) 1 900 (UE)	-797 95 (UE)	-9 063 -2 815	-8 750 -1 070
<b>Terres agricoles arables</b> (millions hectares) (2015)	8,1	2, 9	7, 4	2, 8
<b>% Terres irriguées du total des terres agricoles (%)</b>	4,6(2011)	3,9(2013)	2,7 (2014)	NC
<b>Ressources en eau renouvelables intérieures par habitant</b> (m3/hab./an)*	843,6K	372,8K	283,6K (2014)	19,67K (2014)
<b>Population rurale</b> (millions)	13	3	11	55
<b>Croissance de la population rurale</b> (% annuel)	-0,12	0,18	-0,3	1,97

Source : données de la Banque Mondiale ,2018/ \*Source : Aquastat, 2018/ \*\*Source : Trademap

# RESUME EXECUTIF

## *L'agriculture, le moteur de la croissance marocaine*

Au Maroc, en 2017 le secteur agricole<sup>1</sup> et de la pêche représente 13,6 % du PIB pour une valeur de 131,62 milliards DH (MM DH). La croissance marocaine est très liée à celle du secteur agricole : les fortes variations de la valeur ajoutée du secteur agricole qui témoignent de la dépendance de ce secteur aux conditions climatiques, et notamment à la pluviométrie, se répercutent sur la croissance du PIB.

La valeur ajoutée du secteur agricole et de la pêche a augmenté en moyenne de 7 % sur la période 2008-2017, contre 4 % sur la période 2000-2007. Sur la période 2008-2017, la croissance moyenne annuelle du secteur agricole est supérieure à celle du PIB qui n'a augmenté que de 3,9 %, ce qui en fait le moteur de la croissance marocaine.

Au de-là de la production agricole le Maroc a su développer un secteur de l'industrie agro-alimentaire diversifié et compétitif, notamment dans la transformation céréalière, l'industrie du lait et des produits laitiers ou encore la transformation des fruits et légumes. Il représente en 2016, 3,9 % du PIB soit 27 % de la production industrielle marocaine.

## *Le Plan Maroc Vert : des financements publics pour le secteur agricole en forte hausse*

Entre 2008 date du début de mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV) et 2017 les dépenses programmées dans le budget du Ministère de l'Agriculture ont progressé à un rythme annuel de 14 %, de 3,6 à 11,9 milliards de DH. Sur cette période les dépenses d'investissements programmées ont été multipliées par 2,5 pour un montant cumulé de 63,4 milliards DH. La part des investissements publics agricoles dans l'investissement public global programmé est ainsi passée de 5 % en 2008 au début du PMV à 14 % en 2017.

De plus, les dépenses des comptes spéciaux du trésor destinés au secteur agricole et de la pêche ont augmenté de 262 % entre 2003 et 2015 pour atteindre 4 800 millions de DH en 2015, dont 65 % destinés au Fonds de développement agricole, principal instrument du PMV.

## *L'agriculture « levier d'emploi et avenir du monde rural »*

Au Maroc le nombre d'habitants en zone rurale a commencé à diminuer depuis 2014 et devrait passer sous la barre des 13 millions avant 2030, témoignant de l'exode rural et aussi de l'urbanisation des zones rurales. On assiste également à une baisse progressive de la part des jeunes (0-24 ans) dans la population. En 2015, le Maroc comptait 6,7 millions de jeunes en milieu rural, mais n'en comptera plus que 4,5 millions en 2040. La part des plus de 65 ans augmente par contre sensiblement.

Les emplois agricoles représentent en 2017, 37,5 % des emplois marocains et devraient encore en représenter 35,8 % en 2020. En milieu rural, le secteur agricole représentait en 2016, 72,9% des emplois, contre 75,2 % en 2008. Après 10 ans de mise en œuvre du PMV, le Ministre de l'Agriculture annonçait la

---

<sup>1</sup> On entend par secteur agricole : l'agriculture et l'élevage et par secteur agricole et de la pêche : l'agriculture, l'élevage et la pêche.

création de 250 000 emplois, dont 50 % entre 2016 et 2017, ce que ne semble cependant pas corroborer les chiffres du Haut-Commissariat au Plan.

Jusqu'en 2030, la population en âge de travailler devrait stagner en zone rurale, puis diminuer ensuite, ce qui pourrait peser sur la main d'œuvre disponible pour le secteur agricole. Le taux de chômage est de 10,2 % en 2017, il est beaucoup plus bas en zone rurale (4 %) qu'en milieu urbain (14,7 %) et touche plus les femmes que les hommes. Il faut souligner une forte progression du chômage chez les jeunes urbains (42,8 % en 2017), mais aussi chez les jeunes ruraux (11,4 %).

D'après certaines études récentes, il semble que l'émigration notamment vers l'Europe touche plus particulièrement les populations rurales et agricoles et qu'elle soit due à des raisons économiques.

### ***Des résultats tangibles du Plan Maroc vert en termes de production***

En 2015, les terres agricoles représentaient près de 69 % du territoire, mais les terres cultivables ne couvraient que 8,8 millions d'ha (soit 18 % de la superficie totale du pays), dont 1,4 million d'ha irrigables. Une grande partie des exploitations sont encore de petites tailles et peu productives.

Si le PMV vise à diminuer la dépendance aux importations (céréales, sucre, lait), il cherche aussi à limiter la prépondérance des céréales cultivées sur 59 % des terres, dont la production très vulnérable aux aléas climatiques varie fortement d'une année sur l'autre.

Le PMV met aussi l'accent sur l'irrigation. Ainsi, le secteur irrigué contribue sur 13 % de la SAU, à 45 % de la valeur ajoutée agricole, à 75 % des exportations et à 35 % de l'emploi agricole.

Après 10 ans de mise en œuvre les résultats du PMV semblent probants : la production céréalière (80 millions de quintaux/an pour la période 2008 à 2015) a sensiblement augmenté grâce à une amélioration des rendements et surtout le Maroc a développé et diversifié ses productions destinées à l'exportation. C'est le cas en particulier des agrumes et des fraises et framboises pour les fruits, de la tomate et du haricot vert pour les légumes ou encore des olives de table et de l'huile d'olive.

La filière laitière est également une filière majeure pour le secteur agricole marocain. Elle emploie 474 000 personnes et agrège la production de 400 000 producteurs autour de 82 industriels laitiers.

Parallèlement au développement de l'agriculture biologique, le Maroc, pour mieux valoriser ses produits et ses régions, développe les produits du terroir, dont une centaine a été répertoriée en 2014.

### ***Le Plan Maroc vert : une réelle ambition pour le secteur agricole***

En 2008, le Maroc s'est doté d'une stratégie volontariste de développement agricole, le Plan Maroc Vert (PMV), avec comme ambition de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de développement socio-économique du pays.

Le premier pilier de cette stratégie vise à développer une agriculture moderne, performante et répondant aux exigences des marchés en s'appuyant sur la promotion de l'investissement privé et la mise en place d'un modèle d'agrégation. Le second pilier du PVM entend tenir compte de la structure du tissu agricole marocain en accompagnant les petits agriculteurs (près de 560 000 exploitations) pour une sécurisation et une amélioration de leurs revenus, avec comme objectif de réduire la pauvreté rurale et de consolider le tissu socio-économique des territoires les plus pauvres. Cette politique axée sur le développement

solidaire est venue consolider l'initiative nationale du développement humain mise en œuvre dès 2005 et qui a été enrichie en 2015 par l'élaboration d'une stratégie de développement rural orientée vers les zones de montagne et les oasis.

Le PMV a développé une approche basée sur les chaînes de valeur à travers la constitution des interprofessions, l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture et le renforcement des partenariats publics-privés via la signature de contrats programme qui ont fourni le socle opérationnel à cette politique.

La mise en place de cette politique a été accompagnée d'une importante restructuration du Ministère marocain en charge de l'agriculture (déconcentration des services, création de l'Agence du développement agricole qui coordonne la mise en œuvre du PMV, création de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier...).

Dix ans après sa mise en œuvre les objectifs sont en grande partie atteints tant en termes de création de richesses, que d'investissements, de lutte contre la pauvreté, d'emplois, ou encore de hausse de la production et des exportations.

Pour résorber les écarts inter et intra territoriaux le Maroc s'est engagé dans une politique volontariste de développement des zones rurales défavorisées aboutissant à la formulation d'une stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagnes adoptée en 2015. Outre l'effet en termes de baisse de la pauvreté extrême dans les zones rurales, l'augmentation du SMAG et la stabilisation de la population rurale, dans le cadre du pilier II du PVM (Développement agricole et solidaire) 8 000 coopératives ont été créées, 215 projets de l'agriculture solidaire achevés pour un montant de 2,1 MM DH (milliards de sur une enveloppe totale de 15 MMDH).

### ***Des investissements privés en hausse dans le secteur agricole***

Les mesures fiscales et les aides financières consentis par l'Etat marocain, notamment dans le cadre du PVM, mais aussi la forte hausse des investissements publics, ont encouragé l'investissement privé dans le secteur agricole. Depuis 2008, d'après le Ministre marocain de l'Agriculture plus de 60 milliards de dirhams (MM DH) aurait été investis dans le secteur. Dans le cadre du partenariat privé public 1 632 projets ont été mis en œuvre, dont 63 % de moins de 20 ha. Ces projets ont créé 72 000 emplois pour un montant d'investissements privés de 26,7 MM DH.

Les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur agricole bien que faibles comparés aux flux d'IDE totaux ont nettement augmenté, notamment depuis 2013, atteignant 374 millions DH en 2016 contre 27 millions DH (M DH) en 2007, alors que sur la même période les flux d'IDE totaux diminuaient de 7 %. Par ailleurs, depuis 2012, les IDE dans le secteur des industries agro-alimentaires ont également sensiblement progressé et représentent en 2016, 4,7 % des flux d'IDE totaux.

En décembre 2018, lors de sa présentation de l'évaluation du PMV, le Ministre marocain de l'Agriculture indiquait que les financements des partenaires internationaux à la mise en œuvre du PVM s'élevaient à 34 MM DH sur la période 2008-2014, dont 3,9 MM DH de la Banque Mondiale et 1,6 MM DH pour l'Union Européenne, plus 468 millions pour la Banque européenne d'investissement.

### ***Une politique de sécurité alimentaire basée sur la subvention des produits agroalimentaires de base et sur l'encadrement et la régulation des prix à plusieurs niveaux***

Au Maroc, le régime alimentaire comme dans les autres pays du Maghreb reste traditionnellement basé sur la consommation de céréales, toutefois on assiste à une diversification de la consommation en ville mais aussi en zone rurale.

L'Indice de la faim dans le monde (GHI) montre qu'en 2018, le Maroc est classé 44ème sur 119 pays avec un score global de 10,4 indiquant un « niveau de faim modéré ». Si la situation du Maroc s'est sensiblement améliorée depuis 2000 et est meilleure que la situation moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, il est beaucoup moins bien placé que l'Algérie et la Tunisie. Par ailleurs, on assiste à une forte augmentation de l'obésité et du pourcentage de femmes en âge de procréer en situation d'anémie.

Grâce au PMV la valeur de la production alimentaire par habitant a progressé, cependant le Maroc est de plus en plus dépendant des importations en particulier pour les céréales, le sucre et les huiles alimentaires, alors qu'il couvre ses besoins en viandes, en fruits et légumes et en grande partie en produits laitiers.

Il n'existe pas à proprement parler de politique de sécurité alimentaire au Maroc, mais plusieurs politiques ou stratégies y contribuent. C'est le cas notamment du Plan Maroc Vert qui est le premier pilier de la lutte contre l'insécurité alimentaire en ayant notamment pour objectif d'augmenter la production nationale pour limiter sa dépendance aux importations. La diversification des productions qui contribue à la diversification du régime alimentaire améliore aussi la sécurité alimentaire des marocains. Le Maroc a également élaboré et mis en œuvre une Stratégie Nationale de Nutrition (2011-2019) qui a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition qui est l'un de ses déterminants majeurs.

Enfin, le Maroc subventionne la consommation de farine et de sucre. Pour le sucre la charge de compensation est de 3,67 MM DH en 2016, la subvention à la consommation demeurant relativement stable depuis 2012. Pour les céréales la charge de compensation a considérablement diminué depuis 2008 pour atteindre 1083 M DH en 2016. Cette situation s'explique par la baisse des cours internationaux du blé qui a conduit à l'abandon du soutien au blé importé depuis 2015 et par la diminution du quota de farine blé tendre subventionnée qui est passé à 6,5 millions de tonnes de farine fin 2016

### ***Dans le contexte de changement climatique, la gestion de l'eau est au centre de la politique agricole marocaine***

Une grande partie du territoire marocain est en zone aride et désertique. Le potentiel des ressources en eau est évalué à 22 milliards de m<sup>3</sup> correspondant à environ 700 m<sup>3</sup>/habitant/an, ce qui place le Maroc dans une situation de stress hydrique structurel.

Compte tenu des ressources disponibles et des conditions climatiques, les pouvoirs publics ont beaucoup investi afin de mettre en place des systèmes d'irrigation permettant le développement de la production agricole. L'irrigation utilise aujourd'hui 86 % des ressources en eau. Son développement s'il a des retombées économiques et sociales indéniables a aussi contribué à la surexploitation de la plupart de

ressources en eaux souterraines et à la baisse alarmante des niveaux de plusieurs nappes, ainsi qu'à la dégradation de la qualité de l'eau.

Le Maroc est également confronté à une forte dégradation de ses sols en particulier du fait de l'érosion hydrique.

De fait, le Maroc, tout comme ses voisins, est très vulnérable aux impacts du changement climatique. La plupart des prévisions montrent qu'au cours des prochaines décennies, le pays affichera progressivement des signes d'aridité croissante en raison de la hausse des températures et de la diminution des précipitations. Ainsi, la température moyenne pourrait augmenter de 1,1 à 1,6 °C d'ici à 2030, de 2,3 à 2,9°C en 2050, et de 3,2 à 4, 1 °C en 2080. Les précipitations pourraient quant à elles diminuer de 14 % en 2030, de 13 à 30 % en 2050, et de 21 à 36 % en 2080.

Le secteur agricole, du fait de sa place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques, sera le secteur le plus impacté par la baisse prévue des précipitations, tant pour les cultures pluviales que pour les cultures irriguées. Il sera aussi affecté par la hausse prévue des températures et par les effets en termes d'érosion.

En mars 2014, le Maroc a adopté sa Politique du changement climatique (PCC). Concernant le volet atténuation, la PCC reprend les éléments de la stratégie pour l'économie d'eau et sa valorisation en agriculture irriguée développée par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du PMV pour améliorer la résistance du secteur agricole au changement climatiques.

### ***Une forte progression des exportations agricoles marocaines***

Globalement, depuis les 1990 la politique commerciale d'ouverture mise en œuvre par le Maroc vise, notamment dans le secteur agricole, à attirer les investissements extérieurs et à promouvoir les exportations, tout en libéralisant graduellement les importations.

En 2017, grâce au développement de ses exportations de produits agricoles le taux de couverture des importations agricoles est supérieur à 100.

Les importations de produits agricoles<sup>2</sup> représentent plus de 12 % des importations totales du Maroc en 2017, soit plus de 5,3 milliards de dollars et ont progressé de 26 % depuis 2010. Avec 1,7 milliards de dollars, l'Union européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles du Maroc, elle représente 33 % des importations marocaines de produits agricoles, loin devant le Brésil, l'Argentine et les Etats-Unis. Les importations en provenance de l'UE ont progressé de 23 % depuis 2010, avec une moyenne annuelle de 1,846 milliard USD.

Comme les autres pays du Sud de la Méditerranée le Maroc importe surtout des céréales (du blé et dans une moindre mesure du maïs), pour une facture estimée à près de 1,3 milliards de dollars en 2017, soit plus de 26 % de ses importations agricoles totales, mais aussi des huiles alimentaires et du sucre. La dépendance aux importations alimentaires s'accroît depuis 2001.

---

<sup>2</sup> Dans la nomenclature du commerce international, les produits agricoles couvrent : les produits agricoles et de l'élevage ainsi que les produits de la pêche, frais et transformés.



En 2017, les exportations de produits agricoles (y compris les produits de la pêche) représentaient plus de 22 % des exportations totales du Maroc<sup>3</sup>, soit près de 5,57 milliards de dollars. Les exportations agricoles marocaines ont progressé de 59 % depuis 2010. Avec 3,684 milliards de dollars, l'Union européenne est de loin le premier marché pour les produits agricoles marocain. Elle représente 66 % des exportations agricoles marocaines devant la Russie, la Turquie, les Etats-Unis et le Japon. Les exportations vers l'UE progressent continuellement depuis 2001 et ont augmenté de 62 % depuis 2010.

En 2017, le Maroc a exporté 960 000 tonnes légumes pour une valeur de 1,123 milliard de dollars. Ces exportations sont en constante progression depuis 2011. Le Maroc est le 14ème exportateur mondial et le 1er exportateur africain de légumes devant l'Egypte. Il est aujourd'hui le 1er exportateur mondial de haricots verts, avec 125 000 tonnes écoulée en 2017, le 4ème exportateur mondial de tomates (528 000 tonnes exportées) et le 6ème exportateur de piments.

En 2017, le Maroc a exporté plus d'un million de tonnes de fruits pour une valeur de 917 millions de dollars. Ces exportations ont augmenté de 46 % en volumes et de 59 % en valeur depuis 2010. Aujourd'hui, le Maroc est le 8ème exportateur mondial d'agrumes avec 681 000 tonnes écoulées dont près de 360 000 tonnes de clémentines, ce qui en fait le second fournisseur mondial derrière l'Espagne. Elle est également un des dix premiers exportateurs de petits fruits rouges et en particulier de framboises, produits à haute valeur ajoutée.

---

<sup>3</sup> Ce taux est d'environ 12 % en ne tenant pas compte des produits de la pêche, y compris transformés (conserves)

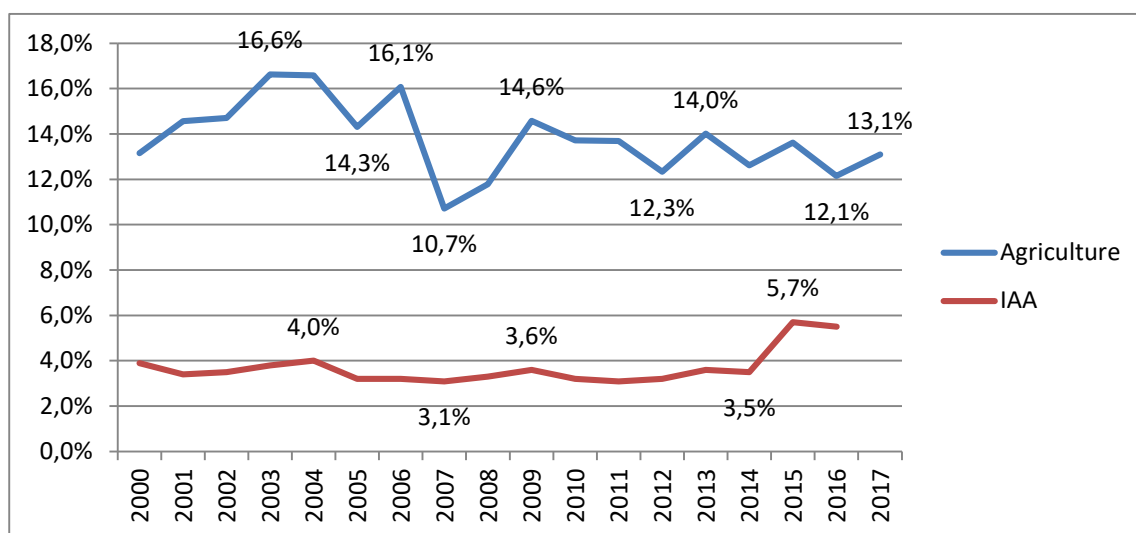
# PREMIERE PARTIE

## L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES

### 1. L'AGRICULTURE, LE MOTEUR DE LA CROISSANCE MAROCAINE

Au Maroc, en 2017 le secteur des services (tertiaire) contribue à hauteur de 61 % au PIB, suivi du secteur secondaire (25% du PIB). Le secteur agricole et de la pêche<sup>4</sup> représente quant à lui 13,6 % du PIB pour une valeur de 131,62 milliards DH (Figure 1 et annexe 1). Notons également l'importance de l'agro-alimentaire qui représente en 2016, 3,9 % du PIB soit 27 % de la production industrielle marocaine.

FIGURE 1 - EVOLUTION DE LA PART DE LA VA AGRICOLE DANS LE PIB MAROCAIN



Source : MAPM-DSS

La valeur ajoutée du secteur agricole et de la pêche a augmenté en moyenne de 7 % sur la période 2008-2017, contre 4 % sur la période 2000-2007. Sur la période 2008-2017, la croissance moyenne annuelle du secteur agricole est supérieure à celle du PIB qui n'a augmenté que de 3,9 %. C'est de loin le secteur qui a le plus contribué à la croissance sur cette période, ce qui en fait le moteur de la croissance marocaine (Tableau 1).

<sup>4</sup> On entend par secteur agricole : l'agriculture et l'élevage et par secteur agricole et de la pêche : l'agriculture, l'élevage et la pêche.

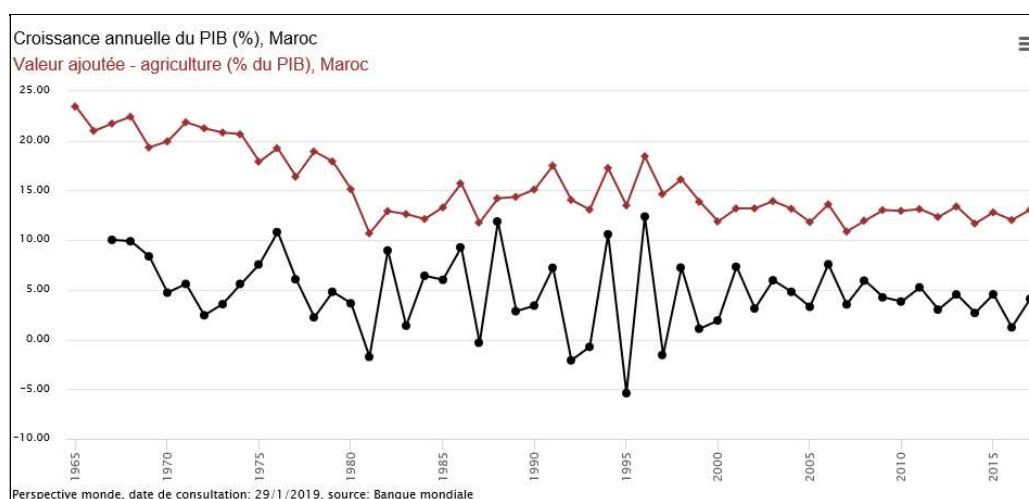
**TABEAU 1 : CROISSANCE DU PIB ET DES VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2000-2017**

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2000-2007	Moyenne 2008-2017
<b>Croissance du PIB Réel (aux prix de l'année précédente)</b>	1,9	3,3	5,9	4,2	3,8	5,2	3	4,5	2,7	4,5	1,1	4,1	4,8	3,9
<b>Croissance des valeurs ajoutées par secteur d'activité en volume (aux prix de l'année précédente)</b>														
Secteur primaire (agricole et pêche)	-12,2	-11,1	18,6	23,9	1,1	6,7	-7,8	17,8	-2,3	11,5	-12,5	13,2	3,3	7,0
Secteur secondaire	3,9	4,7	5,9	-6,6	10,2	6,3	0,8	0,6	3,5	1,8	1	3,1	4,2	2,7
Secteur tertiaire	5,4	6,4	4,4	3,7	2,9	6,2	6,3	1,9	2,3	1,7	2,9	2,7	5,4	3,5

Source : Ministère des finances

La croissance marocaine est très liée à celle du secteur agricole : les fortes variations de la valeur ajoutée du secteur agricole qui témoignent de la dépendance de ce secteur aux conditions climatiques, et notamment à la pluviométrie, se répercutent sur la croissance du PIB. Une sécheresse se traduit en général par une baisse de la production notamment de céréales, mais aussi d'agrumes, avec pour conséquence une baisse de la valeur ajoutée agricole et une moindre croissance du PIB, au contraire une bonne récolte se traduit par une hausse plus élevée du PIB (Figure2).

**FIGURE 2 - CROISSANCE ANNUELLE DU PIB ET DE LA VALEUR AJOUTEE AGRICOLE AU MAROC 1965-2017**



Au de-là de la production agricole le Maroc a su développé un secteur de l'industrie agro-alimentaire diversifié et compétitif, notamment dans la transformation céréalière, l'industrie du lait et des produits laitiers ou encore la transformation des fruits et légumes. Ce secteur bénéficie de l'importation sans droits de douane de matières premières transformées destinées à la consommation locale (céréales, huile brute, sucre brut) ou exportées après transformation comme le sucre blanc dont les ventes sur le marché mondial se sont fortement accrues depuis 2015. L'industrie agro-alimentaire a aussi bénéficié du Plan Maroc Vert via le supplément de production agricole pouvant être transformée et via les soutiens accordés à ce secteur.

D'après le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), en 2016 l'industrie agro-alimentaire, avec une production de 160 milliards DH (MM DH) concernait 2046 entreprises, 19 % des investissements industriels, 12 % des exportations industrielles et employait plus de 140 000 personnes (Figure 3).

**FIGURE 3 - PRINCIPALES GRANDEURS MACRO-ECONOMIQUES DU SECTEUR IAA**



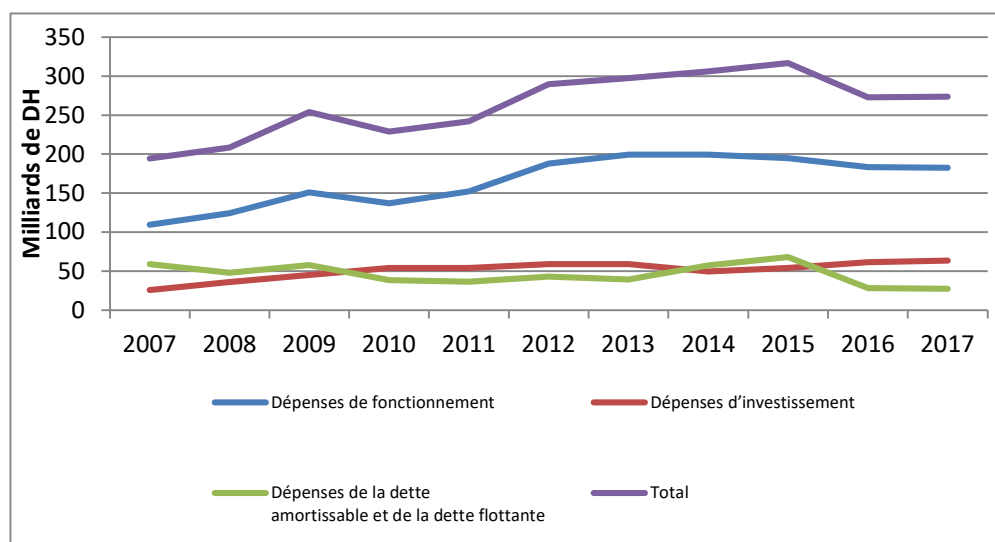
Source : MAPM 2016

## 2. PART DE L'AGRICULTURE DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT ET EVOLUTION

### 2.1. DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'ÉTAT

Sur la période 2007-2017 les dépenses du Budget Général de l'Etat (BGE) ont progressé annuellement de 4 %, passant de 194,5 à 273,5 milliards de DH (Figure 4).

**FIGURE 4 - EVOLUTION DES PRINCIPALES COMPOSANTES DES DEPENSES DU BGE (2007-2017).**



Source : Lois de finances (2007-2017)

Si le taux d'accroissement annuel des dépenses d'investissement du BGE ne dépassait pas les 2% lors de la période des politiques d'ajustement structurel entre 1983 et 1993, il a atteint les 8 % sur la période 2007-2017.

## 2.2. LE FINANCEMENT DU PLAN MAROC VERT A TRAVERS LE BUDGET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME

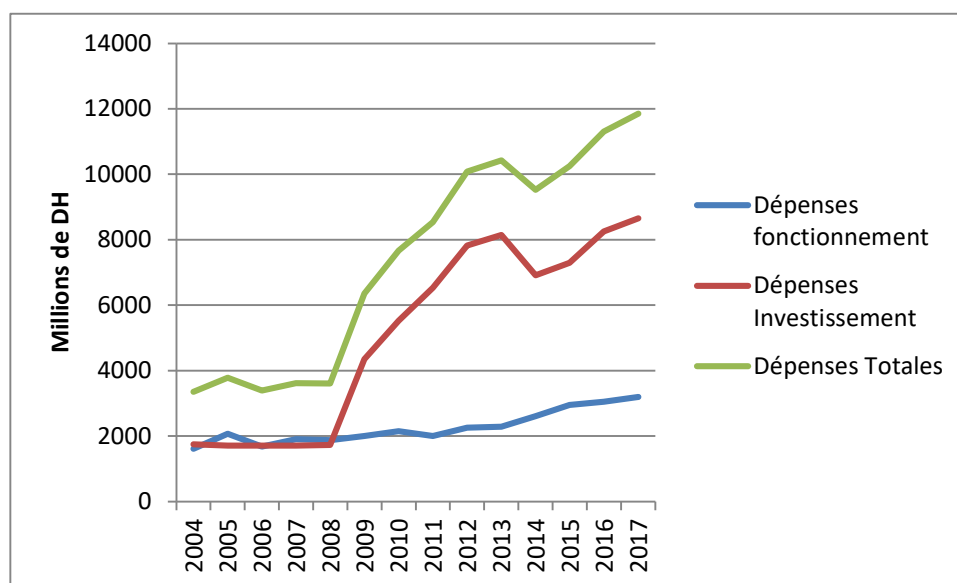
Le Plan Maroc vert (PMV) a profondément marqué le budget du MAPM qui est chargé de mener à bien les investissements programmés. Ainsi, la majeure partie du financement du PMV passe par le Budget du Ministère et en particulier, par son volet investissement.

### DES PREVISIONS DE DEPENSES DU MAPM EN FORTE HAUSSE DANS LE CADRE DU PMV

Entre 2008 date du début de mise en œuvre du PMV et 2017 les dépenses programmées dans le budget du MAPM ont progressé à un rythme de 14 % par an passant de 3,6 à 11,9 milliards de DH (Figure 5).

On constate par ailleurs « un avant » et « un après-2008 » dans la répartition du budget du MAPM. Alors que les dépenses programmées pour le fonctionnement ont progressé de 70 % entre 2008 et 2017, celles destinées aux investissements ont été multipliées par 2,5, pour atteindre 4 353 millions de DH, soit 73 % des dépenses totales programmées du MAPM. Sur la période 2009-2017 le MAPM a budgété en moyenne de 7,7 milliards de DH de dépenses d'investissement, pour un montant globale 63,4 milliards de DH. Ces chiffres témoignent de la volonté de l'Etat marocain de développer le secteur agricole. Il s'agit ici d'investissements lourds notamment en hydrauliques, marchés, pistes..., par contre les appuis et subventions au secteur agricole sont pris en charge par le fonds de développement agricole (FDA).

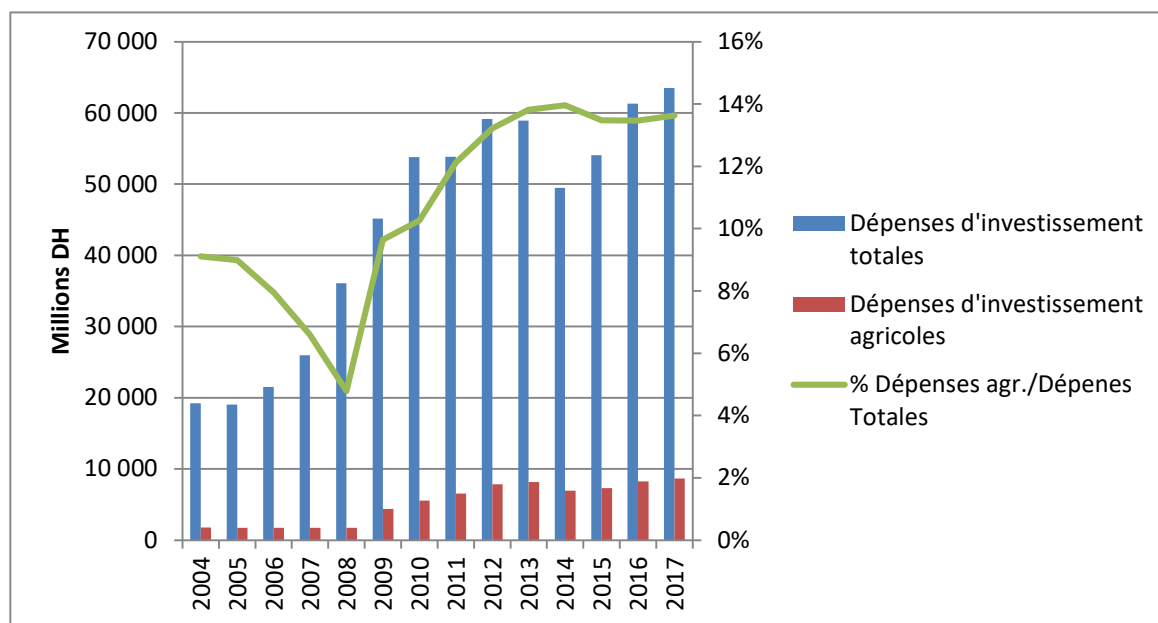
FIGURE 5 - EVOLUTION DES DEPENSES PROGRAMMEES DU BUDGET DU MAPM (2004-2017)



Source : Lois de finances (2004-2017)

La part des investissements publics agricoles dans l'investissement public global programmé est ainsi passée de 5 % en 2008 au début du PMV à 14 % en 2017 (figure 6).

FIGURE 6 - EVOLUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AGRICOLES ET, TOTALES DANS LE BUDGET DE L'ETAT MAROCAIN (2004-2017)



Source : Lois de finances (2004-2017)

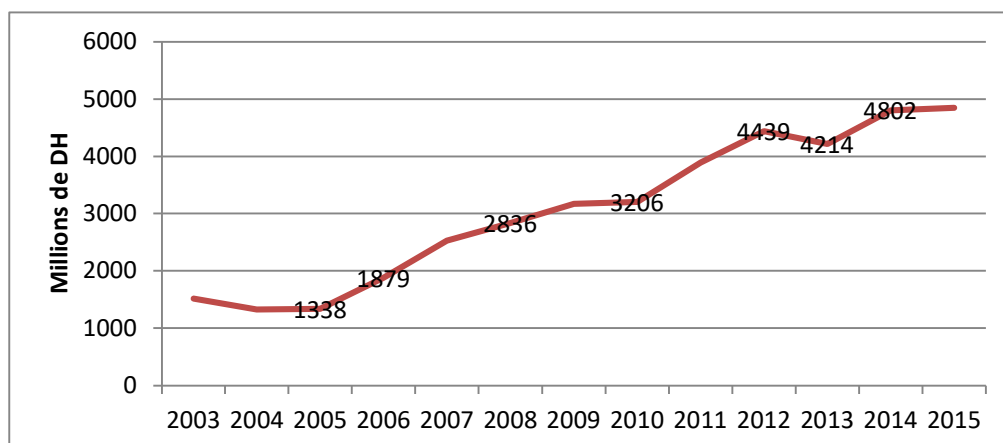
#### LE FINANCEMENT DU PMV A TRAVERS LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En plus du budget du MAPM, le secteur agricole marocain bénéficie aussi de financement provenant de Comptes Spéciaux du Trésor (CST) relevant du domaine agricole et de la pêche maritime<sup>5</sup>. Dans le cadre du PMV, certains de ces Comptes participent grandement au financement des projets prévus et contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs fixés. Il s'agit notamment du Fonds de développement agricole (FDA) et du Fonds pour le développement rural et des zones de montagne (FDRZM), considérés comme des instruments essentiels pour la mise en œuvre de la politique agricole actuelle.

<sup>5</sup> Il existe au total huit CST relevant du domaine agricole et de la pêche, et ils sont tous des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS):

- Fonds de développement agricole (FDA) ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne (FDRZM) ;
- Fonds national forestier (FNF) ;
- Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel (FSPPM) ;
- Fonds de la réforme agraire (FRA) ;
- Fonds de développement de la pêche maritime (FDPM) ;
- Fonds de la chasse et de la pêche continentale (FCPC) ;
- Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse (FLEC).

**FIGURE 7- EVOLUTION DU TOTAL DES DEPENSES DES CST RELEVANT DU MAPM (2003-2015)**



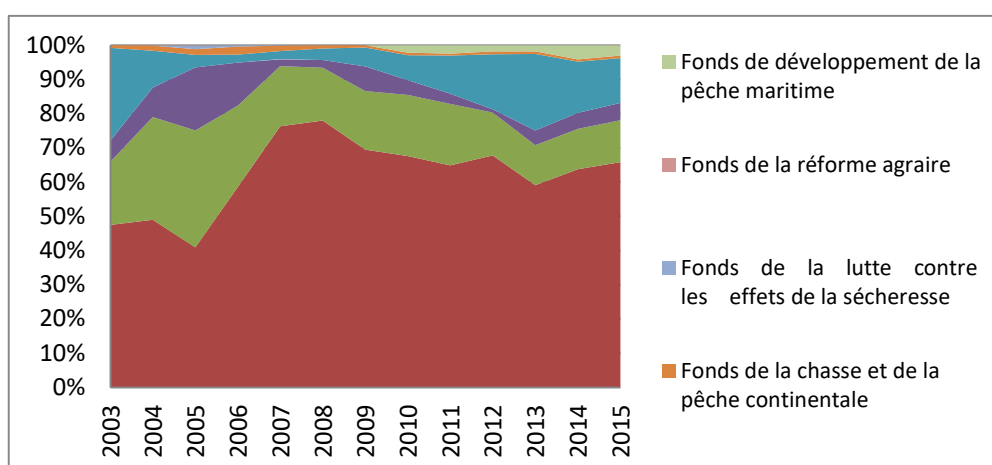
Source : MEF, Rapports sur les CST (2006-2017).

Les dépenses des CST destinées au secteur agricole et de la pêche ont augmenté de 262 % entre 2003 et 2015 pour atteindre 4 800 millions de DH (Figure 7).

La répartition de ces dépenses par compte spécial montre que c'est le fonds de développement agricole qui accapare en 2015, 65 % des dépenses des CST, loin devant le fonds forestier, puis le fonds pour le développement rural (figure 8). Les dépenses du FDA ont progressé de 5,3% en moyenne par an sur la période 2005-2015, passant d'une moyenne de 989 millions de DH sur la période 2003-2007 à une moyenne de 2,6 milliards de DH sur la période 2008-2015.

Le Fonds de Développement Agricole (FDA) est l'instrument privilégié du PMV concernant l'objectif de « promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, à travers des subventions et des primes ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national ». Le fonds de développement rural et des zones de montagnes est également en nette progression ces dernières années et est un des principaux outils pour le financement du pilier II du PMV qui prévoit un accompagnement solidaire de la petite agriculture (Figure 8).

**FIGURE 8 - DES DEPENSES DES CST RELEVANT DU MAPM PAR CST (2003-2015).**



Source : MEF, Rapports sur les CST (2006-2017)

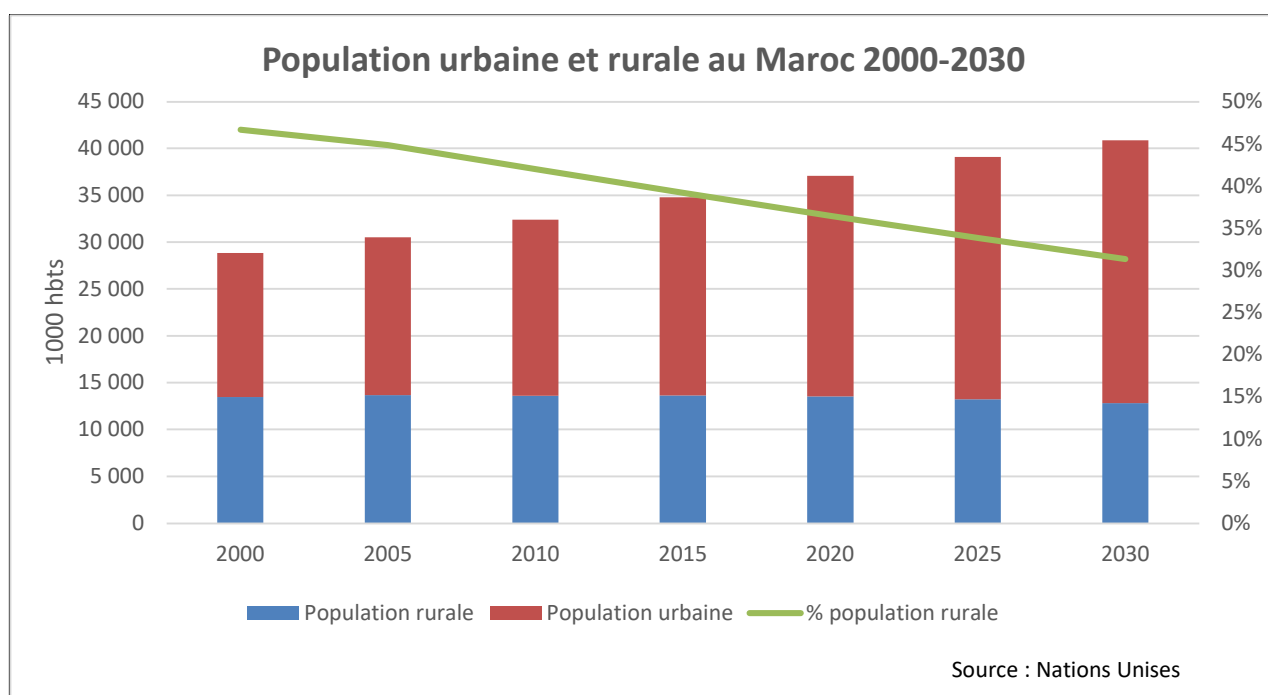
### 3. POPULATION RURALE ET EMPLOIS AGRICOLES

#### 3.1. UNE POPULATION DE MOINS EN MOINS RURALE

En 2018, le Maroc comptait 35,36 millions d'habitants, dont plus de 13,2 millions en zone rurale, avec un taux de croissance démographique de 1,25 % par an. D'après les prévisions des Nations Unies le Maroc devrait atteindre les 40,8 millions d'habitants en 2030.

Le poids de la population rurale devrait continuer à décroître, passant de 39 % en 2015, à 34 % en 2025 et 31 % en 2030. D'après le Haut-Commissariat au Plan marocain (HCP), le nombre d'habitants en zone rurale a commencé à diminuer depuis 2014 et devrait, si la tendance se confirme, passer sous la barre des 13 millions avant 2030 (Figure 9). Cette tendance témoigne de l'exode rural et aussi de l'urbanisation des zones rurales.

FIGURE 9: PREVISIONS D'EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET RURALE AU MAROC



#### 3.2. UNE BAISSÉ PROGRESSIVE DES EFFECTIFS DE LA POPULATION JEUNE ET UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

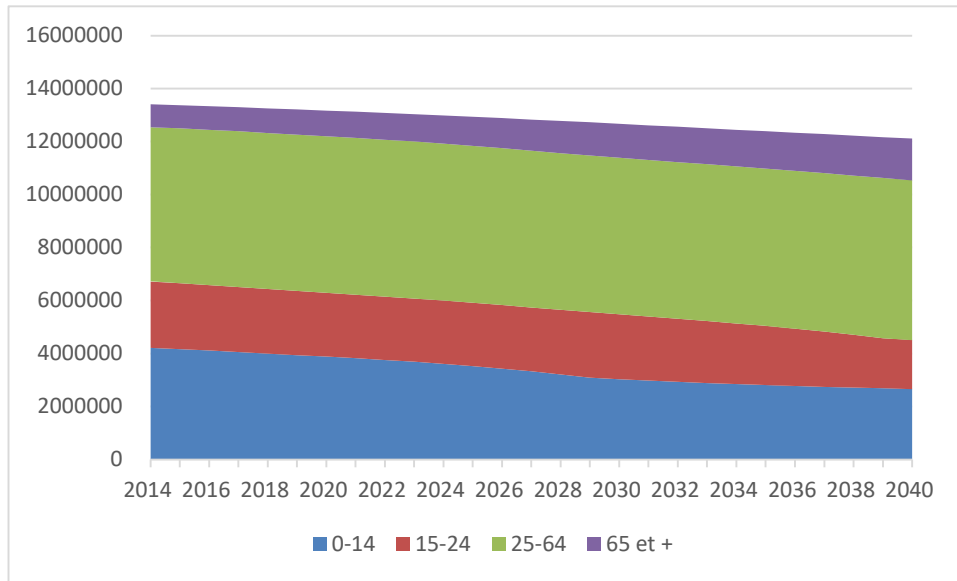
D'après les prévisions du HCP, la part des jeunes de 0 à 14 ans et des 15-24 ans dans la population marocaine totale diminue et devrait passer respectivement de 28 % et 18 % en 2015 à 20 % et 14 % en 2040. En 2015, le Maroc comptait 15,6 millions de jeunes de 0 à 24 ans, mais n'en compterait plus que 13,8 millions en 2040.

En milieu rural, la tendance est la même : la part des jeunes de 0 à 14 ans et des 15-24 ans dans la population rurale marocaine va diminuer passant de respectivement de 31 % et 19 % en 2015 à 19 % et 14 % en 2040. En 2015, le Maroc comptait en milieu rural 6,7 millions de jeunes mais n'en compterait plus que 4,5 millions en 2040. Notons également la part croissante des plus de 65 ans qui représenteraient 13 % de la population rurale en 2040 contre 7 % en 2015. Au niveau national les 65 ans et + dépasseront



même la population âgée de 15-24 ans dès 2030 (Figure 10).

**FIGURE 10 - PREVISIONS D'EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE AU MAROC PAR TRANCHE D'AGE**

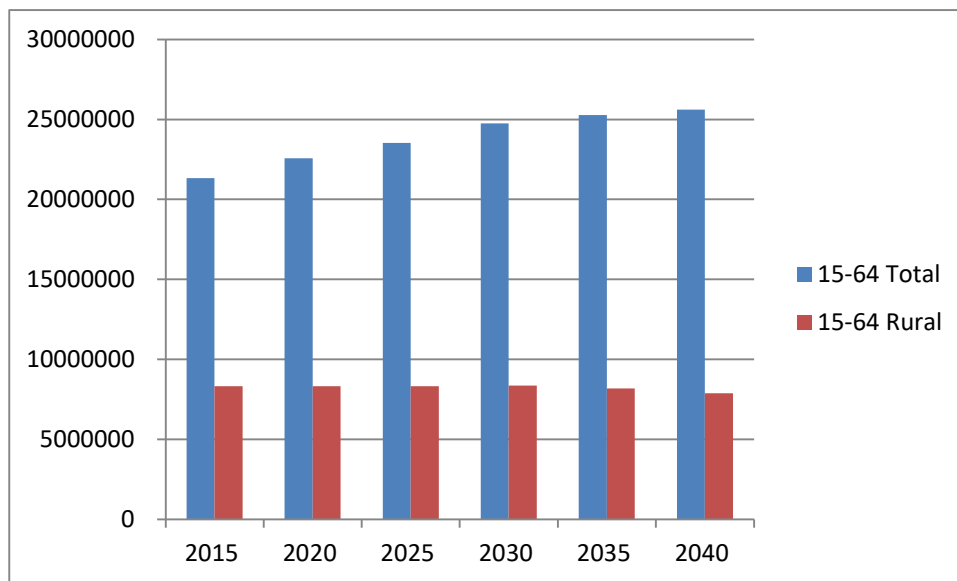


Source : calculs de l'auteur d'après les données HCP

### 3.3. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER SAUF EN ZONE RURALE

Autre élément important, d'après les prévisions de la HCP la population totale en âge de travailler devrait augmenter (15-64 ans) en moyenne de 230 000 personnes par an entre 2015 et 2030. En zone rurale on assistera sur cette période à une relative stagnation de la population en âge de travailler et celle-ci devrait diminuer ensuite (Figure 11), ce qui pourrait avoir des conséquences en termes de main d'œuvre disponible pour le secteur agricole.

**FIGURE 11 - PREVISIONS D'EVOLUTION DE LA POPULATION EN \$AGE DE TRAVAILLER AU MAROC**



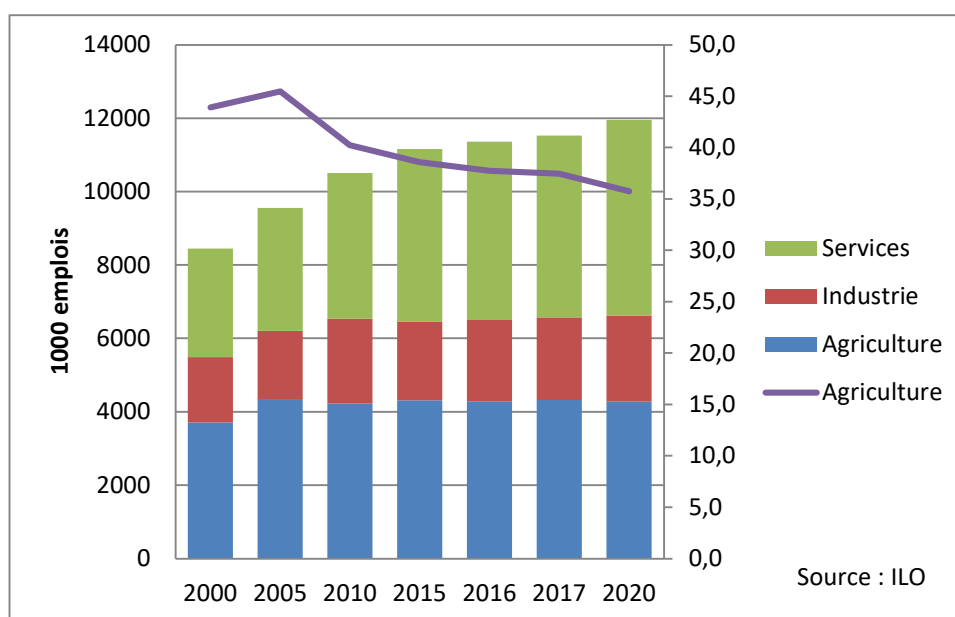
Source : calculs de l'auteur d'après les données HCP

### 3.4. UNE POPULATION AGRICOLE ENCORE TRES IMPORTANTE EN MILIEU RURAL

En 2016, d'après les données HCP, il y avait 10,7 millions d'actifs au Maroc, dont 7,9 millions d'hommes, près de 1,1 millions de chômeurs et 2,2 millions d'inactifs<sup>6</sup>. Le taux d'emploi des femmes est estimé à 21 %.

D'après les données des Nations Unies, le secteur agricole demeure un secteur majeur en termes d'emplois. Même si son poids a diminué, les emplois agricoles représentent en 2017, 37,5 % des emplois marocains et devraient encore en représenter 35,8 % en 2020. D'après les chiffres du HCP, les exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés représentaient 13,3 % des emplois en 2016 et les ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés) 24,2 %.

FIGURE 12 - EMPLOI AU MAROC PAR SECTEUR 2000-2020



En milieu rural, le secteur agricole représentait en 2016, 72,9% des emplois, contre 75,2 % en 2008 et 80,9 % en 2000 (HCP, 2016). Pour cette même année les secteurs des services et de l'industrie représentaient respectivement 14,7 % et 12,5 % des emplois ruraux. Les exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés représentaient 25,5 % des emplois ruraux en 2016 et les ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés) 46,6 %.

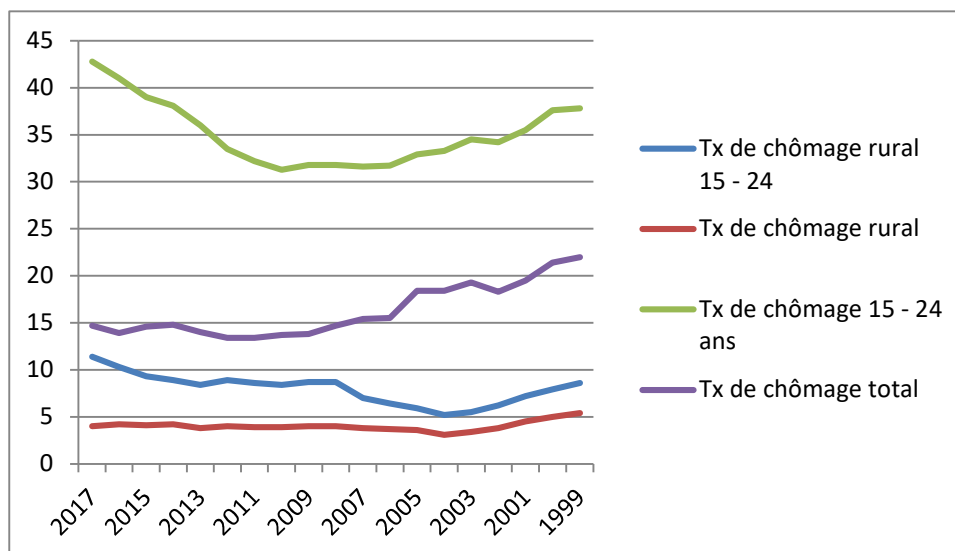
Autre élément important, si au niveau national le taux de chômage est de 10,2 % en 2017, il est beaucoup plus bas en zone rurale (4 %) qu'en zone urbaine (14,7 %). De plus, il touche plus les femmes que les hommes avec un taux de chômage respectif de 8,8 % et 14,7 % en 2017<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> HCP, Activité, emploi, chômage, Premiers résultats, 2016

<sup>7</sup> Statistiques HCP

Fait marquant, le chômage touche particulièrement les jeunes urbains dont le taux de chômage ne cesse d'augmenter pour atteindre 42,8 % en 2017. Plus d'un tiers de ces jeunes chômeurs détiennent un diplôme de niveau supérieur. En milieu rural, le taux de chômage s'il est plus faible augmente aussi et a atteint 11,4 % en 2017 (Figure 13).

FIGURE 13 - TAUX DE CHOMAGE GLOBAL ET DES JEUNES AU MAROC



Après 10 ans de mise en œuvre du Plan Maroc Vert, le Ministre de l'agriculture annonçait la création de 250 000 emplois, dont 50 % entre 2016 et 2017, ce que ne semblent pas corroborer les chiffres du HCP.

Les chiffres du HCP pour les années 2013 à 2018 montrent tout d'abord une forte variabilité des emplois dans le secteur agricole en fonction de la qualité des campagnes. Ainsi, après une création de 58 000 postes en 2013 et de 16 000 en 2014, le secteur de l'agriculture, forêt et pêche a connu, en raison de mauvaises campagnes agricoles, la perte de 32 000 postes d'emploi en 2015, puis de 119 000 en 2016, ce qui correspond à une baisse de 2,9% du volume d'emplois. En 2017 ce secteur, encore d'après le HCP, aura créé 42 000 emplois et en 2018, 19 000 emplois.

Un dernier élément à prendre en compte concerne les migrations de ruraux, en particulier vers l'Europe. Il existe notamment des flux migratoires saisonniers de femmes (mariées et ayant déjà un enfant) pour les zones de production de fraise en Espagne. En 2018, les « dames fraise » seraient 15 000 à travailler dans la région de Huelva. Au de-là des conditions de vie souvent très difficiles dans les exploitations espagnoles, ces migrations posent des problèmes de disponibilité de main d'œuvre notamment pour la production de fruits rouges au Maroc. Par ailleurs, une étude réalisée en 2015 par le CRED<sup>8</sup> auprès des migrants de la région de Tadla-Azizal, montre que plus de 60 % sont des ruraux et plutôt des hommes d'âge mur. Ils ont migré pour des raisons économiques en grande majorité vers l'Espagne, l'Italie et dans une moindre mesure la France. Comme le souligne cette étude : « l'émigration a donc un coût élevé en termes de pertes en ressources humaines : on forme des hommes et des femmes au Maroc, mais leurs

<sup>8</sup> CRED, La migration internationale au Maroc - cas de la région de Tadla-Azizal, 2015

compétences sont utilisées ailleurs ».

Etant donné le poids de l'emploi agricole dans les zones rurales et donc de son importance en termes de lutte contre la pauvreté, étant donné aussi la variabilité de cet emploi en fonction des campagnes et surtout de l'augmentation croissante du chômage des jeunes urbains mais aussi ruraux, la question de l'emploi agricole est majeure pour le Maroc. D'ailleurs, la 14<sup>ème</sup> édition du SIAM du 16 au 21 avril 2019<sup>8</sup> à Meknès a été placée sous le thème de «l'agriculture, levier d'emploi et avenir du monde rural». Selon les organisateurs, les différents changements que subissent les populations rurales, qu'ils soient sociaux, démographiques, économiques, territoriaux et climatiques, interpellent l'ensemble des acteurs qui opèrent dans le domaine agricole et appellent, plus encore, à l'amélioration des outils et techniques d'exploitation. « Ils induisent également d'appréhender sous de nouvelles perspectives le développement du secteur pour en faire un vivier d'emplois stables, pérennes et efficaces, créateur de valeur ajoutée pour ses acteurs et pour le pays». L'objectif de la thématique répond aussi à « la nécessité d'assurer au monde rural, un développement équilibré, harmonieux et durable en intégrant une approche économique, sociale et spatiale »<sup>9</sup>.

Outre le PVM, dont un des objectifs est la création d'emploi, le Maroc a élaboré la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (2015-2030) marocaine qui ambitionne de renforcer les compétences des jeunes et de leur offrir plus d'opportunités d'emplois, de réviser le système éducatif pour qu'il réponde mieux au marché de l'emploi et de favoriser l'esprit entrepreneurial.

Par ailleurs, la GIZ met en œuvre au Maroc un projet de promotion de l'emploi des jeunes ruraux visant à améliorer les conditions de l'emploi dans les zones rurales.

#### **Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural (PEJ II)**

La promotion de l'emploi est l'une des préoccupations majeures des autorités marocaines et son importance est cruciale. En effet, malgré la croissance économique, le Maroc ne parvient pas à créer suffisamment d'emplois pour insérer les jeunes sur le marché du travail. Début 2018, le taux de chômage global était de 10,5 % et celui des jeunes atteignait 25 %. Néanmoins, ces chiffres ne reflètent pas la forte proportion de sous-emploi et de travail informel dans la population rurale. La faible insertion des femmes sur le marché du travail, en particulier, est alarmante : actuellement, dans le monde rural, seules 31,9 % des femmes disposent d'un emploi.

Ce phénomène est dû, entre autres causes, aux grandes disparités régionales qui caractérisent le marché du travail ; en milieu rural, l'offre d'emploi est nettement plus réduite qu'en milieu urbain. De même, divers aspects sociaux tels que le sexe, le niveau d'études et l'âge jouent un rôle important, ce qui complique encore la recherche d'emploi.

Afin d'améliorer la situation de l'emploi des jeunes femmes et hommes de 15 à 35 ans dans les régions de Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en coopération avec le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), a élaboré une approche intégrée pour favoriser l'emploi en milieu rural basée sur l'observation du marché du travail à l'échelle locale et

<sup>9</sup> <https://www.agrici.net/actualites/maroc-l-emploi-agricole-en-milieu-rural-au-coeur-de-la-14e-edition-du-salon-de-l-agriculture-siam.html>

dialogue au niveau des provinces ; l'élargissement du réseau de centres d'information et d'orientation pour l'emploi en vue d'accompagner les jeunes dans leur recherche, de faciliter leur placement et de soutenir les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs et enfin l'amélioration de l'employabilité, en particulier grâce à des formations de courte durée adaptées au contexte rural.

Durant la première phase du projet, de 2015 à 2017, environ 2 500 jeunes femmes et hommes de 15 à 35 ans ont bénéficié de ses prestations et 47 % des jeunes accompagnés ont trouvé un emploi ou ont pu accroître leurs revenus. La deuxième phase du projet, de 2018 à 2020, porte principalement sur le développement et la diffusion d'un modèle durable de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural. Ce modèle prévoit un élargissement géographique à d'autres provinces pilotes qui lui permettra de toucher 3 000 autres jeunes.

## **4. LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE MAROCAINE ET LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES**

### **4.1. POTENTIALITES AGRICOLES**

#### **LES SUPERFICIES AGRICOLES**

---

Au Maroc, en 2015, les terres agricoles représentaient près de 69 % du territoire nationale (Banque Mondiale), toutes fois une grande partie de cette surface est dédiée aux parcours (53 millions d'ha dont un tiers environ est surpâturé) et les forêts s'étendent sur 9 millions ha. Les terres cultivables ne couvrent ainsi que 8,8 millions d'ha (soit 18 % de la superficie totale du pays). Environ 1,4 million d'ha, soit 15 % de cette surface sont irrigables, le reste est constitué de terres bour<sup>10</sup>, avec 55 % de la surface agricole utile (SAU) de bour défavorable et 27 % en bour favorable.

Les plaines et collines à pluviométrie supérieure à 400 mm (le bour «favorable») et les grands périmètres irrigués ont un potentiel de productivité relativement élevé. Ces régions ne représentent que le tiers de la SAU, le quart des exploitations et 64 % du total irrigué du pays. Elles sont, en général, bien desservies en services et infrastructures socio-économiques et disposent des atouts pour être compétitives à l'international.

Les zones plus difficiles (plaines et plateaux agricoles semi-arides, montagnes et steppes, zones oasiennes) regroupent les 3/4 des exploitations, 2/3 de la SAU et 36 % de la SAU irriguée. Ces espaces d'agriculture traditionnelle correspondent en majorité à des zones à vocation pastorale ou agrosylvopastorale et à une irrigation de type traditionnel alimentée surtout par des eaux de surface. Ces zones subissent des contraintes multiples caractérisées notamment par: i) de faibles disponibilités en ressources en eau et en sols (souvent dégradés); ii) une dotation insuffisante en équipements socio-économiques de base (routes, eau, électricité, etc.); iii) un faible encadrement technique; iv) un niveau élevé d'analphabétisme et une faible couverture sanitaire; et v) des communes dont les niveaux de

---

<sup>10</sup> Les zones "bour" représentent les zones d'agriculture pluviale par opposition aux zones irriguées. On distingue le bour «favorable» correspondant à la SAU des plaines et collines à pluviométrie supérieure à 400 mm et le bour «défavorable» où la SAU est située en zone de montagne et semi-aride.

pauvreté et de vulnérabilité restent élevés.

### **STRUCTURES D'EXPLOITATION**

---

En 1996, les terres agricoles étaient réparties entre 1,5 million d'exploitations avec une taille moyenne de 5,8 ha<sup>11</sup>. Les agriculteurs sans terre et les très petits agriculteurs (ayant des exploitations inférieures à 3h a), dont la ressource principale est la force de travail, représentaient encore plus de la moitié des exploitations au Maroc (54%), détenaient 12 % de la SAU et 18 % de la surface irriguée. La majorité de ces exploitations pratiquent l'agriculture d'autosubsistance, sont très vulnérables à la sécheresse et font appel aux revenus extérieurs de l'exploitation. Ces exploitations se concentrent sur les terres marginales de piémont et de montagne, sur le bours défavorable et sur les terres défrichées des zones steppiques et dans les oasis.

### **PRINCIPALES CONTRAINTES A LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE**

---

La majorité des exploitations est de taille trop réduite pour pouvoir mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à l'intensification agricole. Cependant, étant donné l'importance des bours défavorables dans la SAU, la principale contrainte de l'agriculture marocaine est la forte dépendance aux aléas climatiques et notamment à une pluviométrie très erratique. Or les phénomènes de sécheresse observés en longue période semblent gagner en fréquence et en intensité et les écoulements des eaux de surface ont baissé de 35 % en 30 ans. L'accès à l'eau avec seulement 1/8<sup>ème</sup> de la SAU en irriguée est donc un élément majeur de la politique agricole marocaine.

L'agriculture marocaine reste relativement peu productive. En effet, elle ne contribue qu'à 13,6 % du PIB alors qu'elle emploie près de la moitié de la force de travail.

### **PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE**

---

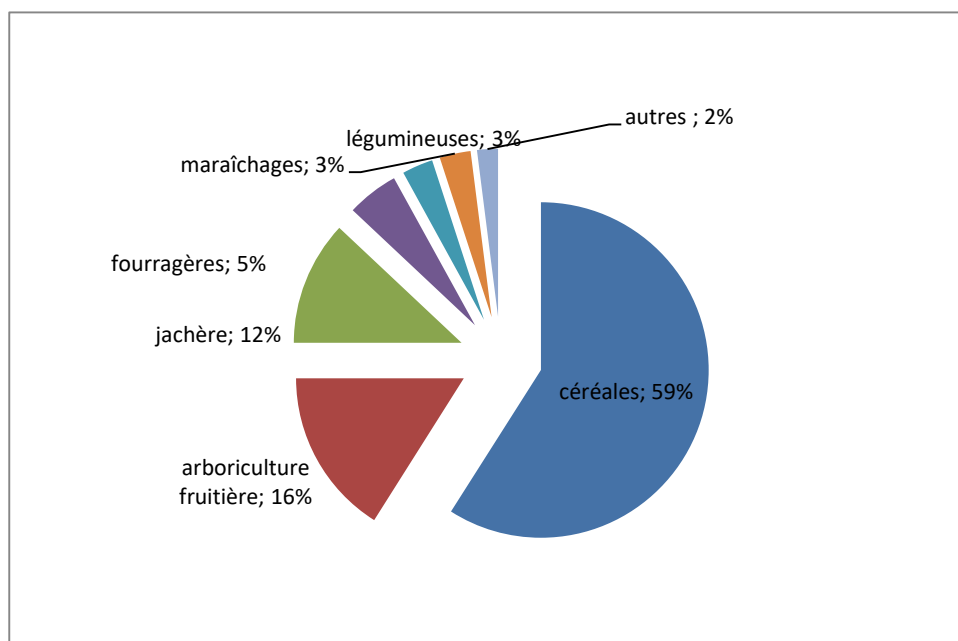
Les céréales, cultivées sur 59 % des terres, principalement en bours peu favorables, sont de loin la culture la plus importante au Maroc. La production de céréales très vulnérable aux aléas climatique varie fortement d'une année sur l'autre (de moins de 2 millions à plus de 10 millions de tonnes par an) et a un impact important sur les performances du secteur agricole et de l'économie marocaine (Figure 14).

Le PVM cherche à limiter la prépondérance de cette culture et à diversifier l'offre agricole à travers 19 contrats programmes. Il prévoit un programme de reconversion des terres vers des utilisations plus valorisantes, notamment le maraîchage qui bien que n'utilisant que 3 % de la SAU représente 21 % de la valeur globale de la production en 2017 (MAPMP 2017), alors que les céréales représentent 18 % de la production agricole pour 59 % de la SAU.

---

<sup>11</sup> Recensement général de l'agriculture de 1996.

FIGURE 14 - REPARTITION DE LA SAU PAR TYPE D'UTILISATION



Source : MAPMPDREF/DSS

Le PVM met aussi l'accent sur l'irrigation, ainsi le secteur irrigué contribue sur 13 % de la SAU, à 45 % de la valeur ajoutée agricole, à 75 % des exportations et à 35 % de l'emploi agricole. Toute la production d'agrumes, de sucre, près de 80 % des productions maraîchères, fourragères et laitières, mais aussi près de 20 % des productions de viandes et de céréales relèvent du secteur irrigué.

## 4.2. LES PRINCIPALES CULTURES

### CEREALES

Cultures majeures tant en termes de SAU, qu'en termes de valeur dans la production agricoles, d'emploi et de sécurité alimentaire, les céréales couvrent environ 5,3 millions d'hectares. La production de blé (blé dur et blé tendre) pratiquée par la quasi-totalité des agriculteurs marocains concerne à elle seule 3 millions d'hectares (MADRPMEF, 2017).

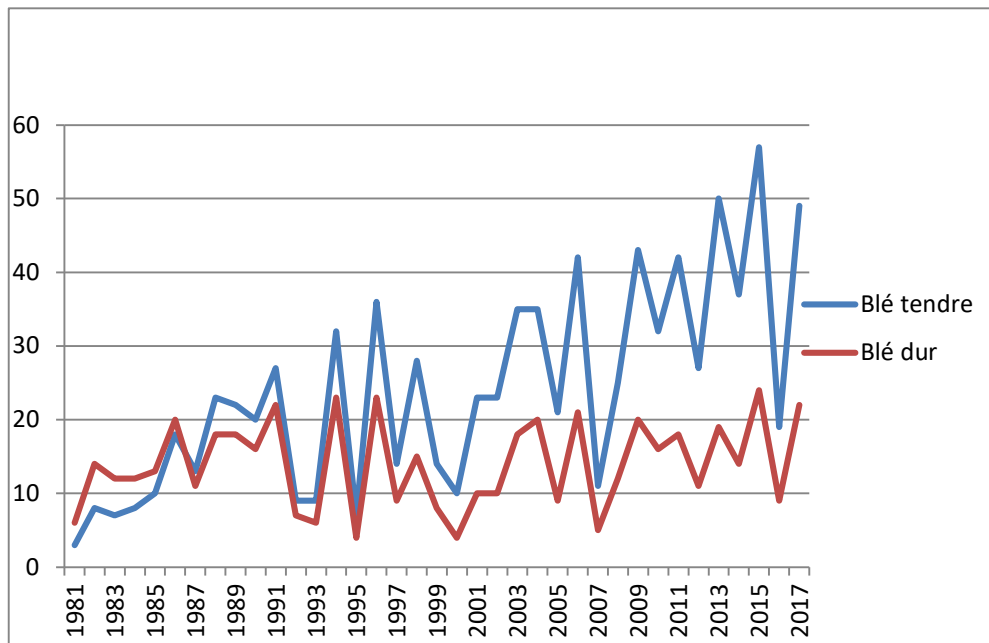
Un diagnostic de la filière réalisé par le MAPM pour la période 2000 à 2015 montre une transition marquée depuis le début de la mise en œuvre du PMV qui accorde une place importante à cette culture. La production céréalière a augmenté de 35 % sur 15 ans passant de 58,4 millions de quintaux/an sur la période 2000-2007 à 80 millions de quintaux/an pour la période 2008 à 2015. Cette hausse concerne en particulier le blé tendre (+12 millions de quintaux/an sur la période)

Les rendements se sont nettement améliorés, passant pour le blé tendre de 14,3 quintaux par hectare fin 2007, à 19,2 quintaux par hectare fin 2015. Cette amélioration de la productivité s'explique notamment par une plus forte et une meilleure utilisation des intrants agricoles, en particulier les engrais et les semences sélectionnées. Ainsi, l'utilisation des semences à fort potentiel génétique est passée de 649 000 quintaux en 2008 à plus de 1,4 million de quintaux en 2015.

Toutefois, la production demeure très variable d'une année sur l'autre dépendant des aléas climatiques et

ne suit pas la demande nationale, d'où une dépendance croissante des importations (Figure 15).

**FIGURE 15 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BLE AU MAROC**



Source : MAPMPDREF, 2017

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, le « programme filière céréalière » prévoit des investissements à hauteur de 29 Milliards DH sur la période 2009-2020, dont 8 milliards DH assurés par l'Etat marocain. Il a pour objectif de réduire les superficies consacrées à la céréaliculture à 4,2 millions Ha (- 20%), d'atteindre une production de 70 millions quintaux et de réduire les importations de 20 %. Le but est notamment de développer une céréaliculture productiviste de marché sur 1 millions Ha, de maintenir et d'intensifier un périmètre céréalier sur une superficie de 3 millions Ha et de reconverter des céréales en cultures à haute valeur ajoutée sur 500 000 Ha.

### LES LEGUMINEUSES

Cultures très anciennes au Maroc, les légumineuses, sont surtout localisées dans les régions à pluviométrie favorables. Elles couvraient sur la période 2011-2015, en moyenne 3 % de la SAU, soit 385 000 hectares (48 % de fèves, 19 % de pois chiche, 12 % de lentilles et 11 % de petits pois). Sur la période 2006-2017 la production moyenne est estimée à 2,8 millions de quintaux (soit un rendement de 7,3 quintaux par hectare).

Leur culture a eu tendance à diminuer depuis les années 70 au profit d'autres spéculations plus rentables.

### LES CULTURES SUCRIERES

D'après le Ministère de l'agriculture, les 80 000 producteurs de la filière exploitent une superficie globale de 64 500 hectares et créent, chaque année, 9 millions de journées de travail. Les principales régions de production sont situées sur les grands périmètres irrigués à Doukkala, Tadla, le Gharb, le Loukkos et la Moulouya.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert un contrat programme a été signé entre le gouvernement marocain et



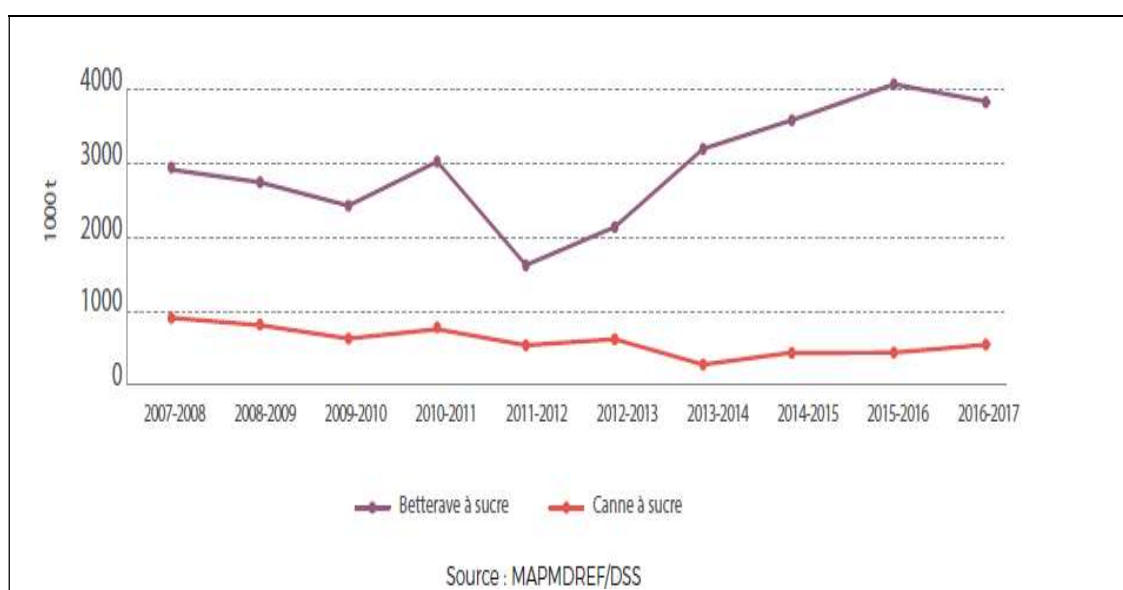
l'interprofession pour la période 2013-2020. Il prévoit des investissements à hauteur de 7,6 milliards DH, dont 2 milliards DH assurés par l'Etat, avec pour objectif final la production de 856 000 tonnes de sucre blanc afin d'assurer en 2020, 62 % des besoins nationaux (Tableau 2).

**TABLEAU 2 - OBJECTIFS CONTRAT PROGRAMME FILIERE SUCRIERE.**

	<b>Moyenne 2008/2012</b>	<b>Objectifs 2020</b>
<b>Superficie (Ha)</b>	67.500	105.700
<b>Betterave sucrière</b>	51.400	77.500
<b>Canne à sucre</b>	16.100	28.200
<b>Rendement en sucre (T/Ha)</b>		
<b>Betterave à sucre</b>	8,3	11
<b>Canne à sucre</b>	7	9,6
<b>Production sucre blanc (T)</b>	376.000 (32 % des besoins)	856.000 (62% des besoins)
<b>Capacité industrielle (T/j)</b>	42 500	62 500

Pour inciter à investir dans la filière sucrière et ainsi augmenter la production, l'Etat marocain a mis en place un arsenal de subventions concernant le matériel agricole et les systèmes d'irrigation économes en eau, les semences, l'installation de nouvelles plantations de canne à sucre, l'agrégation. Ces soutiens commencent à porter leurs fruits comme le montre le graphe suivant (Figure 16).

**FIGURE 16 - PRODUCTION MAROCAINE DE SUCRE 2007/08-2016-2017 (TONNES)**

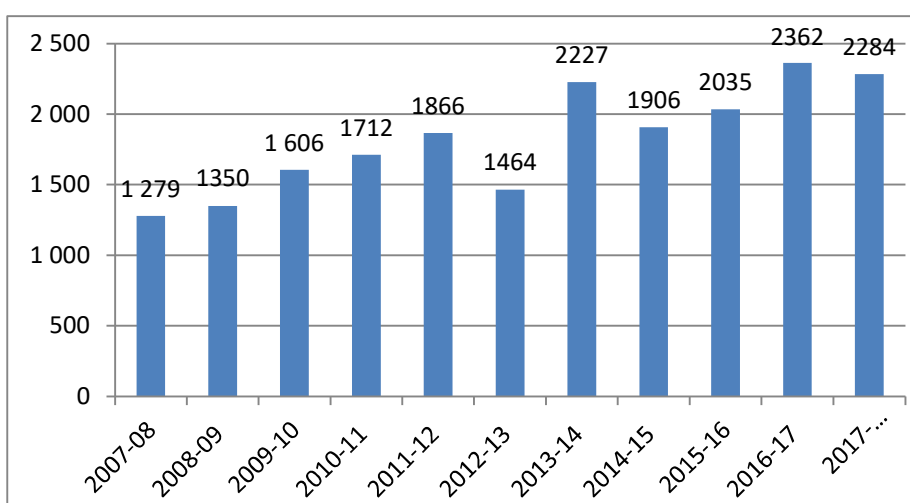


## LES AGRUMES

La filière agrumes est une filière stratégique qui participe à l'équilibre de la balance commerciale du Maroc, grâce à des exportations moyennes de 520 000 tonnes par an sur la période 2012/13-2016/17 (Maroc citrus) et qui représente une source importante de devises pour un équivalent de 3 milliards DH par an.

La culture des agrumes couvre une superficie d'environ 125 000 Ha, pour une production moyenne de l'ordre de 1,987 millions de T/an<sup>12</sup> (Figure 17). Elle contribue de manière substantielle à l'amélioration des revenus d'environ 13 000 producteurs et génère près de 25 millions de journées de travail par an, dont 18 millions au niveau des vergers et 7 millions au niveau de l'industrie de conditionnement et de transformation et des autres activités liées au secteur.

FIGURE 17 : AGRUMES PRODUCTION EN 1000 TONNES



Source : MAPMDREF/DSS, \* : données prévisionnelles

Sur un marché très concurrentiel et afin de répondre aux attentes des consommateurs, le Maroc a su diversifier son offre variétale et faire le choix notamment des petits agrumes (clémentines en particulier), mais a aussi allongé sa période de production et diversifié ses marchés. Le label Maroc s'est ainsi imposé sur le marché mondial

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, le contrat programme pour la filière agrumicole prévoit des investissements à hauteur de 9 Milliards DH sur la période 2008-2018, dont 3 milliards DH assurés par l'Etat marocain. Ce contrat programme vise à augmenter les superficies plantées de 20 000 ha et à renouveler 30 000 ha, à équiper 50 000 ha en irrigation, à augmenter la production de 1,3 à 2,9 millions de tonnes et à promouvoir les exportations pour atteindre les 1,2 millions de tonnes. Il a aussi pour objectif d'inciter à l'agrégation des petits et moyens producteurs autour de projets intégrés, à augmenter les capacités de conditionnement et enfin, à renforcer l'organisation professionnelle et la recherche-encadrement à travers la création d'un centre technique agrumicole intérieur (Tableau 3).

<sup>12</sup> <http://maroc-citrus.com/statistiques-2>

**TABLEAU 3 - OBJECTIFS GLOBAUX CONTRAT PROGRAMME FILIERE AGRUMICOLE**

	<b>Situation de référence</b>	<b>Objectifs 2018</b>
<b>Superficie (Ha)</b>	85 000	105 000
<b>Production (MT)*</b>	1,3	2,9
<b>Exportations (MT)</b>	0,54	1,3
<b>Apport en devises (Mds DH/an)</b>	3	8
<b>Création de l'emploi (MJT/an)</b>	21	34
<b>Équipement en système d'irrigation (% de la sup totale)</b>	47	85

\* MT : million de tonnes

Aujourd'hui les surfaces plantées dépassent les objectifs, par contre si la production a sensiblement augmenté depuis 2008, elle reste en dessous de l'objectif fixé de 2,9 millions de tonnes, de même pour les exportations estimées à 650 000 tonnes sur la campagne 2016/17, encore loin des 1,3 millions de tonnes projetés.

### **FILIERE FRUITS ROUGES**

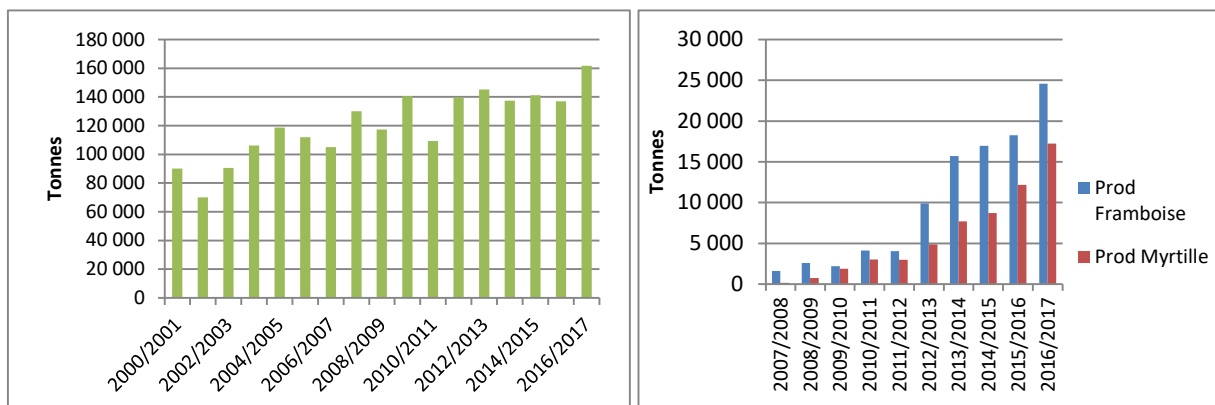
La culture des fruits rouges (fraises, framboises, myrtilles) est une culture particulièrement rentable et la demande internationale ne cesse de progresser. Au Maroc la production est concentrée dans le périmètre du bassin de Loukkos qui représente 80 % de la production nationale. Cette filière génère un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards DH en 2016/2017 et plus de 6 millions de journées de travail durant 9 mois au niveau des exploitations agricoles et des stations de conditionnement et 23 % de l'emploi agricole au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (DRA Tanger-Tetouan 2018).

Lors de la campagne 2016/2017, 7 166 ha ont été consacré à la production de fruits rouges (51 % fraises, 28 % framboises et 21 % myrtilles) pour une production estimée à 203 000 tonnes, dont 79 % de fraises.

La culture de la fraise a démarré au Loukkos-Gharb après la mise en place des secteurs irrigués en 1978 et 1980. La superficie est passée d'une centaine d'hectares au début des années 1990 à 3 600 ha actuellement (82 % au Loukkos et 18 % au Gharb) et la production a atteint 161 700 tonnes en 2016-17. Près des deux tiers de cette production sont exportés, 20 % en frais de novembre à mars et 45 % en surgelé d'avril à juillet, les 35 % restants sont écoulés sur le marché local (Figure 18).

Durant la campagne 2016-17, la surface globale destinée à la culture de la framboise était de 2 040 hectares, pour une production estimée à 24 580 tonnes, en grande partie exportée. Enfin, la culture des myrtilles a concerné 1 500 ha pour une production de 17 200 tonnes (Figure 19).

**FIGURE 18 - PRODUCTION MAROCAINE DE FRAISES** **FIGURE 19 : PRODUCTION MAROCAINE DE FRAMBOISES ET MYRTILLES**



Source : MAPMDREF/DSS,

Le développement de la production de fruits rouges destinée en grande partie à l'exportation (notamment en fraises surgelées) a bénéficié de l'implantation au Maroc de grandes firmes internationales qui ont massivement investi dans la production depuis les années 1980, dont le dernier en date est le géant californien Driscolls.

Depuis la mise en œuvre du contrat programme 2014-2020, le volume d'investissements a atteint 2,136 MMDH pour la production et 920 MDH pour les unités industrielles. Les objectifs termes de surfaces, de production et d'exportation ont en grande partie été atteints voire dépassés (Tableau 4).

**TABEAU 4 - OBJECTIFS GLOBAUX CONTRAT PROGRAMME FILIERE FRUITS ROUGES**

	Ha 2020	Production à l'export 2020 (tonnes)	CA à l'export
<b>Fraise</b>	5 000	200 000	3 milliards DH
<b>Framboise</b>	1 500	15 000	
<b>Myrtille</b>	3 000	30 000	

Source : AMCEF, d'après fellahtrade

## L'OLEICULTURE

Selon le Ministère de l'Agriculture, l'oléiculture occupe une superficie de plus de 1,04 million d'hectares disséminés sur tout le territoire. D'après l'Interprolive (interprofession oléicole marocaine), le secteur oléicole représente 5 % du PIB Agricole et 15 % des exportations agricoles nationales. Il est aussi un important pourvoyeur d'emplois en milieu rural et urbain avec 15 millions Journées de travail, soit l'équivalent de 100 000 emplois permanents (MAPMDREF).

Cette filière contribue aussi à l'équilibre de la balance commerciale en assurant une entrée de devises équivalente à 1,8 milliards DH/an. Les 5 dernières campagnes plus de 90 % des olives produites étaient destinées à la production de l'huile d'olive écoluée principalement sur le marché national, contribuant à résorber le déficit national en huiles alimentaires à hauteur de 16 %.

Compte tenu de la demande mondiale croissante en huile d'olive, cette filière a depuis longtemps retenu

l'attention des pouvoirs publics qui lui avait dédié tout un plan, le plan oléicole, qui envisageait l'extension des superficies plantées, la modernisation de l'outil de transformation, et le renforcement de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert le contrat programme pour la filière oléicole prévoit des investissements à hauteur de 29,5 milliards DH sur la période 2009-2020, dont 8,4 milliards DH assurés par l'Etat marocain.

Ce contrat programme a pour objectif l'installation de 440 000 Ha de nouvelles plantations et la réhabilitation de 300 000 Ha, une augmentation de la production de 700 000 à 2 500 000 tonnes, la création de 200 000 emplois, la hausse des exportations pour atteindre 120 000 tonnes d'huile d'olive en 2020, la promotion de la consommation interne et le renforcement de l'organisation professionnelle et de la recherche-encadrement (Tableau 5). Il prévoit aussi l'équipement des vergers en micro-irrigation sur une superficie de 136 000 Ha, le développement de l'agrégation autour de projets intégrés et une augmentation de la capacité de valorisation des olives de table (trituration et conserverie).

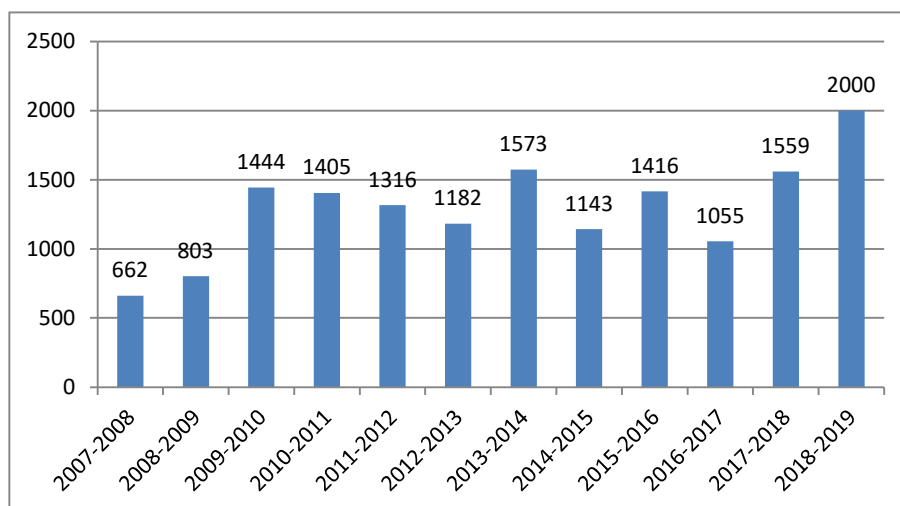
**TABLEAU 5 - OBJECTIFS GLOBAUX CONTRAT PROGRAMME FILIERE OLEICOLE**

	<b>Année 2009</b>	<b>Objectifs 2020</b>
<b>Superficie (Ha)</b>	680 000	1 220 000
<b>Production Totale en olives (T)</b>	700 000	2 500 000
<b>. Huile d'olive</b>	80 000	330000
<b>. Olives de table</b>	92 000	320000
<b>Exportations (T)</b>		
<b>. Huile d'olive</b>	16 000	120 000
<b>. Olives de table</b>	60 000	150 000
<b>Apport en devises (milliards DH/an)</b>	1,5	6
<b>Création de l'emploi</b>	100 000	300 000
<b>Consommation interne (Kg/habitant/an)</b>		
<b>. Huile d'olive</b>	2	4
<b>. Olives de table</b>	3	5

En 2017/18, la superficie plantée en oliviers a atteint 1,045 million d'hectares, soit près de 300 000 ha de mieux depuis le lancement du Plan Maroc Vert. La production bien qu'erratique a également augmenté pour atteindre à près de 2 millions de tonnes lors de la campagne 2018/19, soit une hausse de 28 % par rapport à la campagne précédente<sup>13</sup> (Figure 20).

<sup>13</sup> <https://Int.ma/oleiculture-vers-production-record/>

FIGURE 20 - PRODUCTION MAROCAINE D'OLIVE (1000 TONNES)



Source : MAPMDREF/DSS

Le Maroc s'est imposé au niveau international comme étant l'une des sources les plus importantes et les plus sûres d'une offre de qualité en conserves d'olives, les exportations des conserves d'olive sont de l'ordre de 66 500 tonnes par an de 2008 à 2017, générant une valeur de 741 millions DH/an. Sur la même période, les exportations marocaines d'huile d'olive, étaient de 12 000 tonnes/an en moyenne, soit 299 millions DH/an.

## LES CULTURES MARAICHÈRES

Les cultures maraichères sont cultivées dans toutes les régions du royaume. Elles permettent de créer un grand nombre d'emploi, de satisfaire la demande de consommation locale, mais, approvisionnent aussi l'industrie de transformation et contribuent largement au développement des exportations agricoles. Ces cultures exigent des capitaux importants, une technicité élevée et des structures complexes de commercialisation.

Sur la période 2012-16 la superficie moyenne réservée aux cultures maraichères est de 255 000 hectares, pour une production de 7,7 millions de tonnes/an. Le maraichage procure annuellement, par les diverses activités qu'elle embrasse, un total d'environ 60 millions de journées de travail, dont 50 millions au niveau de la production et 10 millions au niveau du conditionnement, soit l'équivalent d'un total de 200 000 emplois permanents (Fellah-trade).

La culture des primeurs est un des piliers du secteur maraicher, elle concerne environ 8 000 producteurs et créent plus de 12 millions de journées de travail sur environ 30 000 ha en 2014, pour un volume de production de 1,947 millions de tonnes et 1,881 millions de tonnes en 2017.

Parmi les légumes, primeurs ou non, la tomate et le haricot vert occupent des places particulières, car le Maroc est devenu le premier exportateur mondial de haricot vert et 4<sup>ème</sup> exportateur mondial de tomates.

La tomate est le produit phare du maraichage marocain, elle occupe en 2016/2017 près de 16 000 ha

pour une production totale de près de 1,3 millions de tonnes. Cette production est dominée par les tomates primeur qui représentent environ 1 millions de tonnes. La production de tomates primeur a augmenté au détriment de la production de tomates de saison et de tomates industrielle aujourd'hui résiduelle (Figure 21). La chute des superficies en tomates depuis 2009/10 est ainsi due au repli de la production de la tomate de saison (de plus de 11 000 ha en 2009/10 à un peu plus de 7000 ha en 2015/16) et de la tomate industrielle (moins de 500 ha en 2015/16 contre 4500 ha en 2008/09).

La tomate primeur est produite sous serre dans les régions du Souss-Massa et des Doukkala-Abda. Elle est principalement dédiée à l'exportation vers l'Union Européenne, la Russie, le Canada... Celles-ci ont progressé 346 000 tonnes en 2008 à 527 000 tonnes en 2017.

Le haricot vert, quant à lui, est cultivé sur 5 742 ha en moyenne en 2016/17 pour une production de 169 000 tonnes, après un record de 214 000 tonnes en 2009/10 (Figure 22). En 2017 125 000 tonnes de haricots verts étaient exportées (cf. Partie échanges).

FIGURE 21 - SUPERFICIE ET PRODUCTION DE TOMATES

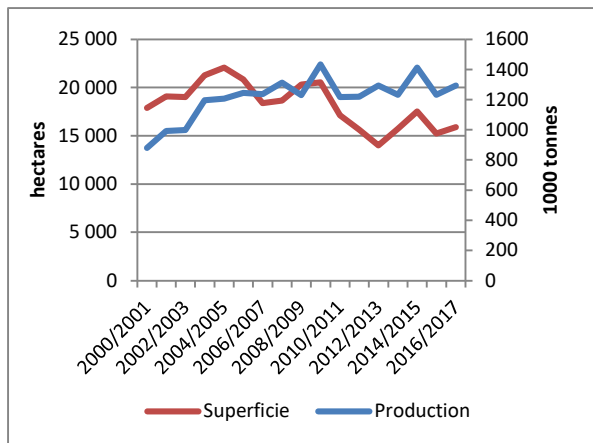
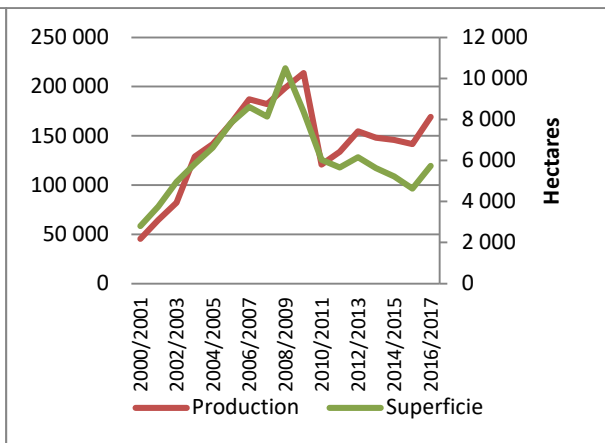


FIGURE 22 - SUPERFICIE ET PRODUCTION DE HARICOTS VERTS



Dans le cadre du Plan Maroc Vert le contrat programme pour la filière maraîchage de primeurs prévoit des investissements à hauteur de 21 milliards DH sur la période 2009-2020, dont 2 milliards DH assurés par l'Etat marocain. Il vise l'extension des superficies cultivées pour atteindre 59 000 ha en 2020, dont 27 500 sous serres, l'augmentation de la production de 1,7 à 3,4 millions de tonnes et 1,7 millions de tonnes exportées pour des recettes en devises de 10 MM DH en 2020. En termes d'emploi l'objectif est la création de 40 millions de jours supplémentaires par an en 2020 (Tableau 6).

**TABLEAU 6 - OBJECTIFS GLOBAUX CONTRAT PROGRAMME MARAICHAGE DE PRIMEURS**

	<b>Situation de référence</b>	<b>Objectifs 2020</b>
<b>Superficie (Ha)</b>	32 000	59 000
<b>Serres (Ha)</b>	15 200	27 500
<b>Plein champ (Ha)</b>	16 800	25 500
<b>Production (millions T)</b>	1,7	3,2
<b>Exportations (millions T)</b>	0,75	1,7
<b>Apport en devises (Milliards DH/an)</b>	3,5	10
<b>Création de l'emploi (millions J/an)</b>	20	60

## LA FILIERE LAIT

La filière laitière est une filière majeure pour le secteur agricole marocain. Elle emploie 474 000 personnes et agrège la production de 400 000 producteurs autour de 82 industriels laitiers. Plus de 80 % de la production est concentrée dans les « bassins laitiers » (Ghrab, Loukkos, Tadla, Doukkala, Chaouia, Souss Massa, Saiss, etc.).

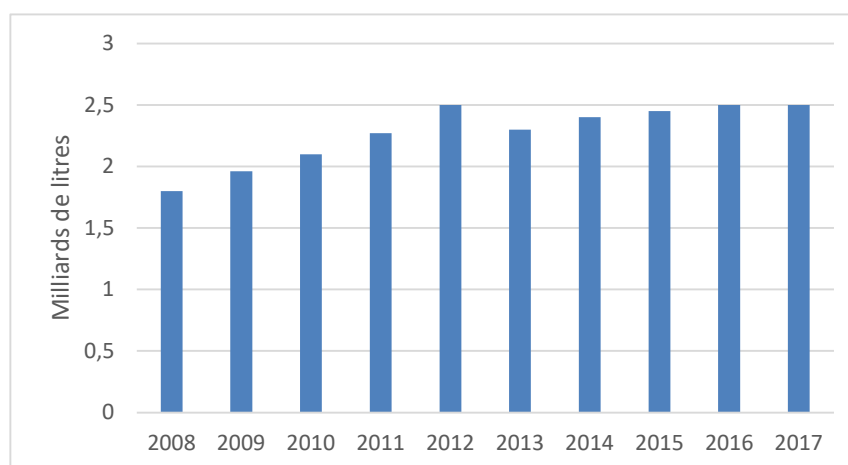
En 2016, elle a généré un chiffre d'affaire de plus 13 milliards DH, dont 7 milliards DH pour la production de lait. La production de lait représente 5 % du PIBA, alors que l'industrie laitière représente 9 % de la production des industries agroalimentaires (Fimalait).

Enfin, cette filière assure la sécurité alimentaire du pays en produisant plus de 95 % des besoins nationaux en lait et dérivés.

Un premier contrat-programme pour la période 2009/14 a permis de mobiliser 6,4 milliards DH dont 2,8 milliards DH pour le volet production. La politique laitière mise en œuvre a permis d'augmenter sensiblement la production qui atteint les 2,5 milliards de litres de lait dès 2012 (Figure 23). Le taux d'autosuffisance en lait est ainsi passé de 88 % en 2008 à 96 % aujourd'hui. Le Maroc est même devenu exportateur de produits laitiers, notamment de fromages vers le Liban.

Le cheptel a progressé de 2,86 à 3,3 millions de bovins entre 2009 et 2016, dont environ 40 % de vaches laitières. Environ 57 % sont de races améliorées, dont 10 % en race pure. La filière s'est organisée avec la création de 28 organisations régionales de producteurs représentant près de 157 000 éleveurs et d'une interprofession « la FIMALAIT ». Le Maroc a également développé un outil industriel avec la mise en place de 2 800 centres de collecte soutenue par l'Etat et de 82 industries de transformation du lait agrégeant une grande partie des producteurs. Parmi elles, 5 sociétés représentent 75 % du chiffre d'affaires du secteur. Ce développement de l'industrie laitière a bénéficié d'investissements étrangers importants : Danone, Neslé... La création d'emplois lors de ce premier plan programme est estimée à 60 000, dont 13 000 emplois directs.



**FIGURE 23 - PRODUCTION MAROCAINE DE LAIT**

Source : MAPMDREF/DSS

Malgré ce succès, depuis 2012 la production stagne et la filière fait face à de nombreux défis en matière de consommation qui a tendance à diminuer, de gestion d'une production saisonnière, de qualité du lait ou encore de circuits informels.

Le nouveau contrat programme 2015-2020 pour la filière lait prévoit des investissements à hauteur de 6,606 milliards DH, dont 1,27 milliards DH assurés par l'Etat marocain (Tableau 7). Il vise la création de plus de 40 000 emplois directs et une augmentation significative de la production de lait (de 2,4 à 4 milliards de litres), une augmentation substantielle de la consommation et une hausse du chiffre d'affaires à 23 milliards DH en 2020. Ce contrat prévoit une poursuite de la mise à niveau des petites et moyennes exploitations et de l'amélioration génétique du troupeau, la création de nouveaux centres de collecte et de nouvelles unités de transformation, la promotion de la consommation et de la qualité du lait, ainsi que des soutiens à l'exportation.

**TABLEAU 7 - OBJECTIFS GLOBAUX CONTRAT PROGRAMME FILIERE MARAICHAGE DE PRIMEURS.**

	Situation 2014	Objectifs 2020
<b>Consommation eq. Lait/hab./an</b>	70	90
<b>Production (milliards de litres).</b>	2,4	4
<b>Cheptel laitier (Tête de bétail )</b>	1 200 000	1 200 000
<b>Race pure</b>	25 %	40 %
<b>Race croisée</b>	32 %	40 %
<b>Chiffre d'Affaire (milliards de DH)</b>	14	23
<b>Emplois</b>	460 000	+40 000

## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU MAROC

D'après l'association marocaine de la filière des productions biologiques (AMABIO) créée en 2010, l'agriculture biologique concernait 800 000 ha en 2014, dont une majorité de surfaces de cueillette certifiées, plus de 8 000 hectares de culture et 1 841 ha en conversion (Tableau 8).

TABLEAU 8 : SURFACES BIOLOGIQUES CULTIVÉES, DE CUEILLETTE ET EN CONVERSION AU MAROC

Filières	Surfaces Cultivées Certifiées (Ha)	Surface Sauvages Certifiées (Ha)	Surfaces en conversion (Ha)
Fruits	4859	63933	1002,64
Légumes	255	0	48
PAM	1370	101991	108,06
Céréales	132	0	80
Argan	507	617770	0
Autres	923	3675	601,85
<b>Total</b>	<b>8046</b>	<b>787369</b>	<b>1840,55</b>

Source : AMABio, 2014

Une grande partie des surfaces sont donc consacrées aux plantes aromatiques et médicinales et à l'argan, puis aux fruits, en particulier les agrumes.

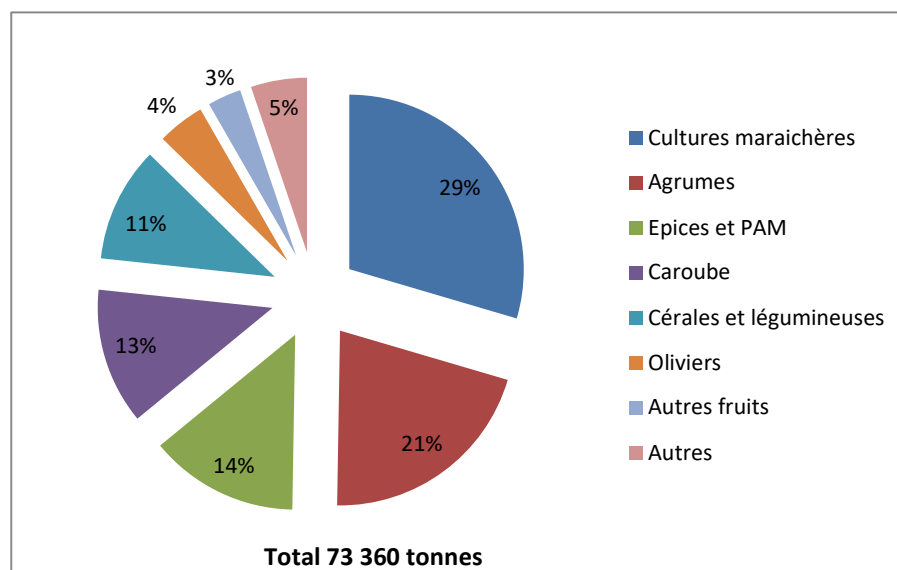
En termes de production, les cultures maraichères, les agrumes et les plantes aromatiques et médicinales (PAM) représentent plus de 63 % de la production totale, avec respectivement 21 680 tonnes, 15 200 tonnes et 10 116 tonnes (Figure 24).

Une partie importante des produits agricoles biologiques est destinée à l'exportation, soit en frais soit en transformé. Les exportations marocaines de produits biologiques ont augmenté de 8 885 tonnes en 2009 et 2011 à 13521 tonnes en 2011, pour atteindre 10 360 tonnes en 2013.

Les exportations marocaines sont concentrées sur les primeurs (haricot, maïs doux, melons, concombres, poivrons, courge-courgettes, tomates), les agrumes (navel, citrons, clémentine) et certains produits transformés (PAM et produits divers, haricots verts en bocal, olives de table, fraises surgelées, huile d'argan, jus d'orange). Elles sont destinées majoritairement aux marchés français et allemand.

En 2016 une Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique (FIMABIO) a été créée pour accompagner le développement de la filière biologique, cependant celle-ci pâti de de l'absence d'un label bio propre au Maroc dont les textes sont en cours d'adoption.

FIGURE 24 - PRODUCTIONS MAROCAINES CERTIFIEES BIOLOGIQUES



Source : OCC 2014

Le contrat programme 2011-2020 pour l'agriculture biologique prévoit des investissements à hauteur de 1,121 milliards DH dont 286 millions assurés par l'Etat.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la productivité de la filière biologique et sa compétitivité sur le marché national et international. Il prévoit une augmentation des surfaces cultivées pour atteindre les 40 000 ha en 2020, de multiplier la production par 10 par rapport à 2009/10 pour atteindre 400 000 tonnes, un développement des exportations (60 000 tonnes en 2020, dont 80% de produits frais, garantissant des recettes en devises équivalentes à 800 Millions de Dirhams.

En termes d'emplois, il s'agit de créer environ 9 millions de journées de travail (JT) à l'horizon 2020 contre 1 million de JT en 2012, soit l'équivalent de 35 000 emplois permanents.

Parallèlement au développement de l'agriculture biologique, le Maroc, pour mieux valoriser ses produits et ses régions, vise dans le cadre du PVM un développement des produits du terroir.

#### LE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS DU TERROIR

Le Maroc a réservé dans le cadre du Plan Maroc Vert une place particulière aux produits du terroir afin de mettre en valeur la richesse de sa biodiversité et de ses savoirs faire. Dans le cadre le plan de développement a conduit à la :

- la publication en juin 2008 de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques
- la réalisation d'études régionales pour l'identification des différents produits de terroir et l'analyse de leurs chaînes de valeurs et l'élaboration de plans de développement spécifiques
- la réalisation d'étude pour l'élaboration d'un plan de promotion et de commercialisation des produits de terroir sur le marché local et à l'exportation

- la mise en œuvre de projets (14 dès 2011) pour le développement et l'amélioration de l'offre en produits de terroir dans le cadre du pilier II du PVM
- le renforcement du programme d'appui et d'encadrement des producteurs
- la sensibilisation et l'assistance des producteurs pour la labellisation des produits.



Une division des produits de terroir et une division de la labellisation ont été créées au niveau de la Direction de Développement des Filières de Production pour accompagner la bonne mise en œuvre de ce programme, ainsi que 16 services régionaux des produits de terroir chargés de l'encadrement rapproché du secteur.

Les investigations entreprises au niveau régional ont permis d'inventorier plus de 100 produits de terroir et de recenser plus de 200 groupements de producteurs. Ces produits ont fait l'objet de fiches détaillées présentant les informations saillantes sur la typicité, les terroirs de production, les usages et les vertus... et donné lieu à l'élaboration en 2014 d'un catalogue national des produits du terroir au Maroc<sup>14</sup>, présentant 20 produits bénéficiant d'une IGP et les produits phares pour chaque région du pays.

---

<sup>14</sup> <http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/Produits-du-terroir.pdf>

# DEUXIEME PARTIE

## POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR

### **1. LE PLAN MAROC VERT : UNE REELLE AMBITION POUR LE SECTEUR AGRICOLE**

En 2008, le Maroc s'est doté d'une stratégie volontariste de développement agricole, le **Plan Maroc Vert**, (PMV) avec comme ambition de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de développement socio-économique du pays.

Mis en œuvre début 2009, ce plan a pour principaux objectifs : i) une mise à niveau compétitive du secteur pour le rendre plus moderne, intégré au marché mondial et créant de la richesse sur toute la chaîne de valeur; ii) une prise en compte du secteur dans toutes ses composantes sociologiques et territoriales intégrant les objectifs de développement humain comme exigence majeure; iii) une meilleure valorisation et une gestion durable des ressources naturelles; et iv) une définition des politiques d'appui nécessaires à une croissance pérenne.

Le premier pilier de cette stratégie toujours d'actualité 10 ans après<sup>15</sup> vise à développer une agriculture moderne, performante et répondant aux exigences des marchés en s'appuyant sur la promotion de l'investissement privé et la mise en place d'un modèle d'agrégation ayant pour but de permettre à un maximum d'opérateurs de bénéficier de cette dynamique axée sur les marchés. Le second pilier du PVM entend lui tenir compte de la structure du tissu agricole marocain en accompagnant les petits agriculteurs (près de 560 000 exploitations) pour une sécurisation et une amélioration de leurs revenus avec comme objectif de réduire la pauvreté rurale et de consolider le tissu socio-économique des territoires les plus pauvres. Cette politique axée sur le développement solidaire est venue consolider l'initiative nationale du développement humain, mise en œuvre dès 2005 et qui avait pour objectif de compenser le fort déséquilibre de développement existant entre territoires ruraux et territoires urbains. Elle s'est trouvée enrichie par la mise en œuvre en 2015 d'une stratégie de développement rural orientée vers les zones de montagne et les oasis. L'affirmation de cette compétence rurale s'est traduite et par un changement de dénomination du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime devenant Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (cf. politique de développement rural).

Pour sa mise en œuvre, le PMV a été décliné en Plans Agricoles Régionaux (PAR) basés sur un diagnostic de l'agriculture dans chaque Région subdivisée en Unités Territoriales Agricoles (UTA<sup>16</sup>). Pour chaque UTA

---

<sup>15</sup> Une telle longévité pour une politique agricole est quelque chose de suffisamment rare dans les pays au Sud de la Méditerranée pour être soulignée

<sup>16</sup> Chaque UTA constitue une zone agro-écologique caractérisée notamment par le climat, le relief, le sol, l'occupation des terres,

des filières porteuses ont été identifiées et des objectifs en termes de superficies ou d'effectif du cheptel, de production et de rendement ont été fixés à l'horizon 2020. Chaque PAR intègre également des actions transverses concernant par exemple : l'aménagement hydro-agricole et la réhabilitation de périmètres irrigués, l'aménagement et les améliorations foncières (désherbage, épierrage et défense et restauration des sols), la formation des enfants de producteurs, l'alphabétisation; et l'intégration de la femme rurale au développement.

La modernisation de l'agriculture (premier pilier) s'est appuyée sur la mise en place d'un ensemble de mesures réglementaires et structurelles pour consolider un environnement propice à la professionnalisation et à la compétitivité des produits marocains et incitatives afin de favoriser l'amélioration des techniques agricoles, une meilleure gestion des ressources et l'intensification des productions<sup>17</sup>. La constitution des interprofessions, l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture et le renforcement des partenariats publics-privés au travers de la signature de contrats programme ont fourni le socle opérationnel à cette politique. Au total 20 contrats programmes ont été signés et mis en œuvre depuis 2008 visant la majorité des filières agricoles<sup>18</sup>. L'approche par les chaînes de valeur a permis d'engager une nouvelle dynamique de développement des différentes filières agricoles avec la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes au bénéfice d'une professionnalisation des infrastructures et des services logistiques et d'une dynamisation des marchés. Un des contrat-programmes concerne le secteur agro-industriel et a été signé en avril 2018. A travers ce plan de développement et de modernisation de l'industrie alimentaire doté de 12 milliards de DH, le Maroc vise l'intégration des chaînes industrielles et l'ouverture sur le marché international. Il a pour objectifs de créer quelque 38 500 emplois et de générer un chiffre d'affaires supplémentaire de 42 milliards de DH, ainsi qu'une valeur ajoutée additionnelle de 13 milliards de DH.

Le second pilier, ciblé prioritairement sur les exploitations les plus fragiles, a également bénéficié de la politique de consolidation des chaînes de valeurs, notamment à travers l'action conduite en faveur des produits du terroir. S'appuyant sur une loi de mai 2008 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, le MAPM a lancé une stratégie de valorisation des produits spécifiques des territoires. Depuis 2008, ce sont plus de 200 produits du terroir qui ont été identifiés dont 62 ont été labellisés, 50 sous Indications Géographiques, 6 sous Appellations d'Origine et 6 sous Labels Agricoles. Localisés dans toutes les régions du Maroc, ils concernent les huiles d'olive et d'argan, les fruits frais et secs (clémentines, pommes, grenades, dattes, amandes), les plantes aromatiques et médicinales et leurs dérivés (romarin, rose, safran), ainsi que les produits d'origine animale (miel, fromage, viandes rouge et volaille).

Le PMV, a également été soutenu par un ensemble de réformes du cadre sectoriel (foncier, politique de l'eau, fiscalité, etc.), la consolidation des liens entre recherche - formation et développement, la mise en place de nouvelles réglementations, la recherche d'une meilleure transparence des prix.

---

<sup>17</sup> Les subventions couvrent les investissements en matière d'irrigation et d'aménagements fonciers, d'équipement des exploitations, d'amélioration génétique et d'utilisation des semences certifiées, d'unités de valorisation des produits, de promotion et de diversification des exportations et d'agrégation

<sup>18</sup> [http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats\\_programmes\\_vf.pdf](http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats_programmes_vf.pdf)

La mise en place de cette politique a aussi été accompagnée d'une importante restructuration du Ministère marocain en charge de l'agriculture, avec en particulier :

- la déconcentration des services autour de 16 nouvelles directions régionales de l'agriculture (12 maintenant) ;
- la création de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), qui coordonne la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (pilier I et pilier II) ;
- la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), établissement public national qui a en charge la gestion et le suivi du conseil agricole ;
- la création de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) ;
- la création au sein du Ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF), en mars 2013, de la Direction du développement de l'espace rural et des zones de montagnes (DDERZM), en charge d'animer le secrétariat du Comité interministériel du développement rural, présidé par le Chef du gouvernement.

Concernant spécifiquement l'encadrement technique des agriculteurs, la stratégie nationale de conseil agricole élaborée en 2010 pour accompagner la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, est une véritable rupture en matière de conseil agricole et de vulgarisation. Elle vise : le développement du conseil agricole privé, en le dotant d'un cadre légal approprié ; la redynamisation des services de l'Etat à travers notamment la modernisation des structures de proximité et la restructuration du réseau autour de 16 Centres Régionaux ; la responsabilisation des instances représentatives des agriculteurs (chambres d'Agriculture et interprofessions) à travers un engagement contractuel sur une feuille de route et le renforcement de la coordination globale du dispositif.

Pour sa mise en œuvre, le Plan Maroc Vert s'est vu doté de moyens financiers, organisationnels et humains conséquents via les investissements du MAPM et les appuis du Fonds agricole et du Fonds de développement rural (cf. Partie financement). Ces fonds permettent l'octroi de primes aux investissements agricoles (équipement, irrigation, amélioration génétique, semence, aides aux projets d'agrégation) et agro-alimentaire (unités de valorisation de produits agricoles et centre de collecte de lait) et de subventions pour la promotion et la diversification des exportations agricoles.

Dix ans après sa mise en œuvre les résultats sont probants. A son origine, le Plan Maroc Vert visait à l'horizon 2020 : une croissance du PIBA de 70 à 100 milliards DH, la création de 1,5 millions d'emplois dans le secteur et une augmentation de 2 à 3 fois du revenu agricole pour 3 millions de ruraux. Après 10 ans de mise en œuvre l'évaluation de la mise en œuvre du PVM, dressée par le Ministre de l'Agriculture Marocain<sup>19</sup> Akhannouch en avril 2018 montre que le pari est en passe d'être atteint :

- PIB agricole : croissance annuelle de 7,3% entre 2008 et 2018 pour atteindre 125 milliards DH, ce qui est plus élevé que la croissance du PIB et en fait le secteur moteur de l'économie marocaine,

---

<sup>19</sup> Lors de la tenue des 10èmes Assises de l'Agriculture, lundi 23 avril à Meknès

- Investissements : 105 milliards de DH ont été investis dans l'agriculture depuis 2008, dont 60 % de capitaux privés. Pour chaque dirham investi par l'Etat, le privé a ainsi engagé 1,5 dirham,
- Financement : les subventions accordées aux investisseurs agricoles ont ainsi été portées à 30 % de l'investissement global contre 10 % précédemment, notamment dans les filières des agrumes, du maraichage et des produits laitiers,
- Emploi et création d'exploitations : 250 000 emplois créés, dont 50 % entre 2016 et 2017 (chiffres qui ne semblent pas confirmer le HCP, cf. partie précédente), 300 000 nouvelles exploitations agricoles créées depuis le début du Plan Maroc Vert avec un nombre total d'exploitations porté à 1,8 millions,
- Pauvreté et rémunération : recul de deux points de la pauvreté extrême en milieu rural et croissance du salaire minimum agricole garanti (SMAG) de 33% en dix ans,
- Productions :
  - plus de 415 000 ha ont été plantés depuis 2008, 700 000 hectares de terres agricoles reconvertis en arboriculture, activité à forte valeur ajoutée et 20% des terres auparavant inutilisables mises en exploitation,
  - 72 % du cheptel national est issu de races génétiquement améliorées,
- Population : stabilisation de la population rurale à 13,2 millions d'habitants en 2017 (source HCP) contre 13,5 M en 2008,
- Commerce extérieur : les exportations agricoles qui représentent 12 % des exportations totales du Maroc ont augmenté en valeur de 65 % depuis 2008,
- Agrégation: 60 projets et 49 000 agrégés. Depuis 2009, le montant cumulé des subventions allouées par l'Etat dans le cadre des projets d'agrégation s'élève à 1,67 milliards DH, dont 70 millions DH ont bénéficié aux agrégateurs,
- Irrigation localisée : le « goutte à goutte » équiperait 590 000 ha d'ici la fin 2018, dépassant déjà de 7 % l'objectif 2020 du PMV,
- Crédits/Assurances : 1 millions d'agriculteurs ont eu accès au crédit, soit 3 fois plus qu'en 2008. Le secteur des assurances progresse également en milieu rural, proposant des produits de gestion des risques qui ont permis d'assurer 1,1 million d'hectares.

Les autres chapitres de ce document démontrent également ce dynamisme du secteur agricole (en termes d'évolution de la production, des exportations, ...).

Sur la base de l'évaluation du PMV, une révision de cette politique devrait voir le jour en 2019/2020. Les enjeux pour demain se situent dans la poursuite des efforts dans le domaine de l'amélioration de la productivité et de la valorisation des produits et ce d'autant que les plantations réalisées ces dernières années commencent à porter leurs fruits. La question de l'orientation des productions pour les terres qui restent à mettre en valeur (un million d'hectares supplémentaires) se pose également.

Portée par la mise en place du Registre National Agricole, la digitalisation de l'agriculture, que ce soit au champ pour optimiser les performances sous contrainte de gestion des ressources naturelles ou comme instrument d'optimisation des services aux agriculteurs (information en temps réel, ciblage et gestion des demandes d'aides, gestion des programmes sanitaires, assurance agricole, ...) devrait être poursuivie.



## **2. LA NOUVELLE STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL ET DES ZONES DE MONTAGNES**

Depuis le début des années 60 plusieurs programmes et projets intégrés ont été lancés pour développer l'espace rural. L'Etat a également lancé des programmes sectoriels spécifiques pour résorber les écarts dans le monde rural en matière d'infrastructure et d'accès aux services de base, tels que le programme national des routes rurales (PNRR). Par ailleurs, l'Etat a entamé des réformes concernant aussi bien la planification stratégique à travers la Stratégie de Développement Rural 2020, le cadre de la gouvernance par la création du Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural (CIPDR), que les leviers de financement en instaurant le Fonds de Développement Rural (FDR).

Cette dynamique a été renforcée par les stratégies sectorielles en cours ayant un volet rural, notamment le «Plan Maroc Vert», la «Vision 2020 du Tourisme» et la «Vision 2015 de l'Artisanat», ainsi que par le projet de règne à savoir l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), en particulier son volet rural et le Programme de Mise à Niveau Territoriale.

Ces interventions ont permis d'obtenir des acquis considérables en matière d'infrastructures de base et d'accès aux services sociaux et de diversification de l'économie rurale. Malgré ces acquis, des écarts inter et intra territoriaux persiste particulièrement pour les zones montagneuses, ce qui a conduit le Maroc à s'engager dans une politique volontariste de développement des zones rurales défavorisées aboutissant à la formulation d'une stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagnes. Un comité technique, instauré par le Conseil Interministériel Permanent pour le Développement Rural (CIPDR), piloté par le MAPMDREF et composé de 17 départements ministériels, a validé cette stratégie fin 2015.

La Direction du Développement Rural et des Zones de Montagne (DDERZM) au sein du Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) est en charge de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et de la coordination avec l'ensemble des ministères concernés par les actions de développement rural, au niveau central et dans les régions, via les Directions Régionales de l'Agriculture. Cette mise en œuvre se développant en parallèle à un processus de décentralisation et d'autonomisation des nouvelles régions, il existe également pour la DDERZM un enjeu de coordination de la stratégie nationale de développement rural avec les Plans Régionaux de Développement en cours d'élaboration.

Le périmètre retenu pour cette stratégie couvre 738 communes, 7,7 Millions d'habitants et 302 000 km<sup>2</sup>. Ce périmètre correspond aux cinq massifs montagneux, à quatre massifs isolés et intègre les Hauts Plateaux de l'Oriental en prenant en considération les interactions avec les zones oasiennes. Ces espaces présentent des enjeux locaux à répercussions nationales. Sur le plan social, ces espaces ont un taux de pauvreté très élevé, un niveau de développement humain réduit et sont source importante d'émigration vers les villes et vers l'étranger et présentent un enjeu important de préservation d'un patrimoine socioculturel très riche. Sur le plan économique, la contribution économique directe des zones de montagne est très limitée. Elles représentent seulement 5 % du PIB et 10 % à la consommation, pour 24 % de la population totale du Royaume et 25 % de la superficie nationale. Les revenus par habitants sont deux fois inférieurs à la moyenne nationale, néanmoins le potentiel de développement est très important dans certains secteurs, notamment le tourisme.

De plus ces zones sont fortement exposées aux catastrophes naturelles avec un niveau d'équipement en deçà de la moyenne nationale et des moyens d'accès et de secours d'urgence très limités. Enfin, en termes d'enjeux de préservation du patrimoine écologique et environnemental, les montagnes constituent le château d'eau national et abritent 62 % de la forêt marocaine et sont des foyers importants de la biodiversité.

La stratégie s'articule autour de trois volets :

- Le premier volet concerne la mise à niveau sociale à travers la généralisation de l'accès aux services de base et aux infrastructures socioéconomiques ;
- Le deuxième volet concerne les projets intégrés et territorialisés à caractère économique ou environnemental ;
- Le troisième volet concerne des projets structurants de désenclavement, de renforcement de l'attractivité des pôles urbains et des stations touristiques et énergétiques.

La stratégie vise la réduction du taux de pauvreté et d'analphabétisme et l'augmentation de l'indice d'accès aux services sociaux de 30 à 50 %, ainsi que l'augmentation du revenu moyen par ménage de 70 %. Sur un plan environnemental, l'objectif est la préservation du couvert végétal, la diminution des risques d'incendie de forêts et du taux d'envasement des barrages et des risques d'inondations.

Outre l'effet en termes de baisse de la pauvreté extrême dans les zones rurales, l'augmentation du SMAG et la stabilisation de la population rurale, 8 000 coopératives ont été créées et 215 projets de l'agriculture solidaire achevés dans la cadre du pilier II du PVM (Développement agricole et solidaire), pour un montant de 2,1 MMDH sur une enveloppe totale de 15 MMDH.

### **3. DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

#### **3.1. LES ENCOURAGEMENTS FISCAUX ET LES AIDES FINANCIERES**

##### **LES AVANTAGES FISCAUX**

---

Afin de limiter les coûts des facteurs sur les coûts de production des produits agricoles, l'Etat marocain accorde à l'agriculture, plusieurs types d'incitations fiscales, notamment:

- Droits et taxes à l'importation réduits à 2,5 % pour certains produits et matériels destinés au secteur agricole, notamment le matériel d'irrigation, de forage et d'abri serres, pour les aliments pour animaux, pour les intrants agricoles et les huiles brutes ;
- Exonération de la TVA pour la quasi-totalité des intrants et des matériels agricoles ;

Par ailleurs, la Loi de finances 2014 a instauré la fiscalisation du chiffre d'affaires des exploitations agricoles qui en étaient jusqu'alors exemptées. Entre janvier 2014 et décembre 2019, cette loi instaure une imposition progressive pour les exploitations agricoles réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 5 000 000 DH.

## LES AIDES FINANCIERES

---

Depuis 1969, parallèlement à la politique d'investissement public, le Maroc a mis en œuvre une politique d'incitation aux investissements privés en agriculture. Ce système incitatif défini par le « Code des Investissements Agricoles » (CIA), visait l'exploitation et la valorisation du potentiel de production mis en place par la politique d'investissement public, d'une part, et l'incitation à la réalisation des investissements privés, d'autre part. En 1986, l'Etat a procédé à la restructuration de la procédure d'octroi de l'aide financière, en créant un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de Développement Agricole" (FDA), pour assouplir le système d'octroi des aides financières, en vue de rendre le système incitatif plus opérationnel. Depuis sa création, le FDA s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Il constitue depuis 2008, le principal instrument de mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le secteur agricole (PVM) et d'incitation aux investissements privés dans ce secteur

L'intervention du FDA prend deux formes : l'octroi de subventions accordées aux agriculteurs et la participation au financement d'autres actions de développement. Les subventions, accordées aux agriculteurs, visent essentiellement l'amélioration de la productivité des exploitations, tant dans les régions irriguées que dans le Bour et les régions montagneuses et ce, moyennant:

- L'introduction de nouvelles technologies permettant une utilisation rationnelle des moyens de production ;
- L'encouragement de l'investissement privé dans les domaines qui jusqu'à un passé récent étaient du ressort de l'Etat (aménagements hydro agricoles et améliorations foncières) ;
- L'équipement des exploitations agricoles en matériel agricole ;
- L'intensification de la production animale ;
- Le développement de l'arboriculture ;
- L'amélioration de l'approvisionnement des agriculteurs en semences certifiées de céréales;
- La promotion des exportations agricoles.

Le fonds est abondé à hauteur de 3 milliards DH par an depuis la mise en œuvre du PVM (cf. partie sur le financement).

### 3.2. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS

#### INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS LE CADRE DU PLAN VERT MAROCAIN

---

A l'ouverture du Forum mondial sur les « investissements responsables du secteur privé dans l'alimentation et l'agriculture » qui s'est déroulé le 23 octobre 2018 à Marrakech, Aziz Akhannouch Ministre marocain de l'Agriculture a indiqué que depuis le lancement du Plan Maroc Vert en 2008, l'investissement privé dans l'agriculture s'est élevé à plus de 60 milliards DH.

Par ailleurs, en décembre 2018 le Directeur général de l'agence de développement agricole a livré le bilan de dix ans de Partenariat public privé (PPP) dans le domaine de l'exploitation des terres agricoles. Depuis

la mise en place du Plan Maroc Vert 135 494 hectares ont été cédés pour une exploitation de longue durée à des opérateurs privés, dont 110 000 ha faisant partie du domaine privé de l'État et 24 800 ha appartenant aux terres communes (Joumoû). Dans le cadre du partenariat privé public 1 632 projets ont été mis en œuvre, dont 63 % de moins de 20 ha. Ces projets ont créé 72 000 emplois pour un montant d'investissements privés de 26,7 MMDH.

La Ministre de l'Agriculture lors du Forum mondial mentionné plus haut a cité comme projet exemplaire de PPP, le projet de sauvegarde de la zone agrumicole d'El Guerdane dans la région du Souss-Massa. «Ce périmètre souffrant d'un stress hydrique important a pu profiter du transfert d'un volume d'eau de 45 millions de m<sup>3</sup> sur plus de 90 km de conduite, à partir du complexe Aoulouz-Mokhtar Soussi couvrant 10 000 ha de plantations dans la zone du projet».

## INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Les investissements directs étrangers (IDE) vers le secteur agricole comparés aux flux d'IDE totaux sont relativement faibles (1,1 % en 2016). Toutefois ils ont nettement augmenté notamment depuis 2013, atteignant 374 millions DH en 2016 contre 27 millions DH en 2007, alors que sur la même période les flux d'IDE totaux diminuaient de 7 % (Tableau 9).

Par ailleurs depuis 2012, les IDE dans le secteur des industries agro-alimentaires ont également sensiblement progressé et représentent en 2016, 4,7% des flux d'IDE totaux. Ils ont même représentés 26 % des flux d'IDE en 2013 du fait de l'opération du géant français de l'agroalimentaire Danone, leader des produits laitiers et des eaux minérales, qui a renforcé de 29,2 à 67 % sa participation au capital de la Centrale Laitière, numéro un des produits laitiers au Maroc.

Une autre opération majeure de rachat, dépassant la centaine de millions d'euros, a été menée en 2012 par l'américain Kraft Foods, dans le secteur de la biscuiterie cette fois-ci (Euromed@change). En 2013, plus de 70 % des flux d'IDE dans l'IAA au Maroc provenait de l'Europe. Les IDE sont concentrés sur la transformation de fruits et légumes (forte présence français et espagnole), les boissons et les produits de la pêches, mais aussi les filières lait et huile d'olive (annexe 2).

**TABLEAU 9 - FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTES ETRANGERS ENTRANT AU MAROC (MILLIONS DH)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
IDE Secteur agricole	33,0	27,0	25,6	60,6	92,4	85,7	316,7	128,7	337,8	374,0	215,3
IDE Industries alimentaires				289,0	468,7	1 581,5	10 171,7	3 673,9	2 363,1	1 651,8	1 234,3
Total IDE	37 959,0	27 963,0	25 249,7	35 068,3	26 060,2	32 091,7	39 076,9	36 549,5	39 920,0	35 351,2	34 477,5
Secteur agricole/total IDE	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,3%	0,8%	0,4%	0,8%	1,1%	0,6%
Secteur IAA/total IDE				0,8%	1,8%	4,9%	26,0%	10,1%	5,9%	4,7%	3,6%

Source : Office des changes (\* chiffres provisoire en 2017)

## LES APPUIS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AU PLAN MAROC VERT

En décembre 2018, le Ministre marocain de l'Agriculture lors de sa présentation de l'évaluation du PMV indiquait que les financements des bailleurs de fonds et des partenaires internationaux à la mise en œuvre du PVM s'élevaient à 34 milliards DH sur la période 2008-2014, dont 37 % sous forme de dons.

La Banque mondiale, le Fonds Qatari pour le Développement, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Agence française de développement, le Fonds arabe de développement économique et social et de nombreux autres partenaires techniques et financiers ont apporté leur concours au Plan Maroc Vert.

Durant la période 2008-2014 <sup>20</sup> la Banque Mondiale (BM) était le premier financeur extérieur du Plan Maroc vert avec un montant total 3,9 milliards DH (MM DH), devant le Fonds Qatari (2,9 MM DH), la BAD (1,8 MM DH), puis l'UE (1,6 MM DH) plus 468 millions pour la Banque européenne d'investissement. Sur les 17 MM DH mobilisés durant cette période 11 milliards de DH ont financé des projets et environ 6 milliards de DH étaient des appuis budgétaires

Les trois programmes/projets ayant bénéficié des financements les plus importants à l'époque étaient :

- Les Prêts de Politique de Développement en appui au PMV (PPD1 et PPD2) financés par la BM pour un montant de total de 3 300 millions de DH ;
- Le projet de dessalement de l'eau de mer Chtouka Ait Baha financé par le FADES pour un montant de 1 450 millions de DH ;
- Le projet d'aménagement hydro-agricole du périmètre Irrigué Dar Khrofa financé par le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) à un montant de 1 225 millions de DH.

L'UE, quant à elle, a participé au financement du PMV à hauteur de 1 606 millions de DH jusqu'en 2014, entièrement sous forme de dons, et dédiés, dans sa totalité, à des appuis budgétaires. Il s'agit du :

- Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole I (PAPSA I) en 2010 ;
- Conseil Agricole en 2013 ;
- Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole II (PAPSA II) en 2014.

---

<sup>20</sup> MAPM, 2015

# TROISIEME PARTIE

## LA SECURITE ALIMENTAIRE

### 1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA CONSOMMATION ET DES DEPENSES ALIMENTAIRES AU MAROC

La part du budget allouée par les ménages marocains à l'alimentation tend globalement à diminuer pour atteindre 37 % en 2014 contre 40,6 % en 2007, tout en demeurant le premier poste de dépense de consommation (Tableau 10).

La part du budget allouée à l'alimentation est beaucoup plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine (respectivement 47,3 % et 33,3 %) et chez les populations les moins aisées que chez les populations les plus aisées (49,6 % pour les 20 % les moins aisées et 29,1 % pour les 20 % les plus aisées).

**TABLEAU 10 - EVOLUTION ENTRE 2001 ET 2014 DES COEFFICIENTS BUDGETAIRES (EN %)**  
SELON LES GRANDS GROUPES DE BIENS ET SERVICES

	2007	2011	2014
<b>Alimentation</b>	<b>41,3</b>	<b>40,6</b>	<b>37</b>
Habillement	4,8	3,4	3,2
Habitation et énergie	22,1	20,3	23
Equipements ménagers	3,8	3,6	3,2
Hygiène et soins médicaux	7,6	7,2	8,7
Transport	5,5	8,8	7,1
Communication	2	2,8	2,2
Enseignement	1,6	2,7	3,7
Loisirs et culture	2	1,7	1,9
Autres dépenses de biens et services	9,3	8,9	10

Source : Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/14

Au Maroc, le régime alimentaire comme dans les autres pays du Maghreb, est traditionnellement basé sur la consommation de céréales (farine, pain, pâtes...). Même si les quantités consommées ont diminué depuis 30 ans, la consommation moyenne de céréales par habitant est estimée à 185 kg en 2014 contre 210 kg en 1985<sup>21</sup>. La consommation de céréales, contrairement à la Tunisie qui subventionne le pain à la consommation, est majoritairement constituée de farine qui elle est subventionnée au Maroc. Cependant, la consommation de pain et de pâtes tend à augmenter depuis 2001.

Au-delà de l'importance des céréales dans la consommation des marocains, l'examen de l'évolution de la structure du budget alimentaire de 2001 à 2014 révèle que le panier alimentaire des marocains tend de plus en plus à s'équilibrer et à se diversifier tout en conservant presque la même architecture (Figure 25). En 2014, les céréales demeurent le second poste de dépense avec 16 % des dépenses alimentaires totales

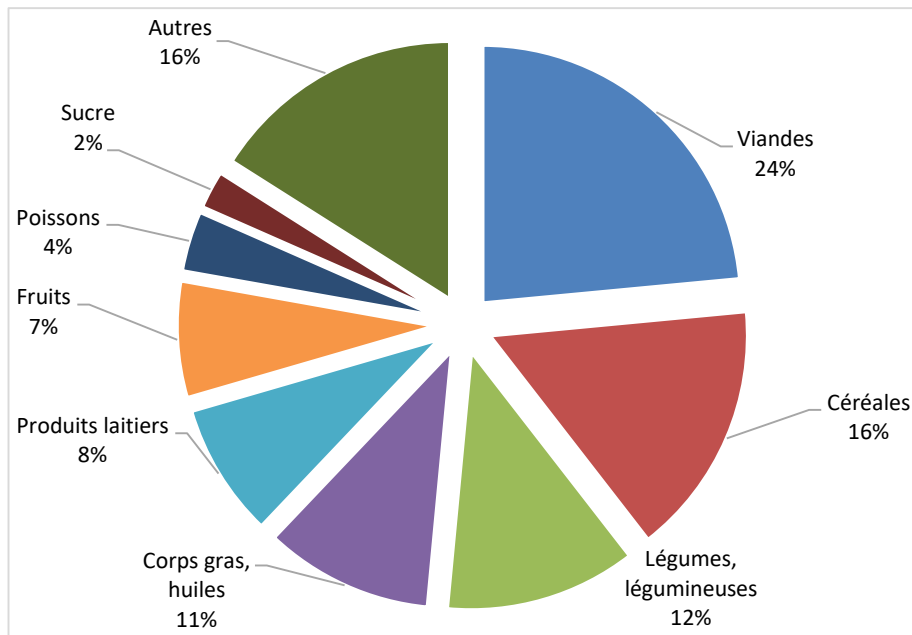
<sup>21</sup> HCP, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/14

derrières les viandes, soit en moyenne 939,1 DH/hbt/an.

Si la consommation de sucre a stagné après une forte baisse jusqu'en 2001, la consommation d'huiles et en particulier d'huiles de table augmente toujours représentant 10,6 % des dépenses alimentaires en 2014 contre 8,6% en 2001.

Enfin, la consommation de produits riches en protéines, à savoir les produits laitiers, les œufs, les viandes et les poissons, tout comme celle de fruits frais, continuent à progresser.

**FIGURE 25 - CONSOMMATION ALIMENTAIRE MAROCAINE PAR CATEGORIE DE PRODUITS EN 2014**

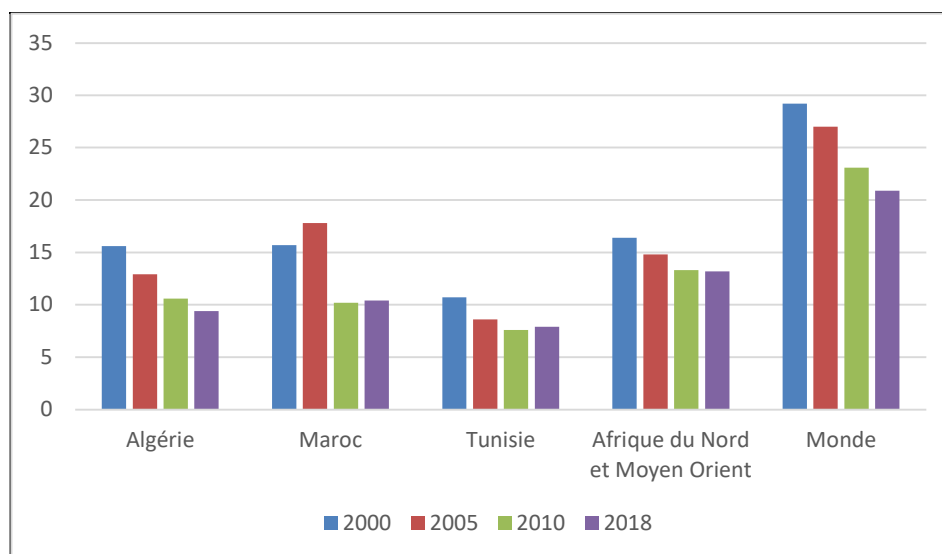


Source : Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/14

## 2. UN DEGRE DE SOUS NUTRITION MODERE

L'Indice de la faim dans le monde (GHI) permet de situer un pays à l'échelle régionale et mondiale et d'évaluer ses progrès ou reculs enregistrés dans la lutte contre la faim, montre qu'en 2018, le Maroc est classé 44<sup>ème</sup> sur 119 pays avec un score global de 10,4 indiquant un « niveau de faim modéré » (Figure 26). La situation du Maroc s'est sensiblement améliorée depuis 2000 et est meilleure que la situation moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Par contre le Maroc est beaucoup moins bien placé que l'Algérie et la Tunisie dont le score inférieur à 9,2 les classe dans la catégorie « niveau de faim faible ».

**FIGURE 26 - EVOLUTION DE L'INDICE DE LA FAIM (GHI) AU MAROC**

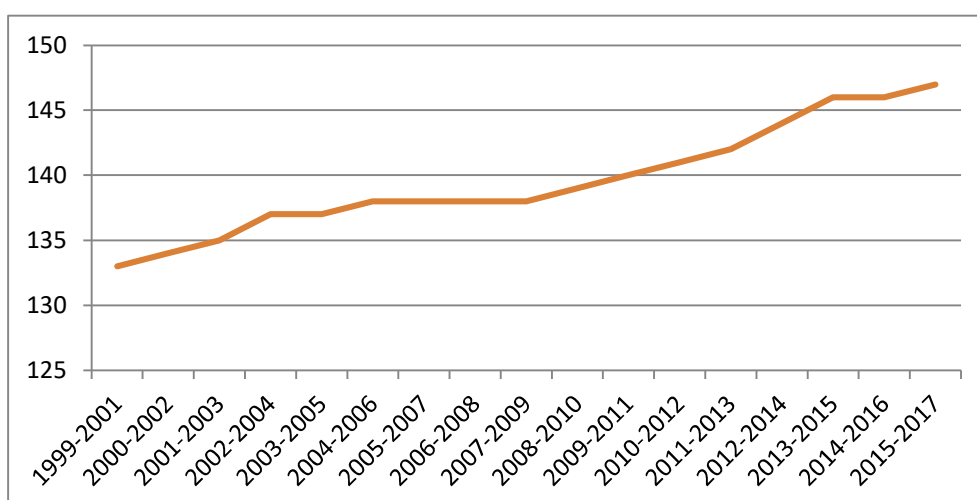


Source : Elaboration à partir des données de Welthungerhilfe (WHH); International Food Policy Research Institute (IFPRI) et Concern Worldwide (2018).

Le score du GHI a légèrement augmenté par rapport à l'année 2010 (avec un GHI de 10,2) traduisant une augmentation de la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'une sous-nutrition aigüe et une augmentation des enfants de moins de 5 ans en retard de croissance (annexe 3). Ce retard de croissance témoigne de carence en micronutriments (vitamines A et iode) liée à une alimentation pas encore assez diversifiée. Au total 1,4 millions de marocains sont aujourd'hui sous alimentés.

D'après la FAO, au cours des deux dernières décennies l'offre alimentaire marocaine en termes énergétiques a toujours dépassé les besoins alimentaires moyens. Cet « excédent » a constamment augmenté passant de 33 % entre 1999-2001 à 38 % entre 2006-2008 et à 47 % en 2015-2017 (Figure 27). De plus, comme indiqué précédemment les habitudes alimentaires ont évolué avec notamment une diversification du panier du consommateur.

**FIGURE 27 - INDICE DE SUFFISANCE DES APPORTS ENERGETIQUES ALIMENTAIRES MOYENS EN % AU MAROC**



Source : données de FAOSTAT



Lors de l'élaboration de la stratégie nutritionnelle, il était indiqué que « cette transition alimentaire faite habituellement d'une alimentation traditionnelle, à base de céréales et de légumineuses se transforme en une alimentation qui comprend davantage de produits d'origine animale, et tend à devenir excessive par rapport aux besoins énergétiques d'une vie sédentaire ».

L'amélioration des apports énergétiques n'exclue donc pas des carences ou des déséquilibres nutritionnels et l'existence de gaspillages alimentaires. Ainsi, d'après la FAO le pourcentage d'adultes en situation d'obésité est passé de 14,8 % en 2000 à 25,6 % en 2016. De même le pourcentage de femmes en âge de procréer en situation d'anémie après avoir baissé de 35,9 % en 2000 à 33,6 % en 2010 est remonté à 36,9 % en 2016. Notons aussi un taux important d'hypertension artérielle et d'augmentation du diabète.

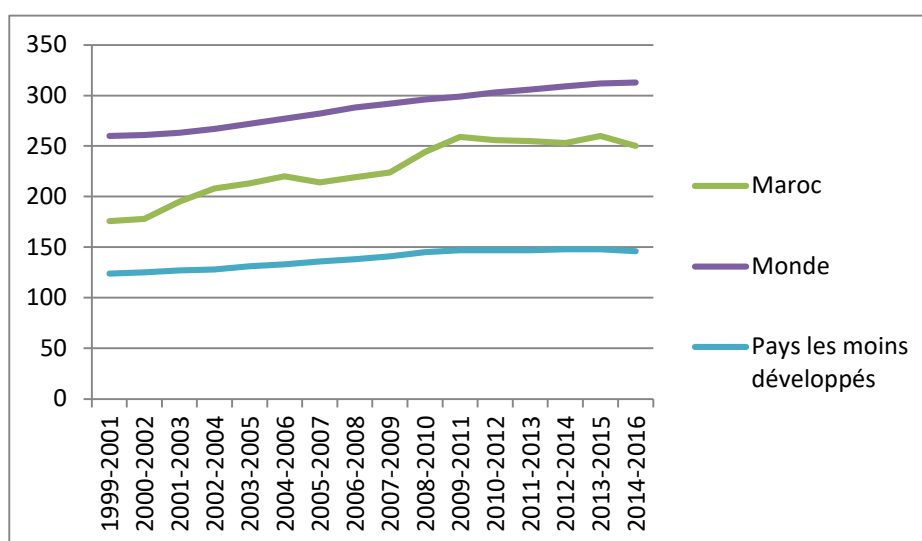
Par ailleurs, on constate une disparité de la couverture des besoins alimentaires dans la population marocaine : les situations de sous nutrition étant liées à la pauvreté touchent particulièrement les populations moins aisées, notamment en milieu rural.

### 3. FORTE DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

La couverture des besoins par la production nationale est de 100 % pour les viandes, les fruits et les légumes, 82 % pour le lait, 62% pour les céréales, 47 % pour le sucre, 31 % pour le beurre, et 21 % pour les huiles alimentaires.

En termes de disponibilités, au Maroc la valeur moyenne de la production alimentaire par habitant est passée de 176 USD en 1999 à 250 USD en 2014. Elle est inférieure à la moyenne mondiale mais très supérieure à celle des pays les moins développés. Elle a sensiblement progressé après 2008 témoignant de l'effet de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert sur la production agricole comme le montre la partie présentant les principales productions agricoles (Figure 28).

FIGURE 28 - INDICE DE VALEUR MOYENNE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU MAROC (USD PAR HABITANT).



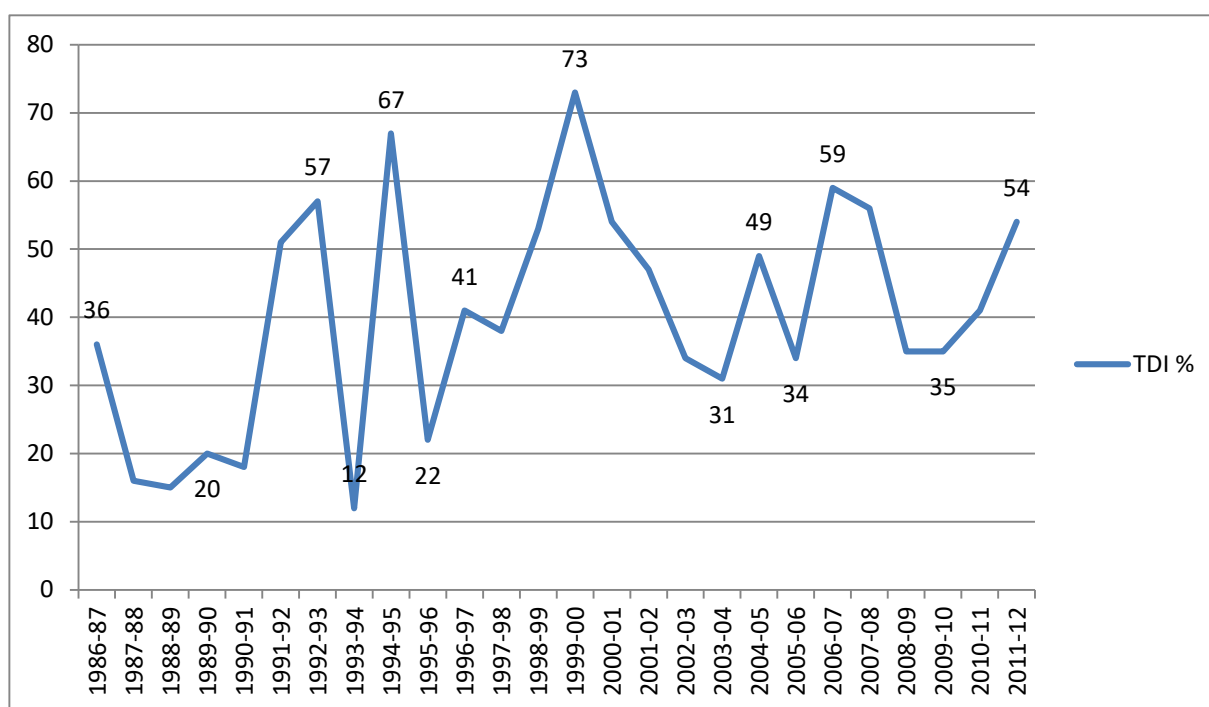
Source : données de FAOSTAT

Cependant, malgré cette hausse de la production le Maroc demeure très dépendant des importations de produits de base et en particulier de céréales, d'huiles alimentaires et de sucre. Or, cette dépendance pourrait, malgré les efforts de production engagés dans le cadre du PMV s'accroître avec les effets liés au changement climatique. Une telle dépendance n'est pas sans risque à la fois en termes d'approvisionnement à prix abordables et de facture alimentaire, compte tenu de la forte variabilité des marchés internationaux des produits de base.

### 3.1. LES CEREALES

Pour les céréales, malgré une forte hausse de la production depuis les années 1980, les importations majoritairement de blé tendre destiné à la production de farine ont augmenté plus vite encore. D'après la FAO le taux de dépendance était de 54 % en 2011/12 et de 42 % en 2016. La dépendance aux importations a donc un peu diminué depuis la mise en place du PMV mais varie fortement d'une année sur l'autre en fonction de la production nationale très dépendante de la pluviométrie (Figure 29).

FIGURE 29 - EVOLUTION DU TAUX DE DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS DES CEREALES.



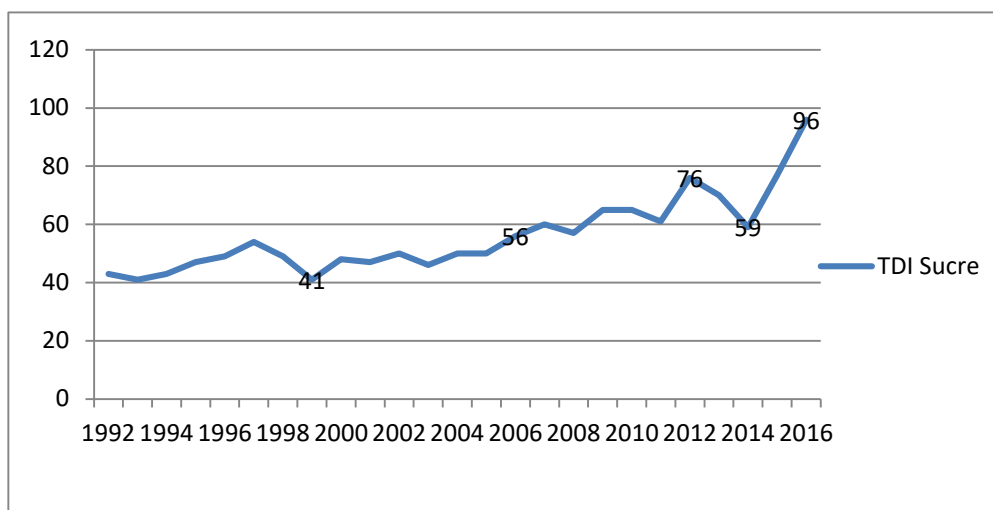
Source : MAPM, FAOSTAT

### 3.2. LE SUCRE

Si sous l'effet du Plan Maroc Vert la production de sucre a progressé ces dernières années (cf. partie sur les principales productions), le Maroc demeure encore très dépendant des importations qui ont constamment augmenté depuis 2008. Sur la période 2008-2017, la moyenne annuelle des importations de sucre est de 1,8 millions de tonnes et ce malgré une nette chute en 2017.

Le taux de dépendance aux importations de sucre (figure 30) semble s'être aggravé depuis la mise du PVM, il est passé d'une moyenne annuelle de 49 % entre 1992 et 2008 à 71 % entre 2009 et 2016, soit une augmentation de 22 points en 8 ans.

FIGURE 30 - EVOLUTION DU TAUX DE DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS DU SUCRE

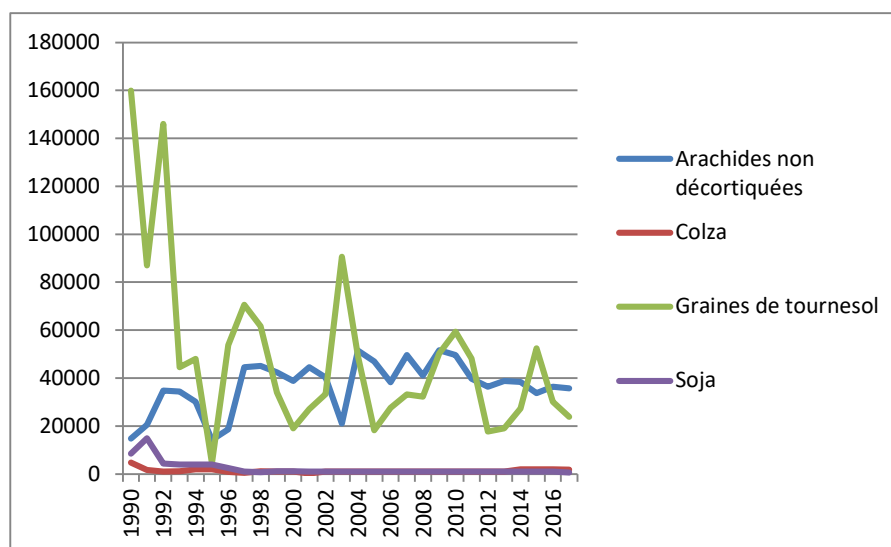


Source : Données de FAOSTAT, 2019

### 3.3. LES OLEAGINEUX

Concernant les oléagineux, après la libéralisation du secteur dans les années 1990 la production s'est progressivement effondrée, principalement pour le tournesol. Aujourd'hui la production de colza et de soja est très faible et celle de tournesol, après avoir atteint 59 344 tonnes en 2009-2010, oscille ces dernières années autour de 30 000 tonnes/an. De fait, la production d'oléagineux est très insuffisante pour répondre à une demande croissante en huiles alimentaires (Figure 31).

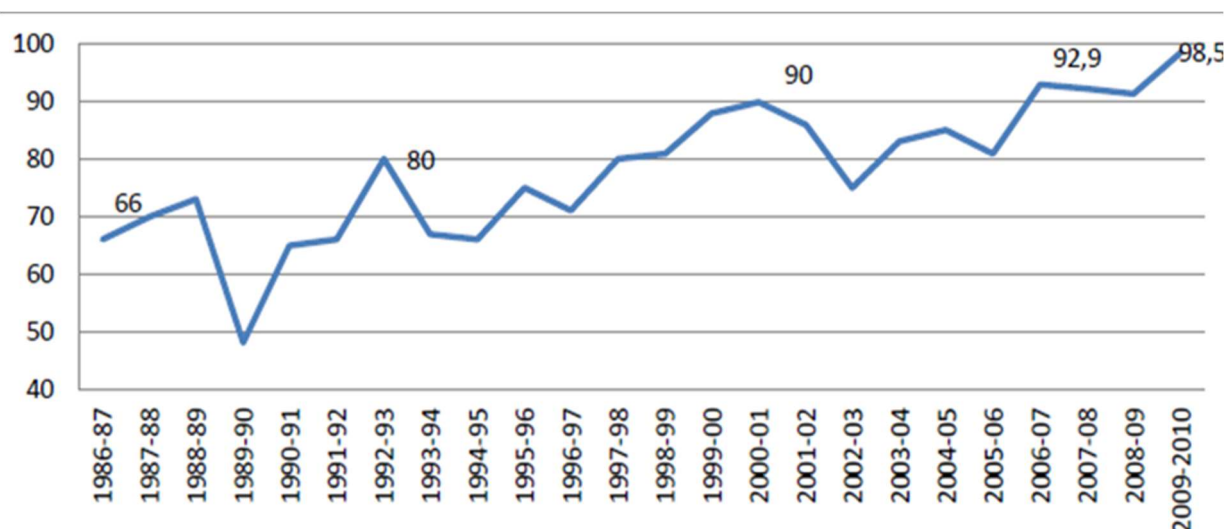
FIGURE 31 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES OLEAGINEUX (TONNES)



Source : Données de FAOSTAT, 2019

En conséquence, les importations progressent constamment et ont dépassé les 700 000 tonnes d'huiles brutes en 2017. Le taux de dépendance aux importations d'huiles alimentaires déjà très élevé progresse aussi, passant de 66 % en moyenne en 1986-1987, à 90 % en 2000-2001, pour atteindre 98,5% en 2009-2010 (Figure 32).

FIGURE 32 EVOLUTION DU TAUX DE DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS DES HUILES DE GRAINES (%).



Source : Akesbi. N, 2013<sup>22</sup>

Pour diminuer cette dépendance, le Plan Maroc Vert ambitionne de porter les surfaces réservées au tournesolet au colza à 127 000 hectares à l’horizon 2020, correspondant à une production d’huile alimentaire de 93 000 tonnes, afin d’atteindre un taux d’autosuffisance en huiles alimentaires de 20 %.

#### 4. PRINCIPAUX ELEMENTS DES POLITIQUES ET STRATEGIES ET POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU MAROC

S’il n’existe pas à proprement parler de politique de sécurité alimentaire au Maroc, plusieurs politiques ou stratégies y contribuent, c’est le cas notamment du Plan Maroc Vert et de la stratégie de nutrition.

##### 4.1. LA PLAN MAROC VERT, PREMIER PILIER DE LA LUTTE CONTRE L’INSECURITE ALIMENTAIRE

Le Plan Maroc Vert est le premier pilier de la lutte contre l’insécurité alimentaire au Maroc en ayant notamment pour objectif d’augmenter la production nationale pour limiter sa dépendance aux importations et ainsi se prémunir des variations des cours internationaux. La diversification des productions qui contribue à la diversification du régime alimentaire améliore aussi la sécurité alimentaire des marocains.

Au de-là de cet objectif de production, le PMV vise aussi au développement des régions rurales les plus défavorisées, c’est l’objet du pilier II et de la stratégie de développement rural et des zones de montagnes. Il s’agit ici de lutter contre la pauvreté en donnant accès aux services de base et aux infrastructures socioéconomiques, mais aussi via des projets intégrés et territorialisés à caractère économique de créer des emplois et de la richesse dans ces régions.

<sup>22</sup>Akesbi N. (2013). « L’agriculture Marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale » publié dans Maghreb-Machrek, N°215-Eté 2013, P 42.

## 4.2. LA STRATEGIE DE NUTRITION 2011-2019

La Stratégie Nationale de Nutrition (2011-2019)<sup>23</sup> a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition. Le deuxième pilier stratégique de cette stratégie vise « le renforcement d'un approvisionnement durable en aliments surs et sains », d'une part, en améliorant la disponibilité et l'accessibilité financière aux produits alimentaires et d'autre part, en assurant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments consommés. Concernant le premier point la stratégie promeut : le renforcement du mécanisme de régulation des prix des produits agricoles et de la pêche ; l'amélioration des compétences des petits agriculteurs pour améliorer la production et la valorisation des produits locaux agricoles et de la pêche et enfin, la promotion de leur consommation. Notons que son premier axe « Renforcement de la composante nutrition dans les programmes de santé » vise à promouvoir l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, à prévenir et prendre en charge les troubles nutritionnels et à lutter contre les carences en micronutriments.

Comme l'indique la FAO dans un document récent consacré à l'approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>24</sup>, dont une étude de cas est consacrée au Maroc : « l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont étroitement liées au Maroc, en partie en raison de la part des revenus (environ 70 %) que les ménages pauvres consacrent à l'alimentation. Sur environ 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil national de pauvreté, 3 millions d'entre eux vivent dans les zones rurales. (...) Les problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté se concentrent dans des zones caractérisées par de mauvaises conditions géographiques, une faible densité démographique et un accès limité aux infrastructures physiques et sociales. Ces conditions coïncident généralement avec celles des zones rurales et éloignées ». La dimension territoriale est donc extrêmement importante, d'ailleurs le Plan Maroc Vert et la stratégie nationale de la nutrition soulignent les disparités spatiales du potentiel de développement agricole concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développe des approches territoriales pour y répondre (cf. le Plans agricoles régionaux dans le PVM).

## 4.3. LE SYSTEME DE COMPENSATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le Maroc, comme d'autre pays de la région a très tôt (années 1940) instauré un système de subventionnement des prix des produits de base afin de garantir l'approvisionnement des consommateurs tout en protégeant leur pouvoir d'achat. Au fil du temps plusieurs produits alimentaires ont ainsi bénéficié de subvention (blé dur, produits laitiers huiles), mais aujourd'hui seuls deux produits sont concernés : le sucre et la farine nationale de blé tendre, en plus du gaz butane. Le système de compensation est géré par la Caisse de compensation pour le gaz et le sucre et par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL) pour la farine.

L'enveloppe budgétaire allouée à la compensation a fortement progressé, fixée à environ 4 milliards DH (MM DH) en 2002 et dans la limite de 20 % du budget d'investissement, elle a été multipliée par

---

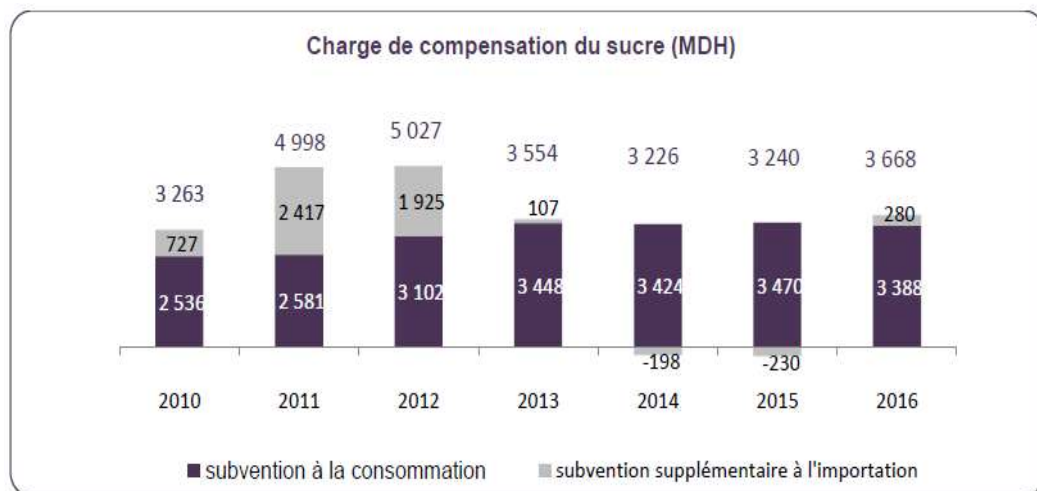
<sup>23</sup> Stratégie Nationale de Nutrition (2011-2019), Ministère marocain de la santé

<sup>24</sup> FAO, Adopter une approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2017

13,5 en seulement 9 ans, pour atteindre à 55 MM DH en 2012, du fait principalement de la hausse des cours internationaux du gaz. En 2018, le coût pour l'Etat de la caisse de compensation est estimé à 13 MMDH.

Pour le sucre la charge de compensation est de 3,67 MM DH en 2016, la subvention à la consommation demeurant relativement stable depuis 2012. La subvention supplémentaire à l'importation a quant à elle diminué du fait de la baisse des cours internationaux du sucre<sup>25</sup> (Figure 33).

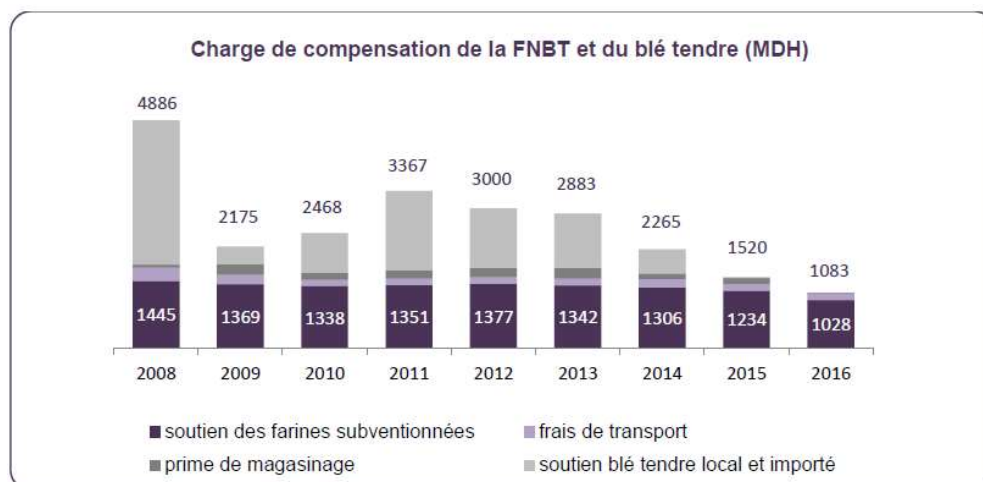
**FIGURE 33 - CHARGE DE COMPENSATION POUR LE SUCRE 2010-2016 (MHD)**



Source : Ministère des finances, 2018

Pour la farine la charge de compensation a considérablement diminué depuis 2008 pour atteindre 1 083 millions DH en 2016. Cette situation s'explique par la baisse des cours internationaux du blé qui a conduit à l'abandon du soutien au blé importé depuis 2015 et par la diminution du quota de farine blé tendre subventionnée qui est passée à 6,5 millions de tonnes fin 2016 (Figure 34).

**FIGURE 34 - CHARGE DE COMPENSATION POUR LES CEREALES 2010-2016 (MHD)**



Source : Ministère des finances, 2018

<sup>25</sup> Ministère marocain des Finances, « Rapport sur la compensation », Loi de Finances 2018

# QUATRIEME PARTIE

## GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un contexte de contrainte croissante concernant l'accès aux ressources hydriques, aggravé par les effets présents et à venir du changement climatique, l'économie d'eau est un axe incontournable de la nouvelle politique de l'eau du Maroc en particulier dans le secteur agricole.

### 1. LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

#### 1.1. LA GESTION DE RESSOURCES EN EAU QUI SE RAREFIENT

Si le Maroc dispose de quantités appréciables d'eaux de surface et souterraine, l'accès aux ressources hydriques est marqué par une forte irrégularité annuelle, avec des épisodes de sécheresses, mais aussi d'inondations, de plus en plus récurrents et de plus en plus intenses. De plus, les ressources en eau sont très inégalement réparties sur le territoire, puisque 93 % du pays se situe en zone aride et désertique. Ainsi, les précipitations se caractérisent par des gradients décroissants du Nord au Sud et d'Ouest en Est. Certaines régions reçoivent 600 à 700 mm par an, tandis que d'autres reçoivent moins de 100 mm/an. Les trois bassins hydriques de la zone atlantique (Sebou, Bouregreg et Oum Rabi) fournissent les deux tiers du potentiel d'eau douce du pays.

Sur l'ensemble de son territoire, le Maroc reçoit annuellement une pluviométrie de 140 milliards de m<sup>3</sup>. Le potentiel des ressources en eau est évalué à 22 milliards de m<sup>3</sup>, répartis en 18 milliards de m<sup>3</sup> d'apports en eau de surface et 4 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux souterraines. Cela correspond à environ 700 m<sup>3</sup>/habitant/an, ce qui place le Maroc dans une situation de stress hydrique structurel.

Depuis longtemps le Maroc a mis en place des politiques publiques pour gérer cette ressource rare. Ainsi, la politique des barrages initiée en 1966 a permis de se doter d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques important composé d'environ 109 barrages, d'une capacité de stockage de plus de 17,5 milliards de m<sup>3</sup> avec un volume régularisé de 9,5 milliards de m<sup>3</sup> et de 13 systèmes de transfert de l'eau. En 1995 le Maroc a élaboré et mis en œuvre une loi sur l'eau<sup>26</sup> qui instaure une gestion intégrée, planifiée, décentralisée, concertée et participative des ressources en eau, le principe « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » et enfin, la valorisation des ressources en eau et leur protection contre la pollution et la surexploitation.

Enfin, en 2009 le Maroc a défini une stratégie nationale de l'eau 2010-2030 qui s'appuie sur trois axes principaux : la gestion de la demande et la valorisation de l'eau (reconversion en irrigation locale,

---

<sup>26</sup> Loi 10-95 sur l'eau

amélioration du rendements des réseaux, tarification...), la gestion et le développement de l'offre (barrages, transferts d'eau Nord-Sud, dessalement de l'eau de mer), la préservation et la protection des ressources en eau du milieu naturel et des zones fragiles (sauvegarde et reconstitution des nappes, protection de la qualité des ressources en eau et lutte contre la pollution).

Compte tenu des ressources disponibles et des conditions climatiques l'irrigation est un impératif technique incontournable dont les retombées économiques et sociales sont indéniables. L'irrigation, et donc le secteur agricole, utilise aujourd'hui 86 % des ressources en eau contre 5,5 % pour l'industrie principalement dans le Nord-ouest du pays et dans le Casablanca-Mohammedia et 8,5 % pour la consommation humaine.

Les pouvoirs publics ont ainsi beaucoup investi afin de mettre en place des systèmes d'irrigations permettant le développement de la production agricole. L'Etat a principalement investi dans la grande hydraulique (GH) avec la création de neuf périmètres irrigués<sup>27</sup> qui couvrent environ 46% des zones irriguées, soit 682 600 ha, dont 533 900 ha en irrigation gravitaire, technique d'irrigation la moins exigeante en intrants mais aussi la moins efficiente. Le développement de nouvelles techniques d'irrigation jugées plus performantes et plus économes en eau a permis l'introduction de l'irrigation par aspersion qui occupe aujourd'hui 113 800 ha des GH, ensuite celle de l'irrigation localisée qui s'étend sur environ 40 000 ha.

La petite et moyenne irrigation (PMH) dans laquelle a aussi investi l'Etat, représente 38 % du potentiel national irrigable et mobilise environ 45 % des ressources hydriques du pays. 98 % de ces terres agricoles sont irriguées en utilisant le système d'irrigation gravitaire.

Quant à l'irrigation privée, elle comprend tous les aménagements d'irrigation réalisés par l'initiative privée allant du creusement d'un simple puits pour l'irrigation de moins d'un hectare à l'aménagement moderne pour l'irrigation de plusieurs centaines d'hectares. Elle représente 30 % de l'ensemble des périmètres irrigués soit 1 458 150 ha dont 1 178 700 ha sont irrigués en utilisant le système d'irrigation gravitaire, 137 650 ha par l'irrigation par aspersion et 141 800 ha par le système d'irrigation localisée.

Toutefois, le développement de l'irrigation a contribué à la surexploitation de la plupart de ressources en eaux souterraines et à la baisse alarmante des niveaux de plusieurs nappes, ainsi qu'à la dégradation de la qualité de l'eau. D'après M. Sadaki<sup>28</sup>, « le coût de la dégradation de l'eau est estimé à 1,26% du PIB. L'exploitation des eaux souterraines est estimée à 955 millions de m<sup>3</sup>/an. En outre, la perte annuelle d'eau qui résulterait du changement climatique est de 94,6 M m<sup>3</sup> ».

Dans la cadre de la stratégie nationale de l'eau le Ministère de l'Agriculture a élaboré une stratégie pour l'économie d'eau et sa valorisation en agriculture irriguée. « Cette stratégie considère l'amélioration du revenu agricole comme une condition sine qua none pour sa réussite. Elle se base sur l'amélioration du service de l'eau d'irrigation, le renforcement et l'adaptation du système de financement et d'incitation à

---

<sup>27</sup> Il existe au Maroc 9 périmètres de GH, totalisant un potentiel irrigable de 880.000 Ha. Ces grands périmètres sont alimentés principalement à partir des barrages et ont fait l'objet d'aménagements hydroagricoles géré par 9 Offices régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

<sup>28</sup> Sadiki M., La rareté de l'eau : défis et opportunités - Cas du Secteur Agricole au Maroc, novembre 2017



l'économie d'eau, l'amélioration de l'aval agricole sous tous ses aspects (organisation, partenariat, contrats de cultures, etc.), et le développement d'un conseil de proximité en matière de conception des systèmes d'irrigation économes d'eau et d'appui à l'amélioration de la productivité. L'objectif final est une gestion conservatoire et durable des ressources en eau limitées, la durabilité de l'agriculture irriguée et le renforcement de son rôle stratégique dans la sécurité alimentaire du pays. Cette stratégie s'articule autour des grands axes d'intervention suivants :

- La modernisation de l'agriculture irriguée en à travers le développement de l'irrigation localisée à grande échelle par le biais de reconversion des techniques d'irrigation existantes et à efficience limitée, notamment le gravitaire.  
L'objectif fixé est d'équiper en irrigation localisée près de 50 % de la superficie totale aménagée au niveau national. Pour cela, le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) s'inscrit dans les mesures transverses du Plan Maroc Vert. Il vise à atténuer la contrainte hydrique, considérée comme le principal facteur limitant à l'amélioration de la productivité agricole. Ce programme consiste en une conversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée, sur une superficie de près de 550 000 ha pendant une période de 10 ans, soit un rythme d'équipement moyen de près de 55 000 ha/an<sup>29</sup>.
- La valorisation des ressources en eau mobilisées par les barrages à travers la résorption du décalage entre les superficies dominées par les barrages réalisés et les superficies équipées qui s'établit à 108 440 ha. Ce gap d'équipement est principalement situé dans le bassin du Sebou.
- Le renforcement de la maintenance et de la réhabilitation des réseaux d'irrigation des périmètres collectifs pour assurer un meilleur service de l'eau et la pérennité des équipements.
- La réforme institutionnelle du secteur de l'irrigation, notamment de la grande irrigation, afin d'améliorer sa compétitivité et ses performances et de valoriser au mieux l'eau, et ce à travers l'encouragement de partenariat public-privé pour la gestion des périmètres collectifs d'irrigation. »<sup>30</sup>

Le secteur privé bénéficie ainsi de nombreuses subventions pour mettre en place une irrigation performante et plus efficiente.

Le Plan Maroc vert contient aussi un Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) : qui vise à valoriser 1,5 Md m<sup>3</sup> d'eau par l'aménagement hydro-agricole d'une superficie de 160 000 ha à l'horizon 2020.

Enfin, ce plan a aussi pour objectif de mieux valoriser l'eau utilisée par le secteur agricole via la promotion des productions à hautes valeur ajoutée (fruits et légumes notamment).

D'après M. Sadiki<sup>31</sup> les programmes mis en œuvre dans le cadre du Plan vert, « donnent d'ores et déjà leur fruit, puisque l'irrigation et la technologie qu'elle a entraîné ont grandement contribué à la construction de la résilience de l'agriculture marocaine. En effet, depuis 2008, la stratégie Plan Maroc Vert, est parvenu à augmenter la valeur ajoutée du secteur agricole mais également à contenir les

---

<sup>29</sup> Cela devait permettre permettant d'économiser un volume d'eau de plus de 1,4 Md m<sup>3</sup> en 2016, soit 2 546 m<sup>3</sup>/ha (Sadiki, 2017).

<sup>30</sup> <http://www.agriculture.gov.ma/pages/economie-de-leau>

<sup>31</sup> Sadiki M., déjà cité

impacts de crises climatiques. La saison agricole 2015-2016 a été marquée par un déficit pluviométrique dépassant 50 % par rapport à la moyenne d'une campagne normale. Toutefois, le PIB agricole n'a pas été aussi comprimé qu'il aurait pu l'être par le passé, preuve tangible que le plan apporte des solutions aussi face aux chocs climatiques. Il a subi une baisse de 7 % incomparable avec une décroissance à deux chiffres comme auparavant, quand des sécheresses venaient plomber le PIB agricole jusqu'à 40 % parfois. »

## **1.2. EROSION DES SOLS**

Au Maroc, les sols sont caractérisés par une fragilité et une sensibilité aussi bien aux aléas naturels (érosion éolienne et hydrique) qu'aux actions anthropiques (mauvaises pratiques culturales).

Toutefois, le processus de dégradation des sols le plus actif est celui de l'érosion hydrique qui constitue la principale menace environnementale à l'égard du capital sol (MEMEE, 2011). Ceci, est dû au climat marocain caractérisé par des pluies d'hiver et parfois des averses d'été très fortes qui provoquent des ruissellements importants entraînant une érosion significative. Les sols touchés par l'érosion hydrique moyenne à forte couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares, soit 18,5 % de la superficie totale du territoire national (HCEFLCD, 2013).

Ce problème d'érosion engendre une perte de capacité de stockage des barrages par envasement de l'ordre de 75 millions m<sup>3</sup> /an et une perte totale cumulée de 1 750 millions m<sup>3</sup> sur 17,5 milliards m<sup>3</sup> de capacité totale de stockage des barrages (CESE 2018).

Pour enrayer la dégradation des terres, le Maroc dans le cadre de sa politique de lutte contre la désertification et la dégradation des terres a identifié de nombreuses mesures mises en œuvre dans le cadre de programmes et projets du Ministère de l'Agriculture et ceux du département des Eaux et Forêts. Ainsi, le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) fixe les priorités d'interventions et propose les mécanismes financiers et institutionnels de mise en œuvre et de lutte contre les problèmes d'érosion des sols et d'envasement des barrages hydrauliques.

Pour finir ici, la gestion des ressources naturelles est intégrée dans la stratégie nationale du développement durable<sup>32</sup>, dont un des enjeux est de concilier modernisation agricole et exigences du développement durable, mais aussi d'améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et de renforcer la conservation de la biodiversité à travers 3 axes :

- Axe stratégique 1 : Sécuriser l'approvisionnement en eau des secteurs usagers et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau
- Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols
- Axe stratégique 3 : Résorber le déficit en matière d'éducation : protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation

---

<sup>32</sup> Royaume du Maroc, Stratégie nationale de développement rural, Résumé exécutif, 2010

### **La Coopérative CADEFA**

Dans le cadre d'une stratégie globale de conservation des ressources naturelles du Parc national de Toubkal dont l'objectif principal est de surmonter l'épuisement des ressources et améliorer le niveau de vie de la population locale, le projet « Appui à la mise en place d'une stratégie participative de gestion des ressources naturelles dans la région d'Al Haouz et le PNTb » a été développé à partir de 2003 dans la vallée de l'Agoundis, selon deux approches (vallée et filière).

Le projet a réuni plusieurs partenaires : l'administration du parc national du Toubkal, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), la direction Régionale des Eaux et Forêts, l'INDH de la Province d'Al Haouz, le Centre de Développement de la Région de Tensift et la Direction Provinciale de l'Agriculture de Marrakech.

Un des principaux axes de ce projet était la valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales et la conservation de l'agro-biodiversité pour créer des opportunités financières, non pas en augmentant la capacité de récolte des plantes, mais en ajoutant de la valeur aux produits par la transformation des matières premières en huiles essentielles. Le projet était fondé sur l'idée de moderniser les techniques de distillation traditionnelles en créant une coopérative dotée de moyens modernes pour la valorisation des PAM (extraction des huiles essentielles et domestication).

En effet, la coopérative de l'Agoundis pour le Développement Forestier et Agricole (CADEFA) qui regroupe 9 villages a été créée en 2006, donnant aux populations locales le droit d'exploiter les plantes aromatiques et médicinales de la vallée, mais aussi les autres ressources. Le projet avait aussi comme objectif de donner aux femmes plus d'opportunités d'augmenter leurs revenus à travers la régulation de la filière Thym.

## **2. IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE MAROCAINE ET PERSPECTIVES**

La région méditerranéenne est considérée comme un *hot spot* pour le changement climatique. Ainsi, plusieurs enquêtes, (Abouabdillah et al., 2010; Senatore et al., 2010; Amengual et al., 2012; Brouziyne et al., 2017), prédisent des impacts significatifs sur les précipitations moyennes et sur la variabilité des processus hydrologiques, pouvant conduire à une diminution allant jusqu'à de 20 % des disponibilités en eau (Senatore et al., 2010).

Le Maroc, tout comme ses voisins, est ainsi très vulnérable aux impacts du changement climatique. Les ressources en eau et les systèmes environnementaux, qui subissent déjà de fortes pressions dues à la croissance démographique, à l'industrialisation, au tourisme et à l'intensification agricole, sont particulièrement menacées (WB, 2017). La plupart des prévisions montrent qu'au cours des prochaines décennies, le pays affichera progressivement des signes d'aridité croissante en raison de la hausse des températures et de la diminution des précipitations (Balaghi et al., 2015).

Ainsi, la température moyenne pourrait augmenter de 1,1 à 1,6 °C d'ici à 2030, de 2,3 à 2,9°C en 2050 et de 3,2 à 4, 1 °C en 2080. Les précipitations pourraient quant à elles diminuer de 14 % en 2030, de 13 à 30 % en 2050 et de 21 à 36 % en 2080<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup>Balaghi R et Badraoui M., L'adaptation de l'agriculture marocaine au changement climatique, Disponible sur :

## 2.1. IMPACTS SUR LES RESSOURCES EN EAU

D'après, l'Institut des Ressources Mondiale (WRI)<sup>34</sup> qui calcule le risque du stress hydrique de 167 pays, le Maroc est placé parmi les pays « extrêmement risqués ». Il est considéré comme faisant partie des 20 pays les plus menacés, devant l'Algérie 30<sup>ème</sup> et la Tunisie 33<sup>ème</sup>.

M. Sadiki<sup>35</sup> indique que « les projections sur le stress hydrique des pays riverains sont défavorables, avec des estimations qui prédisent une contraction du PIB de 6 % à l'horizon 2050 uniquement en raison de la rareté de l'eau. L'insécurité hydrique, seuil qui concerne les pays dont la disponibilité en eau par an et par habitant est inférieure à 1 700 m<sup>3</sup>, frappe déjà 10 Etats méditerranéens (Libye, Israël, Egypte, Jordanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Palestine, Syrie) ».

D'après l'IRES, l'augmentation constante des besoins en eau à usages domestique, agricole, touristique et industriel, couplée à l'impact du changement climatique, entraînerait un déficit national d'environ 5 milliards de m<sup>3</sup> d'ici 2030<sup>36</sup>.

Diverses études réalisées sur certaines zones ou bassins versants pour évaluer l'impact potentiel du changement climatique sur les ressources en eau au Maroc confirment que ses effets sont déjà perceptibles et qu'ils vont s'accroître. Par exemple, la projection à 2050 de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin versant du barrage Hassan Addakhil (au sud-est du pays) prévoit une baisse de 9,7 % du volume d'eau collectable du barrage, avec un impact significatif sur toute la zone autour du bassin versant qui joue un rôle majeur pour l'économie locale et la communauté<sup>37</sup>.

Enfin, concernant le potentiel d'eau douce, celui-ci a diminué de 30 milliards de m<sup>3</sup> en 1994 à 22 milliards de m<sup>3</sup> en 2010. Or, la Banque mondiale prévoit qu'il devrait continuer à diminuer : le ratio d'eau douce par habitant estimé à 730 m<sup>3</sup>/habitant/an en 2010, pourrait chuter à 500 m<sup>3</sup> d'ici 2050 (Banque mondiale, 2017).

## 2.2. IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le secteur agricole du fait de sa place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques sera le secteur le plus impacté par la baisse prévue des précipitations, tant pour les cultures pluviales que les cultures irriguées. Il sera aussi affecté par la hausse prévue des températures et par les effets en termes d'érosion.

Ainsi, la durée de la "période de croissance", qui correspond au moment de la saison agricole pendant laquelle les conditions de précipitations et de température sont suffisantes pour permettre une croissance et un développement optimaux des cultures, devrait diminuer de 30 jours en 2050, par rapport à 2010. Cela signifie que la période de croissance actuelle de la plupart des céréales de novembre à avril sera réduite de novembre à mars d'ici à 2050 ce qui aura certainement un impact significatif sur les

---

[http://www.kas.de/wf/doc/kas\\_31546-1522-1-30.pdf?120706103051](http://www.kas.de/wf/doc/kas_31546-1522-1-30.pdf?120706103051)

<sup>34</sup> <https://www.wri.org/blog/2015/08/ranking-world-s-most-water-stressed-countries-2040>

<sup>35</sup> Sadiki M., déjà cité

<sup>36</sup> IRES, 2014

<sup>37</sup> SSWE, 2010

rendements (Balaghi, 2014).

Les impacts du changement climatique aussi bien sur les ressources en eau que sur les sols devraient se traduire par une réduction de la superficie des cultures pluviales annuelles dans les plaines atlantiques qui constituent les plus grandes surfaces du pays pour ce type de cultures (Mrabet, 2001; Zahour et al., 2015). De manière générale Mohamed Badraoui & Riad Balaghi, indiquent que « les résultats des études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides ». Ces études d'impacts<sup>38</sup> montrent que les rendements pour la majorité des cultures stagneraient ou diminueraient légèrement jusqu'en 2030, puis chuteraient ensuite très sévèrement pour les cultures pluviales, par contre pour ils pourraient continuer à augmenter pour les cultures irriguées, notamment les fruits et légumes. Cependant, l'exacerbation de la pénurie d'eau devrait limiter les possibilités d'expansion des zones irriguées.

On assistera aussi à :

- un déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin de froid) ;
- une perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne.

Le changement climatique devrait également se traduire par une accentuation de la surexploitation des ressources hydriques. Cette surexploitation et la pollution par le mauvais usage des engrais et des produits phytosanitaires provoqueront une détérioration de la qualité des eaux et des sols<sup>39</sup>.

La baisse de la productivité agricole et l'augmentation des charges d'exploitation entraîneraient une baisse des revenus, amplifiant la pauvreté en zone rurale et contribuant à l'augmentation de l'exode rural.

Enfin, des rendements plus faibles et plus variables se traduiront par une plus grande dépendance en aliments importés, rendant le Maroc encore davantage vulnérable aux prix internationaux des denrées alimentaires de plus en plus volatils.

### **2.3. STRATEGIES ET POLITIQUES SECTORIELLES DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

En mars 2014, le Maroc a adopté sa Politique du changement climatique (PCC)<sup>40</sup>. Cette politique accompagne la Vision Nationale globale de développement durable qui « place la lutte contre le changement climatique comme priorité nationale, contrainte utilisée comme levier pour la construction d'une économie verte au Maroc ». Etablie à l'horizon 2030, échéance retenue pour la majorité des stratégies nationales sectorielles et intersectorielles, la PCC se propose de capitaliser sur les mesures et

---

<sup>38</sup> ADA, Evaluation environnementale stratégique du Plan vert, août 2012

<sup>39</sup> MAPM et ADA, 2011, op.cit., p. 6 et 7.

<sup>40</sup> Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, Politique de changement climatique au Maroc, mars 2014

actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies. Elle se veut un instrument flexible et dynamique, doté d'un mécanisme de suivi et d'évaluation qui permettra d'apporter les affinements nécessaires.

Pour répondre à l'objectif de coordination et de capitalisation, le Centre de Compétences Changement Climatique Maroc (4C) a été créé en novembre 2016 pour renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière de changement climatique, capitaliser l'information en matière de vulnérabilité adaptation, atténuation et finance liés au changement climatique au Maroc, développer des outils d'aide à la prise de décision en matière de changement climatique et contribuer à l'effort mondial en assurant le partage d'expérience par rapport au changement climatique au niveau international.

## **VOLET ATTENUATION**

---

Pour le secteur agricole le volet atténuation indique que le Plan Maroc Vert incorpore la dimension du changement climatique pour améliorer la résilience du secteur et l'atténuation de ses émissions en carbone.

Concernant l'atténuation des émissions des GES, et à travers la mise en œuvre de projets de changement et de gestion des terres dans le cadre du PMV, « la ligne de base est estimée à 61 773 196 TeqCO<sub>2</sub> avec un potentiel de réduction estimé entre 16 439 680 (scénario pessimiste) et 117 000 000 TeqCO<sub>2</sub> (scénario ultime) ».

## **VOLET ADAPTATION**

---

La PCC indique que le Maroc « vise aussi à réduire sa vulnérabilité et à rendre plus résilients son économie, ses populations et ses systèmes et milieux naturels en adoptant des stratégies de renforcement de ses capacités d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques ».

Trois volets intéressent plus particulièrement le secteur agricole :

### **Gestion de l'eau**

Le Maroc a mis en œuvre la stratégie nationale de l'eau (établie à l'horizon 2030) avec pour objectifs :

- La gestion de la demande et la valorisation de l'eau à travers le programme d'économie d'eau en irrigation et des incitations à l'utilisation des pratiques économes en eau potable, industrielle et touristique,
- La gestion et le développement de l'offre par : la construction de 60 barrages pour la mobilisation de 1,7 milliard de m<sup>3</sup>/an et plusieurs petits barrages ; la mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles ; la préservation et la protection des ressources en eau du milieu naturel et des zones fragiles ; la réduction de la vulnérabilité liée aux inondations et aux sécheresses.

### **Secteur agricole**

Concernant ce secteur, dont les performances de production dépendent fortement des précipitations et des aléas climatiques, de nombreux programmes et des plans ont été lancés pour améliorer sa résistance changement climatiques, notamment en économisant et en valorisant l'utilisation des ressources hydriques. C'est le cas en particulier :

- du Programme de résorption du Décalage entre les barrages et l'aménagement hydro-agricole, du Programme d'Extension de l'Irrigation, du Partenariat Public-Privé pour la délégation du service public de l'eau d'irrigation et du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI).
- du Projet d'intégration du changement climatique mis en œuvre en 2011 par l'ADA dans le cadre du PMV lancé en 2008, qui vise : le renforcement de l'intégration du changement climatique par les organismes concernés ; la promotion des technologies de résilience au changement climatique auprès des agriculteurs bénéficiaires des projets du Pilier II du Plan Maroc Vert.

### **Urbanisme et aménagement du territoire**

Le Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MUAT) déploie des mesures d'adaptation concernant en particulier :

- Les oasis : mise en œuvre de la stratégie nationale d'aménagement et du développement des oasis au Maroc (Tafilelt et Draa) ayant pour objectifs la préservation des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et l'ensablement, etc.
- Zones de montagne : stratégie et programmes de développement territoriaux durable des zones de montagne, qui, à travers l'élaboration de projets, visent principalement la lutte contre les inondations, la valorisation des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie de la population (Moyen Atlas oriental et vallée de Moulouya) et l'intégration de la composante changement climatique,
- Développement rural : dans le cadre la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement rural, plusieurs projets ont été mis en place visant la gestion des risques, la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité, etc. Le Fonds pour le développement rural des zones de montage (FDRZM) vient appuyer divers projets visant la réduction des effets du changement climatique.

# CINQUIEME PARTIE

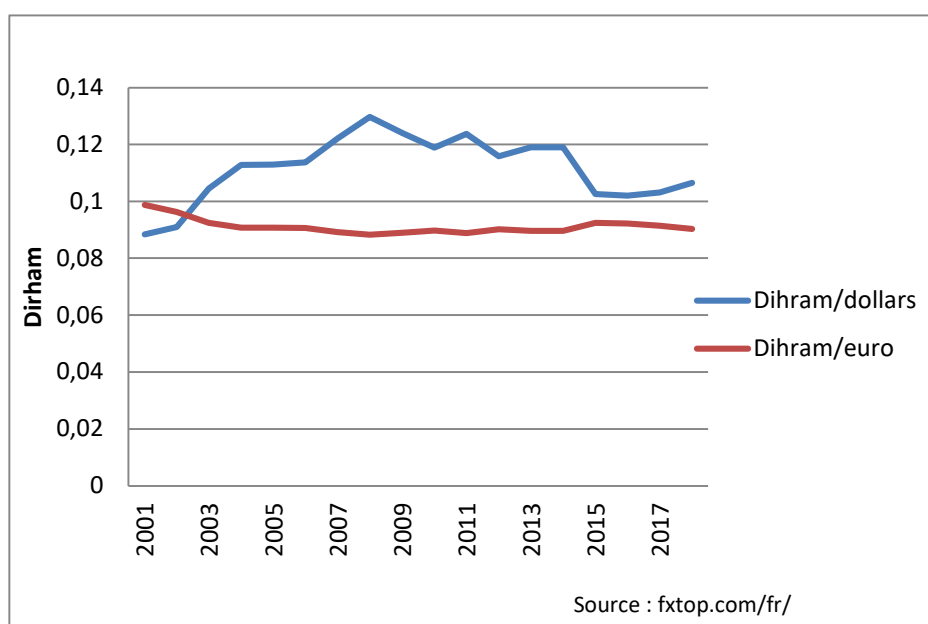
## LES ECHANGES COMMERCIAUX AGRICOLES ET LE PARTENARIAT AVEC L'UE

### 1. TAUX DE CHANGE

En 2018, un Dirham marocain valait en moyenne annuelle 0,1065 dollars et 0,0903 Euro, soit un dollar pour 9,389 Dirham et un Euro pour 10,87 Dirham.

De 2001 à 2018, la valeur du Dirham marocain en Euro a légèrement diminué (-9%) et est resté presque constante depuis 2008. Par contre, en dollars la valeur du Dirham marocain a augmenté de 20 % entre 2001 et 2018, mais a diminué de 18 % depuis 2008. La monnaie américaine étant prépondérante dans les échanges commerciaux, cette dépréciation du Dirham en dollars a amélioré la compétitivité des exportations marocaines et créé une protection à l'entrée face aux produits concurrents importés. Par contre, elle a aussi contribué à l'augmentation des coûts de production dans le secteur agricole et agro-alimentaire, via l'importation de carburant et des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, engrais, matériels...) et aggravé la facture alimentaire (Figure 35).

FIGURE 35 – TAUX DE CHANGE DU DIRHAM MAROCAIN EN DOLLARS ET EN EURO 2001-2017





## 2. LES PRINCIPAUX ACCORDS COMMERCIAUX DU MAROC

### 2.1. LE MAROC MEMBRE DE L'OMC

Le Maroc, en tant que membre de l'OMC, est signataire de l'accord agricole qui l'a obligé à ouvrir plus amplement ses frontières aux produits agricoles importés en diminuant ses droits de douane et en ouvrant ou en augmentant des quotas tarifaires. Cet accord impose également des obligations en termes de soutien au secteur agricole (diminution et limitation des soutiens dits distorsifs, notamment les soutiens par les prix) et de subvention aux exportations (diminution et limitation des aides aux exportations). Etant un pays en développement le Maroc bénéficie d'un traitement spécial et différencié (durée de mise en œuvre de l'accord plus longue et moins élevées que les autres pays).

Le Maroc est également signataire de l'accord SPS et de l'accord sur les OTC qui fixent un certain nombre d'obligation en matière de normes sanitaires et phytosanitaires et de normes techniques.

### 2.2. LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'UE

D'après l'examen de politique commerciale du Maroc<sup>41</sup>, le Maroc est l'un des pays ayant conclu le plus d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux notamment avec l'Union européenne

Avec l'UE, le Maroc a signé en 1996 un accord d'association, entré en vigueur en 2000. Cet accord prévoyait l'établissement progressif d'une zone de libre-échange pour les produits industriels, au terme d'une période de transition de douze ans qui s'est achevée en 2012 et un approfondissement de la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la pêche via des baisses de droits de douane et la mise en place de contingents tarifaires pour les produits sensibles. Concernant ces produits un nouvel accord a été signé en décembre 2010 après 4 ans de négociation et est entré en vigueur en octobre 2012. Il offrait une libéralisation immédiate à 45 % des exportations européennes de produits agricoles en valeur, pour atteindre 70 % en 10 ans. L'accès au marché de l'Union européenne a aussi été immédiatement libéralisé pour 55 % de la valeur des exportations marocaines. Depuis, la majorité des produits agricoles marocains entrent librement, sauf certains produits sensibles susceptibles de concurrencer la production européenne (cf. aussi les éléments présentés par produits dans la partie exportation). Ces produits restent soumis à des quotas d'exportation qui ont été sensiblement augmentés (tomate, aulx, courgette, concombre, clémentine, fraise) et/ou à un prix d'entrée minimum (tomates, courgettes, artichaut, orange, clémentines, raisin de table, abricot, pêche). Les nouveaux protocoles contiennent aussi des dispositions en matière de sauvegardes, de mesures sanitaires et phytosanitaires, de normes et de réglementations techniques.

Les préférences tarifaires octroyées mutuellement entre les parties sont présentées dans le tableau ci-dessous (Tableau 11).

---

<sup>41</sup> OMC, Examen de politique commerciale, Rapport du Secrétariat, Royaume du Maroc, WT/TPR/S/329, décembre 2015

**TABEAU 11 – PREFERENCE TARIFAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCORD UE-MAROC**

Commerce	Produits agricoles Définition OMC	Produits de la pêche	Produits non agricoles
Importation au Maroc: produits originaires de l'UE	Droits de douane réduits: moyenne de 16,3% (NPF: 30%). Moyenne des droits non nuls sur les 1 071 lignes non nulles: 39%	Droits de douane réduits: moyenne de 10,6% (NPF: 16,6%)	Franchise totale sauf 141 lignes, moyenne des droits: 0,2%, (NPF: 9,3%); moyenne des droits sur les 141 lignes à droit non nul: 17%
Importation dans l'Union européenne de produits originaires du Maroc	Droits de douane réduits et contingents tarifaires: moyenne de 0,4% (NPF: 14,4%). Moyenne des droits sur les 48 lignes à droit non nul: 36%	Franchise totale (NPF: 12,0%)	Franchise totale (NPF: 3,8%)

Source: Secrétariat de l'OMC.

D'après l'OMC, les exportations marocaines dans le cadre de cet accord ont crû de 6 % par an durant la période 2008-2014, pour atteindre 126,6 milliards de DH. La part de ces exportations entrant sous préférence effective, soit près de 49 milliards de DH en 2014, a quant à elle crû de 26 % par an. Les importations marocaines de l'UE ont crû de 3 % par an durant la période, pour atteindre près de 200 milliards de DH. La part entrant sous préférences a crû de 7 %, pour atteindre 95 milliards de DH, le reste entrant essentiellement sous le régime NPF.

Des négociations ont par ailleurs été lancées en mars 2013 en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi entre le Maroc et l'Union européenne (ALECA).

### 2.3. LES AUTRES ACCORDS COMMERCIAUX DU MAROC

#### LES ETATS-UNIS

L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis entré en vigueur en 2006 a permis des échanges en franchise de droit de douane pour une majeure partie des produits agricoles, les produits les plus sensibles bénéficiant de préférences tarifaires dans la limite de contingents tarifaires qui augmentent progressivement (viande bovine et de volailles, lait, amandes, blé dur, blé tendre, farine, pâtes alimentaires, sucre...).

#### L'AELE (L'ISLANDE, LE LIECHTENSTEIN ET LA NORVEGE)

Signé le 19 juin 1997 et mis en application par les parties depuis 2000, l'Accord d'association avec l'AELE prévoit – pour les produits non-agricoles - un démantèlement progressif sur 12 ans à l'image du schéma de l'UE. Pour les produits agricoles, contrairement à l'accord avec l'UE, des concessions ont été échangées séparément avec chacun des pays membres, l'AELE ne disposant pas d'une politique agricole commune.

D'après l'OMC, les exportations marocaines vers les pays de l'AELE ont diminué en valeur (moins de 2 milliards d'euros en 2014), mais la part des exportations sous préférence a augmenté de 16 % par an entre 2008 et 2014. Les importations ont également augmenté fortement pour atteindre 3 milliards de DH, dont 1,6 milliard de DH sous préférence.

#### L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE AVEC LA TURQUIE

L'Accord de libre-échange entre le Maroc et la Turquie, signé en avril 2004 et en vigueur depuis janvier 2006, concerne surtout les produits non-agricoles entièrement libéralisés depuis 2015 et quelques produits agricoles bénéficiant de quotas tarifaires.

## L'ACCORD D'AGADIR

---

L'accord d'Agadir instaure une zone de libre-échange entre le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, la Jordanie. Il a été signé le 25 février 2004 et est entré en vigueur le 27 mars 2007. Il a été élargi le 3 avril 2016 au Liban et à la Palestine. Il instaure entre les parties une exonération totale des droits d'importation et de toute taxe d'effet équivalent.

D'après l'OMC « Les importations marocaines totales en provenance de l'Égypte, de la Tunisie et de la Jordanie, ont crû de 4 % annuellement en valeur entre 2008 et 2014, pour atteindre 6,5 millions de DH. La part entrant sous préférences effectives a crû de 21 %, montrant l'attractivité de ce système pour les importateurs. Les exportations marocaines bénéficiant de ce système ont crû considérablement, avec des exportations totales de 2,2 milliards de DH en 2014.

## LA ZONE PANARABE DE LIBRE-ECHANGE

---

L'Accord portant création de la zone panarabe de libre-échange date de 1997, avec une mise en œuvre qui s'est terminée en 2005. L'accord concerne uniquement les marchandises, originaires et en provenance directe de 18 pays arabes (Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Qatar, Soudan, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie, Yémen), à l'exception des viandes, céréales, soja et produits dérivés couverts par l'accord de libre-échange Maroc-USA, afin d'éviter une érosion de la préférence accordée aux États-Unis. L'accord prévoit une exonération totale du droit d'importation et des taxes d'effet équivalent.

## LES EMIRATS ARABES UNIS

---

L'Accord de libre-échange Maroc-Émirats arabes unis (EAU), a été signé le 25 juin 2001 et est entré en vigueur le 9 juillet 2003. Depuis 2005, le Maroc admet en franchise de tous droits et taxes l'intégralité des marchandises en provenance des EAU à l'exception des produits couverts par la clause de préférence en faveur des États-Unis.

D'après l'OMC, les échanges commerciaux entre les deux pays ont ainsi progressé de plus de 27 % en moyenne entre 2009 et 2014, pour représenter 0,7 % du commerce extérieur marocain en 2014.

## L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

---

Afin de promouvoir les échanges avec les pays d'Afrique subsaharienne, le Maroc accorde depuis 2001 un accès préférentiel à des produits originaires et en provenance directe des 34 pays les moins avancés (PMA) en Afrique, dont certains produits agricoles et de la pêche. Des conventions commerciales et tarifaires ont aussi été conclues avec la Mauritanie, la Guinée, le Sénégal et le Tchad, prévoyant des échanges d'exonérations tarifaires.

## ARRANGEMENTS PREFERENTIELS NON-RECIPROQUES

---

Par ailleurs, l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Russie et la Biélorussie accordent des préférences tarifaires au Maroc dans le cadre du Système généralisé de préférences (SPG). À ce titre, les exportations marocaines de produits couverts par le SPG bénéficient d'une exonération totale ou partielle des droits de douane de la part de ces pays.

### 3. POLITIQUE COMMERCIALE

Globalement, depuis les années 1990, la politique commerciale d'ouverture mise en œuvre par le Maroc vise, notamment dans le secteur agricole, à attirer les investissements extérieurs et à promouvoir les exportations, tout en libéralisant graduellement les importations.

En matière d'échanges, le Plan Maroc Vert vise ainsi à la fois à :

- assurer la sécurité alimentaire du pays, tout en protégeant le secteur agricole de la concurrence externe afin d'augmenter la production et ainsi de diminuer la dépendance du pays aux importations de produits de base ;
- orienter ce secteur vers l'exportation :
  - en améliorant la qualité et la traçabilité des produits exportés pour répondre au développement des normes sanitaires, phytosanitaires et techniques ;
  - en valorisant mieux ces produits, notamment via le développement des labels et donc en répondant aussi aux attentes des consommateurs en termes d'alimentation saine, de respect de l'environnement et du bien-être animal, mais aussi via la transformation des produits de la pêche et des produits agricoles ;
  - et en diversifiant à la fois la gamme de produits exportés (notamment les produits de la pêche, les fruits et les légumes) et les marchés, en particulier vers les pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi d'Amérique du Nord et d'Asie.

#### 3.1. A L'IMPORTATION

La réforme tarifaire de 2013 a conduit à une baisse générale des droits de douane notamment pour les produits agricoles, dont le taux moyen est passé de 44,5 % en 2009 à 30 % en 2015. Pour 210 lignes tarifaires les droits de douane sont égaux ou supérieurs à 30 % et allant jusqu'à 200 %. C'est en particulier le cas pour les viandes bovines, ovines, caprines (200 %) et de volailles (100 %), le lait et produits laitiers (100 %) ou encore le sucre (50-60 %).

D'après le rapport de l'OMC, 13,5 % des lignes tarifaires étaient couvertes par un contingent tarifaire (viandes, céréales, sucre, huiles, tourteaux), mais les droits appliqués hors quotas étant aujourd'hui plus faibles que les droits intra-quotas qui n'ont pas diminué, ces quotas ne sont plus appliqués sauf pour les produits animaux.

Le Maroc applique aussi des droits variables en plus du droit de douane sur les importations de sucre (taux additionnel sur la base d'un prix de seuil) et de céréales (deux taux appliqués en fonction d'un prix de seuil). Toutefois, le droit de douane sur le blé tendre est fixé par décret et varie en fonction de la récolte nationale et de l'évolution des cours internationaux (cf. exportations).

Le tableau suivant présente une synthèse des préférences par pays fournisseurs par rapport aux taux NPF appliqué. Notons que le taux moyen appliqué aux produits agricoles est de 16,3 % pour l'UE, de 10 % pour les Etats-Unis et de 3,4 % dans le cadre de l'accord d'Agadir (Tableau 12).

**TABLEAU 12 – TAUX APPLIQUES NPF ET TAUX PREFERENTIELS 2015**

	Total			Agriculture par définition OMC			Produits non agricoles par définition OMC		
	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) <sup>a</sup>	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) <sup>a</sup>	Moyenne simple des taux (%)	Fourchette des taux (%)	Lignes tarifaires en franchise de droits (%) <sup>a</sup>
<b>NPF</b>	<b>12,5</b>	<b>0-200</b>	<b>0,1</b>	<b>30,0</b>	<b>2,5-200</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>0-50</b>	<b>0,1</b>
AELE	4,4	0-200	84,5	26,7	0-200	16,1	0,7	0-50	96,0
Agadir	0,9	0-100	91,5	3,4	0-100	90,4	0,5	0-25	91,6
Algérie	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Arabie saoudite, Royaume d'	6,4	0-200	39,7	20,3	0-200	31,3	4,1	0-50	41,1
Égypte	7,0	0-200	61,5	29,2	0-200	8,1	3,3	0-50	70,5
Émirats arabes unis	0,9	0-100	91,4	3,4	0-100	90,3	0,5	0-25	91,6
États-Unis	1,6	0-200	95,5	10,0	0-200	75,7	0,2	0-40	98,8
Grande zone arabe de libre-échange	0,9	0-100	91,4	3,4	0-100	90,3	0,5	0-25	91,6
Guinée	12,3	0-200	1,7	29,3	0-200	5,1	9,4	0-50	1,1
Iraq	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Jordanie	7,2	0-200	61,4	29,3	0-200	7,6	3,4	0-50	70,4
Libye	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Mauritanie	10,4	0-200	17,1	22,1	0-200	25,7	8,4	0-50	15,7
Sénégal	10,3	0-200	16,8	25,2	0-200	15,4	7,7	0-50	17,1
Tunisie	5,3	0-200	74,7	25,0	0-200	21,0	2,0	0-50	83,7
Turquie	4,5	0-200	85,0	28,5	0-200	14,5	0,5	0-50	96,8
Union européenne	2,7	0-200	91,1	16,3	0-200	58,1	0,5	0-35	96,6
PMA	12,4	0-200	1,4	29,4	0-200	5,9	9,5	0-50	0,6

a Pourcentage du total des lignes.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur des données fournies par les autorités.

Par ailleurs les importations d'engrais, de produits phytosanitaires, de certains matériels agricoles sont exonérées de TVA, tout comme les importations de certains produits agricoles importés, comme les animaux vivants de race pure, les semences, les céréales destinées à la fabrication de farine pour la consommation humaine, les farines (sauf de riz) et semoules, le sucre brut, les laits pour nourrissons. De plus, le lait en poudre et le sucre sont taxés à 7 %, le riz, les pâtes alimentaires et les huiles raffinées ou non à 10 %, le beurre à l'exclusion du beurre artisanal à 14 %.

Une licence d'importation est également exigée pour les importations d'animaux et de produits animaux (attestation d'inspection sanitaire) et pour les produits destinés à la consommation humaine ou animale (contrôle de la répression des fraudes).

En 2010, une nouvelle loi pour la protection des animaux et de leur santé, et pour la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale, des aliments pour animaux et des sous-produits animaux a été adoptée<sup>42</sup>. Cette loi est le résultat d'un projet de jumelage Maroc-Union européenne en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et est concomitante à la création de l'ONSSA en 2009 (Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires). La loi 28-07 a été complétée notamment par un projet d'arrêté fixant les limites maximales de résidus de pesticides. Etant donné la multiplication et la complexification des normes SPS il s'agit d'un élément majeur pour les échanges de produits agricoles marocains et pour la protection des consommateurs. Les discussions avec l'UE sur la mise en œuvre d'un ALECA comprennent d'ailleurs un volet sur les mesures SPS.

<sup>42</sup> Loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le Dahir, n° 1-10-08 du 11 février 2010 et publiée au BO du 18 mars 2010.

### 3.2. A L'EXPORTATION

Plusieurs produits agricoles sont soumis à l'obtention d'une licence d'exportation<sup>43</sup>, notamment : le blé tendre et le blé dur, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, les farines de céréales sauf de riz, les bulbes, les graines et plans d'arganier.

Il n'existe plus aujourd'hui de taxe à l'exportation au Maroc, par contre le Plan Maroc Vert contient un volet promotion et diversification des exportations. Ce volet propose des subventions aux exportations d'agrumes (notamment vers les marchés porteurs comme la Russie, l'Ukraine, la Chine...), de tomates, de fraises, d'huile d'olive, d'olives de table, d'abricot conditionné ou surgelé, de légumes conditionnés (câpres, piments, cornichons...) ou transformés (tomates), de fruits secs (amandes dattes, noix, raisins,...), de plantes aromatiques, d'épices, de produits laitiers et de produits avicoles<sup>44</sup>.

Le plan Maroc vert bénéficie aussi de l'appui du Plan « Maroc Plus Export 2008-2018 » initié par le Ministère en charge du commerce et qui prévoit un appui aux exportateurs via la signature de contrat programme de croissance à l'export. Il propose des mesures transversales pour augmenter la capacité d'exportation avec l'appui de « Mada export » (organisme de promotion des exportations sous la tutelle du Ministère), notamment : un audit export, de la veille économique, l'appui au développement de consortiums d'exportation, du développement de compétences et des mesures de promotion.

Les exportateurs de produits agricoles bénéficient aussi des services du Morocco Foodex Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), organisme public placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts qui a pour mission : le contrôle technique effectué aux stades de la transformation, du conditionnement et de l'exportation ; la coordination des exportations via l'animation de comités sectoriels spécialisés qui regroupent les producteurs – exportateurs et les institutionnels du secteur ; la veille stratégique opérationnelle et la promotion des exportations.

### 3.3. LOGISTIQUE

L'indice de performance logistique de la Banque mondiale classe les pays selon six dimensions du commerce : la performance douanière, la qualité des infrastructures de transport, la facilité d'organiser des envois à des prix compétitifs, la compétence et la qualité de services logistiques, le suivi et la traçabilité des envois, la rapidité des envois et le respect des délais. Les données utilisées dans le classement proviennent d'une enquête auprès des professionnels de la logistique à qui on pose des questions sur les pays étrangers dans lesquels ils opèrent. Pour chaque critère une note sur 5 est affectée pour 158 pays en 2018 (148 en 2007 et 153 en 2012).

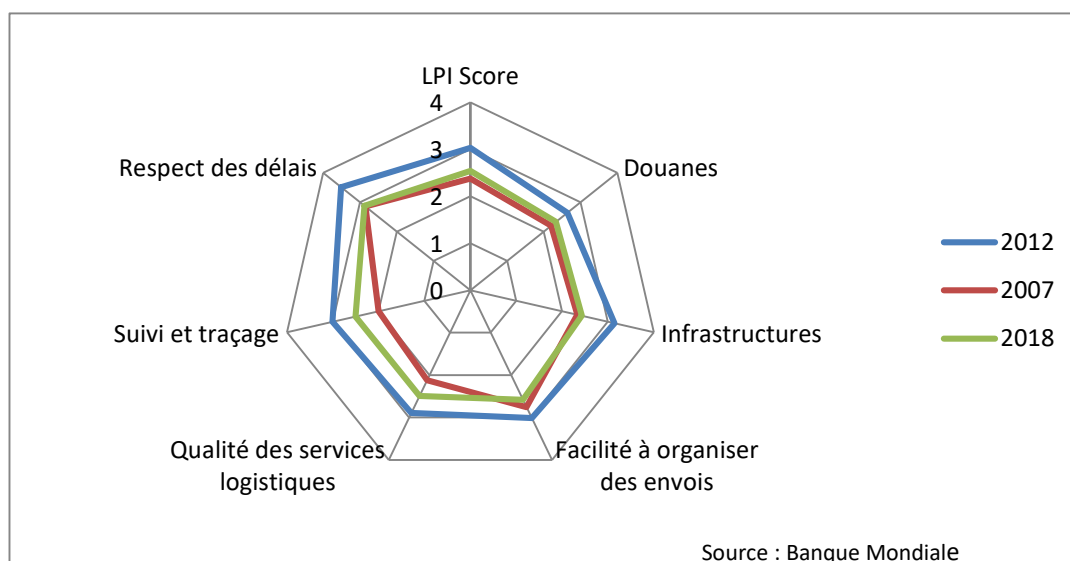
Le Maroc est passé de la 94<sup>ème</sup> place en 2007 à la 50<sup>ème</sup> place en 2012, avant de retomber à la 109<sup>ème</sup> place en 2018. Après une nette amélioration des performances logistiques pour tous les critères il semble donc que celles-ci ont décliné ces dernières années (figure 36).

---

<sup>43</sup> Arrêté 1308-94

<sup>44</sup> Plus de précisions dans le document suivant, <https://www.fellah-trade.com/ressources/pdf/promotion-et-diversification-des-exportations-2018.pdf>

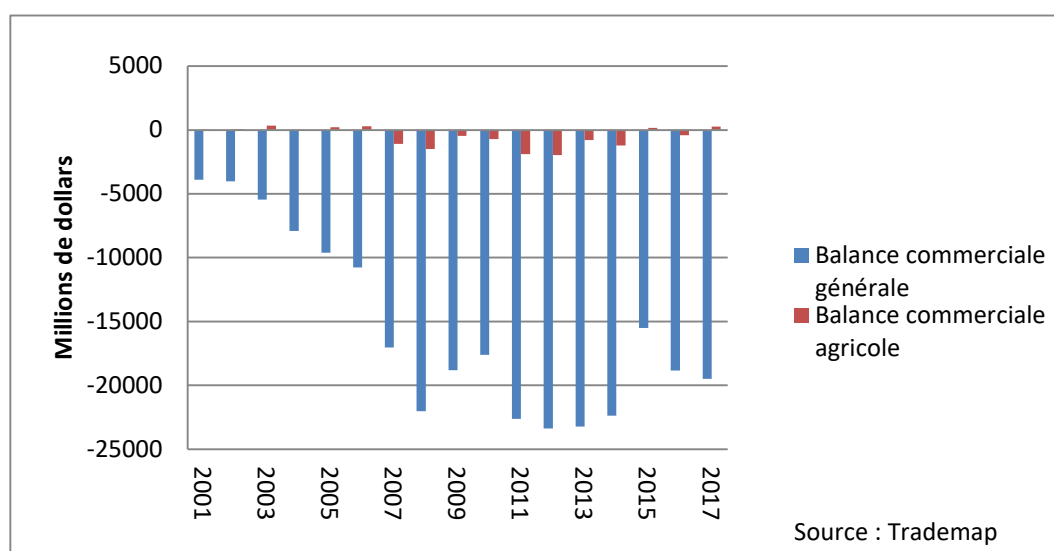
FIGURE 36 – INDICATEUR LOGISTIQUE DU MAROC



#### 4. UNE BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE LEGEREMENT EXCEDENTAIRE

En 2017, alors que la balance commerciale globale du Maroc accuse un déficit de 19,5 milliards de dollars, le commerce agricole<sup>45</sup> est excédentaire de 242 millions de dollars (USD) après un déficit de 410 millions USD en 2016 (figure 37).

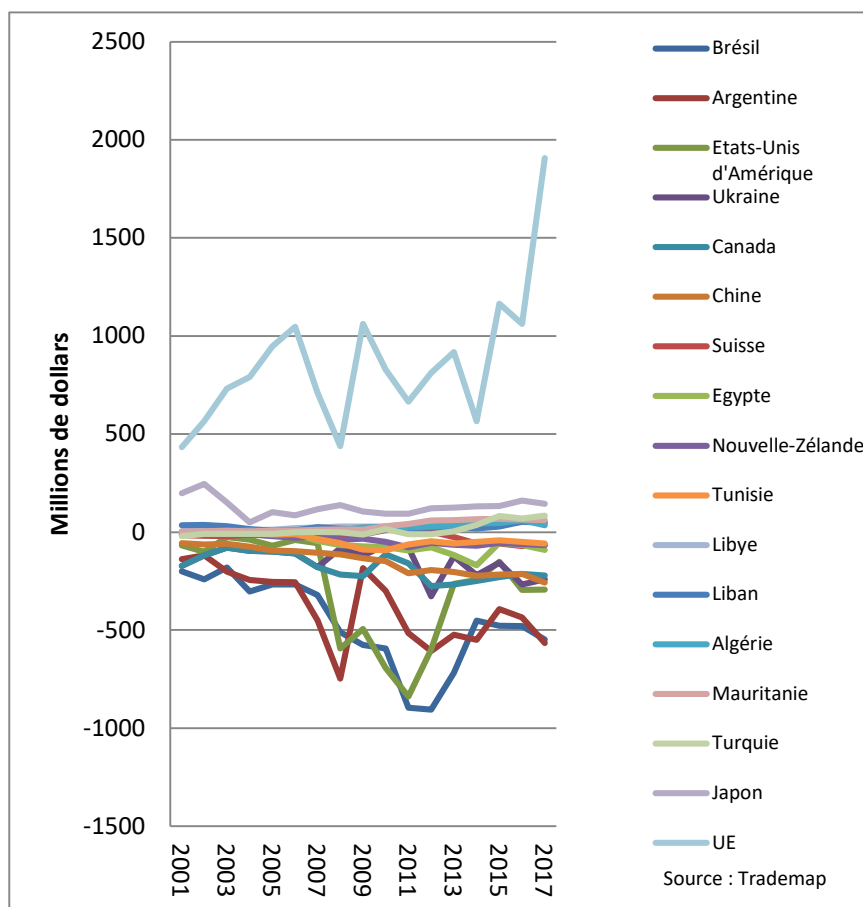
FIGURE 37 – BALANCE COMMERCIALE ET BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE MAROCAINE 2001-2017 (MILLIONS USD)



<sup>45</sup> Les données utilisées ici proviennent de la base de données Trademap alimenté par les données nationales. Les produits agricoles dans la nomenclature des échanges internationaux, comprennent les produits agricoles bruts, les produits de la pêche et les produits agricoles et de la pêche transformés.



FIGURE 38 – BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE MAROCAINE PAR PAYS 2001-2017 (MILLIONS USD)



Avec plus de 1,9 milliard de dollars, la balance commerciale agricole du Maroc (y compris les produits de la pêche) est très excédentaire avec l'Union européenne et dans une moindre mesure avec le Japon, la Turquie, la Mauritanie, l'Algérie, la Libye, le Liban et la Tunisie, grâce notamment à ses exportations de poissons et crustacés, de conserves de poissons et de sucre (figure 38).

Les échanges de produits agricoles du Maroc sont par contre très déficitaires avec l'Argentine (-566 millions USD), le Brésil (-549 millions USD), ou encore les Etats-Unis, la Chine, l'Ukraine et le Canada, du fait en particulier de ses importations de sucre, de céréales et d'aliments pour animaux (tourteaux de soja notamment).

En termes de produits (annexe 4), en 2017 le déficit commercial est particulièrement marqué pour :

- Les céréales : -1,392 milliards USD
- Les graisses et huiles : -411 millions USD
- Les aliments pour animaux : -350 millions USD
- Café, thé, épices : -325 millions USD
- Le sucre : -278 millions USD
- Le lait et les produits laitiers : -185 millions USD

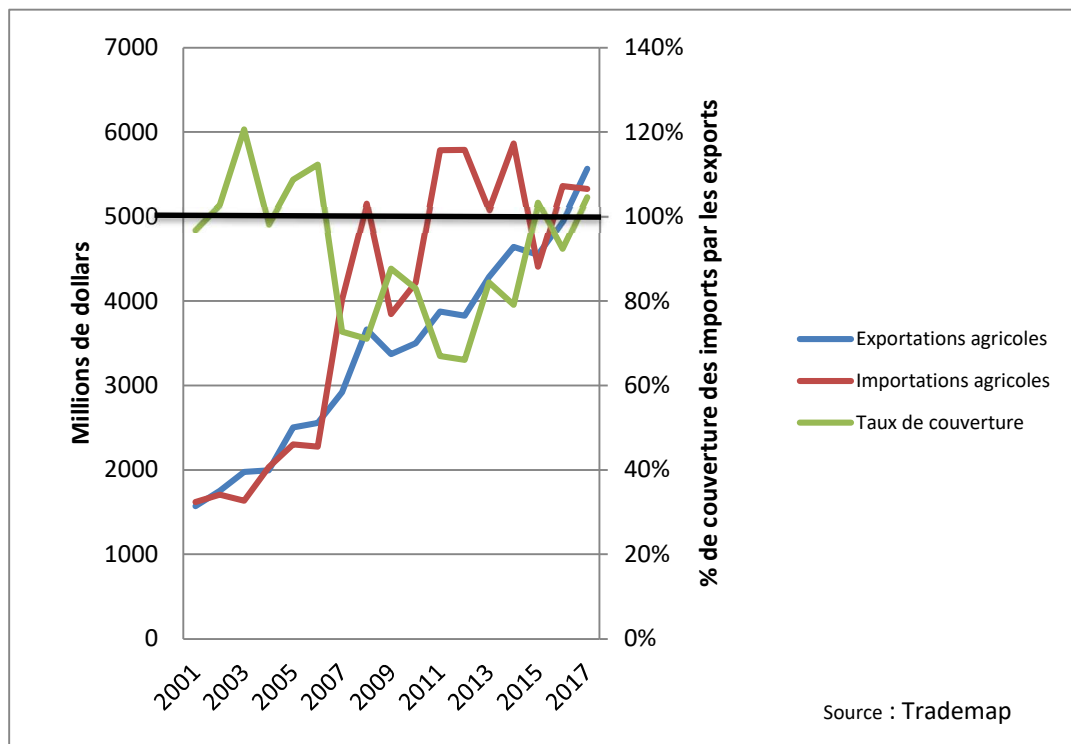
En 2017, le Maroc est par contre de plus en plus excédentaire en :



- Poissons et crustacés : +1,145 milliard USD
- Légumes : +966 millions USD (haricots verts, de tomates...)
- Fruits : +704 millions USD (agrumes, petits fruits rouges...)
- Conserves de poissons : +683 millions USD

La dépendance aux importations de céréales et dans une moindre mesure d'huile, de sucre et de produits laitiers se traduit par une facture alimentaire élevée. Par contre, contrairement aux autres pays d'Afrique du Nord, le Maroc a su développer ses exportations de produits agricoles permettant de couvrir les dépenses d'importations, comme le confirme le taux de couverture des importations par les exportations qui a nettement progressé depuis 2011 et est supérieur à 100 en 2017 (figure 39).

**FIGURE 39 – EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS AGRICOLES MAROCAINES ET TAUX DE COUVERTURE 2001-2017**



### 3. NETTE HAUSSE DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

En 2017, les importations de produits agricoles représentent plus de 12 % des importations totales du Maroc, soit plus de 5,3 milliards de dollars (Tableau 13) et ont progressé de 26 % depuis 2010, contre 27 % pour l'ensemble des importations. Comparé à 2001, la part des produits agricoles dans les importations totales a diminué de 20 %.

**TABLEAU 13 - PART DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES IMPORTATIONS DU MAROC (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

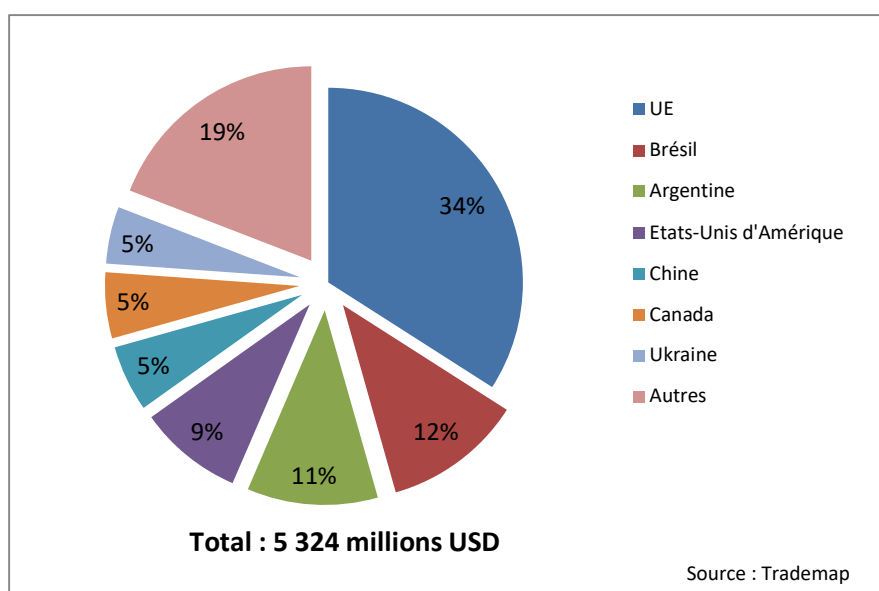
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2001-2017	Var 2010-2017
Importations totales	11037	11878	14231	17825	20803	23298	31650	42322	32882	35379	44263	44790	45173	46192	37546	41696	45083	308%	27%
Importations de produits agricoles	1622	1707	1636	2034	2301	2274	4013	5151	3845	4215	5784	5788	5078	5868	4404	5359	5324	228%	26%
% de produits agricoles	15%	14%	11%	11%	11%	10%	13%	12%	12%	12%	13%	13%	11%	13%	12%	13%	12%	-20%	-1%

Source : Trademap

En 2017, avec 1,7 milliard de dollars, l'Union européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles du Maroc, elle représente 33 % des importations marocaines, loin devant le Brésil, l'Argentine et les Etats-Unis. Les importations en provenance de l'UE ont progressé de 23 % depuis 2010, avec une moyenne annuelle de 1,846 milliard USD (figure 40).

L'Argentine qui fournit des tourteaux de soja, de l'huile de soja et du maïs représente 11 % des importations marocaines à égalité avec le Brésil qui fournit également du sucre, mais dont les ventes ont diminué depuis 2012. Les exportations des Etats-Unis qui constituaient 18 % des importations marocaines en 2011 ont depuis continuellement diminué et ne représente plus en 2017 que 9 % de ce marché. Enfin, il convient de souligner depuis 2011 la percée des importations en provenance de Chine, essentiellement constituées de thé et qui représentent aujourd'hui 5 % des importations agricoles du Maroc.

**FIGURE 40 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS FOURNISSEUR EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**



Comme les autres pays du Sud de la Méditerranée le Maroc importe surtout des céréales (du blé et dans une moindre mesure du maïs), pour une facture estimée à près de 1,3 milliards de dollars en 2017, soit plus de 26 % de ses importations agricoles totales (annexe 5).

Le Maroc est également importateur :

- d’huile : 628 millions de dollars (12 %)
- de sucre : 532 millions de dollars (10 %)
- d’aliments pour animaux (tourteaux de soja notamment) : 507 millions de dollars (9 %)
- de café, thé, épices : 373 millions de dollars
- et de lait et produits laitiers : 266 millions de dollars

Ces cinq catégories de produits représentent en 2017 près de 70 % des importations agricoles marocaines. Le Maroc reste donc très dépendant des marchés internationaux et en particulier des fournisseurs européens pour approvisionner en produits de base alimentaires une population croissante.

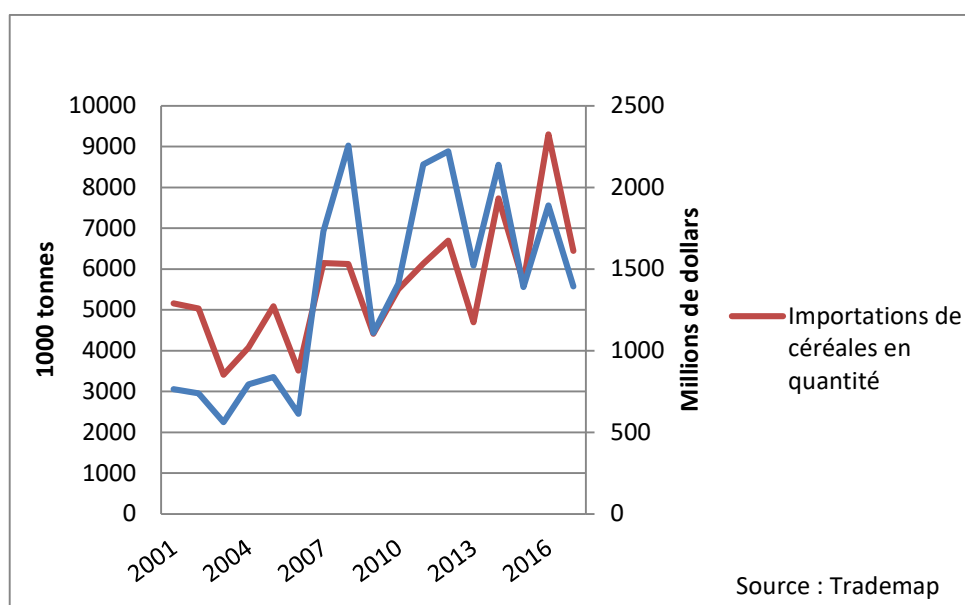
En 2017, le Maroc importe de l’Union européenne essentiellement des céréales, de l’huile, du lait et des produits laitiers et des aliments pour animaux (annexe 6) pour un montant total de 1,776 milliards de dollars.

### 5.1. LES IMPORTATIONS DE CEREALES

En 2017, le Maroc a importé 6,446 millions de tonnes de céréales pour une valeur de 1,393 milliard de dollars. Le Maroc importe majoritairement du blé pour approvisionner ses minoteries (43 % des volumes de céréales importés en 2017) et du maïs (37 % des volumes importés).

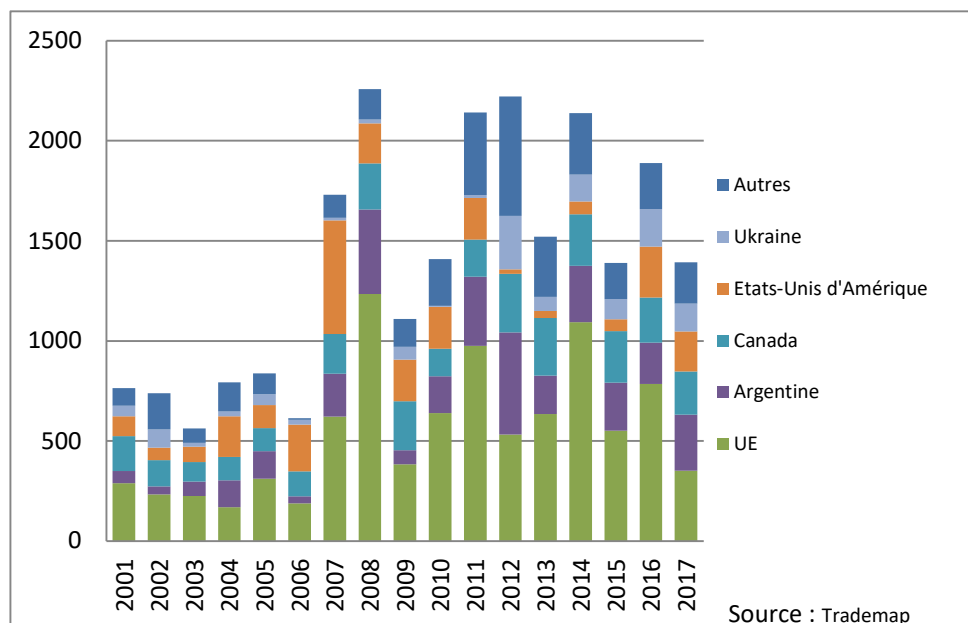
Depuis 2001, les importations de céréales n’ont cessé de progresser tant en valeur (+ 82%) qu’en volumes (+ 25%). Celles-ci sont cependant très variables d’une année sur l’autre et suivent l’évolution de la production nationale qui dépend d’une pluviométrie erratique (figure 41).

FIGURE 41 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE CEREALES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



Malgré une chute de ses ventes notamment de blé en 2017, l'Union européenne demeure le premier fournisseur de céréales du Maroc dont elle assure 25 % des importations pour une valeur de 351 millions de dollars, devant l'Argentine (20 %), le Canada (16 %) et l'Ukraine (14 %). En volume en 2017, l'UE représente 44 % des importations marocaines de blé tendre, 13 % de blé dur et 61 % d'orge (figure 42).

FIGURE 42 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE CEREALES EN VALEUR PAR PAYS FOURNISSEURS 2001-2017 (MILLIONS DE DOLLARS)



En 2017, l'UE a exporté vers le Maroc 1,584 millions de tonnes de céréales composées à 76 % de blé tendre, 16 % d'orge et 7 % de blé dur, après des exportations records en 2016 de 4 millions de tonnes, dont 3 millions de tonnes de blé tendre (annexe 7). Les volumes exportés par l'UE dépendent à la fois de la demande marocaine et donc de la production nationale, des cours internationaux et donc de la concurrence des autres fournisseurs, mais aussi de la récolte européenne qui a diminué sensiblement en 2016/17.

Les droits de douane NPF (nation la plus favorisée) appliqués par le Maroc sur les céréales sont :

- Pour le blé dur :
  - De 170 % du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet appliqués à la tranche de la valeur inférieure ou égale à 1000 DH/tonne, la tranche supérieure à 1000 DH/tonne étant soumise à un droit de 2,5%
  - De 2,5 % du 1<sup>er</sup> août au 31 mai
- Pour le blé tendre : de 30 % appliqués à la tranche de la valeur inférieure ou égale à 1000 DH/tonne, la tranche supérieure à 1000 DH/tonne étant soumise à un droit de 2,5%
- Pour le maïs : le 2,5 %

Toutefois, les droits réellement appliqués sur le blé tendre sont fixés par décret et varient fortement d'une année sur l'autre en fonction du niveau de la production nationale qui dépend des précipitations. Ainsi, en mai 2018 le droit de douane de 30 % est passé à 135 %, avant d'être suspendu de novembre à décembre 2019 et est revenu à 30 % en janvier 2019

L'accord agricole de 2012 avec l'UE prévoit une disposition spéciale (article 3, annexe II, protocole n°2) qui indique :

- Pour le blé dur : une diminution de 25 % du taux NPF pour la période d'août à mai et dans la cadre d'un contingent de 50 000 tonnes.
- Or, en 2017 l'Union européenne a exporté 113 530 tonnes de blé dur vers le Maroc et 124 000 tonnes en 2016.

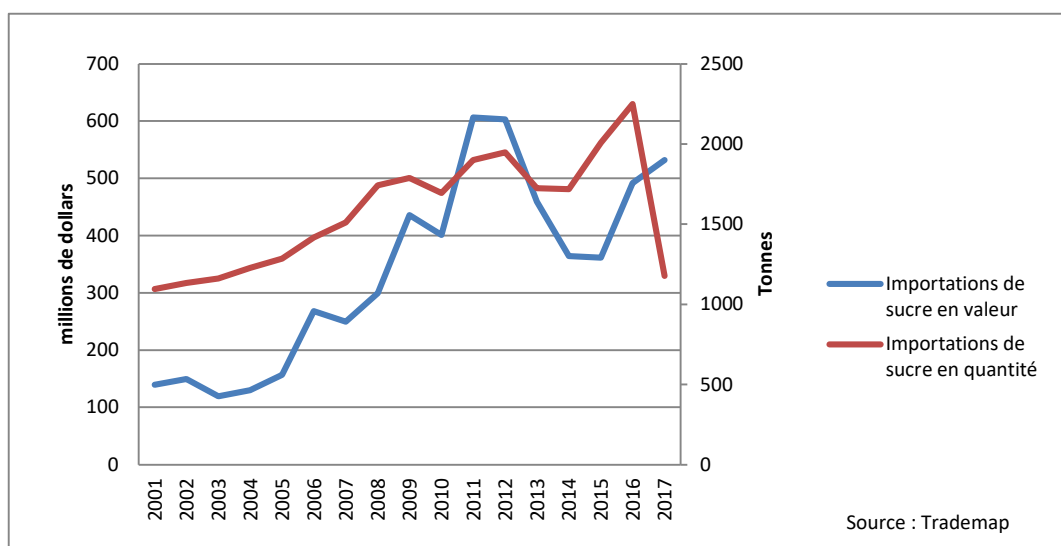
Pour le blé tendre : une diminution de 38 % du taux NPF dans la limite d'un quota de 2,59 millions de tonnes qui serait réduit si la production marocaine de blé tendre dépassait les 2,1 millions de tonnes. Dans ce cas le quota (Q) serait réduit selon la formule  $Q \text{ (Mio tonnes)} = 2,59 - 0,73 \times P \text{ (Mio tonnes)}$ , jusqu'à 400 000 tonnes minimum pour une production marocaine égale ou supérieure à 3 000 000 tonnes. En 2017, l'UE a exporté 1,211 millions de tonnes de blé tendre vers le Maroc et 3,023 millions de tonnes en 2016.

## 5.2. LES IMPORTATIONS DE SUCRE

En 2017, le Maroc a importé 1,178 million de tonnes de sucre pour une valeur de 532 millions de dollars. Comparé à 2016 les volumes importés ont chuté de 47 %, du fait notamment d'une hausse des cours du sucre consécutive à une baisse mondiale de la production (figure 43). En 2017, 97 % des importations marocaines de sucre proviennent du Brésil, l'UE ne représentant que 3 % de ce marché.

Il s'agit quasi exclusivement de sucre de canne brut transformé ensuite pour la consommation locale ou pour l'exportation. De 6000 tonnes en 2014, les exportations sont ainsi passées en 2017 à près de 410 000 tonnes, principalement vers la Turquie et les pays du Moyen Orient et d'Afrique subsaharienne.

FIGURE 43 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE SUCRE EN QUANTITE ET EN VALEUR 2001-2017



Le sucre brut est taxé à 35% sur la valeur déclarée en douane, mais si celle-ci est inférieure à 3500 DH/tonne une taxe complémentaire de 123 % sur la différence entre la valeur déclarée et le seuil de 3500 DH/t est appliquée.

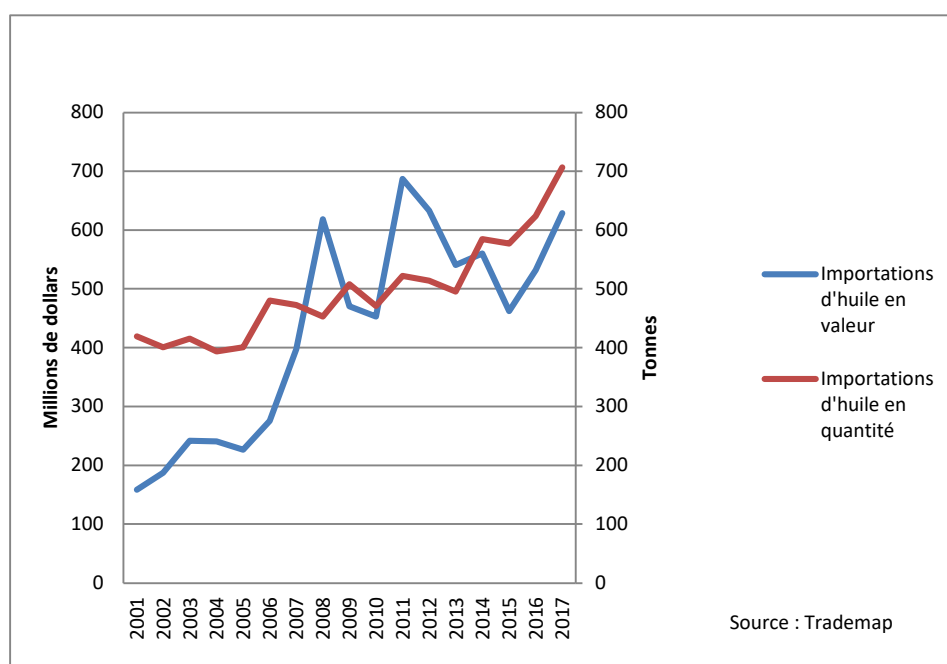
Dans le cadre de l'accord agricole de 2012, les droits appliqués sur le sucre brut ne sont pas modifiés. Les droits de douane sont par contre démantelés pour les « autres sucres » sur 5 ou 10 ans, notamment pour

des produits utilisés dans l'industrie agroalimentaires comme le glucose, le lactose, le fructose...

### 5.3. LES IMPORTATIONS D'HUILE

En 2017, le Maroc a importé 707 000 tonnes d'huile pour une valeur de 628 millions de dollars. En volumes ces importations ont sensiblement augmenté depuis 2010. Elles sont constituées en volume à 71 % d'huile de soja, 8 % d'huile de tournesol et 8 % d'huile palme (figure 44). Ces huiles sont majoritairement brutes, ensuite raffinées localement ou utilisées par l'agro-industrie. En 2017, le Maroc a aussi exporté 8 000 tonnes d'huile d'olive (24 000 tonnes en 2015) pour une valeur de 33 millions de dollars.

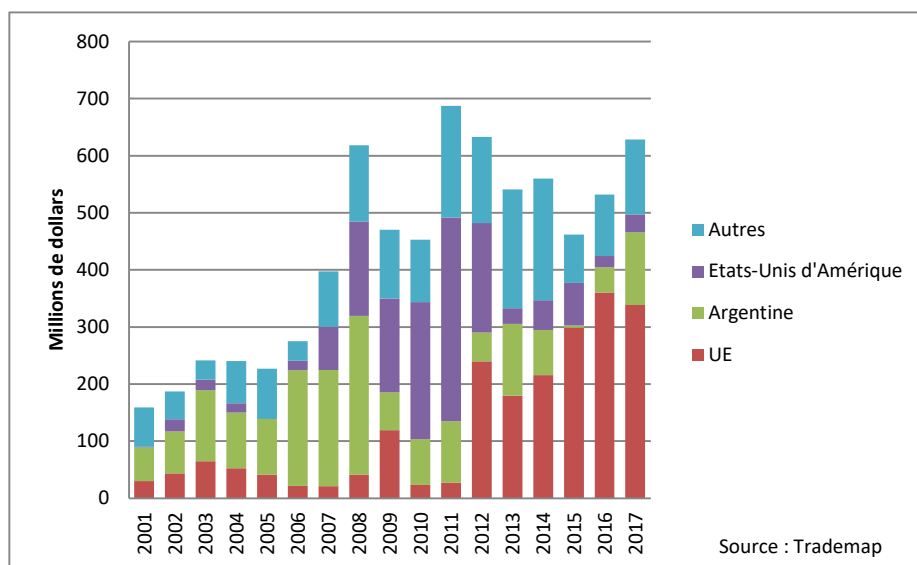
FIGURE 44 – IMPORTATIONS MAROCAINES D'HUILE EN QUANTITE ET EN VALEUR 2001-2017



Alors qu'elle ne représentait que 5 % des importations d'huiles marocaines en valeur en 2010, l'UE est devenue depuis 2012 le premier fournisseur de ce pays, devant l'Argentine et les Etats-Unis. En 2017, l'UE représente 54 % des importations marocaines d'huiles alimentaires, l'Argentine 20 % et les Etats-Unis seulement 5 % contre 53 % en 2010 (figure 45).

Les droits de douane NPF appliqués par le Maroc sur les huiles brutes sont de 2,5 %. Dans le cadre de l'accord agricole avec l'UE, ces droits de douane ont été supprimés dès 2012.

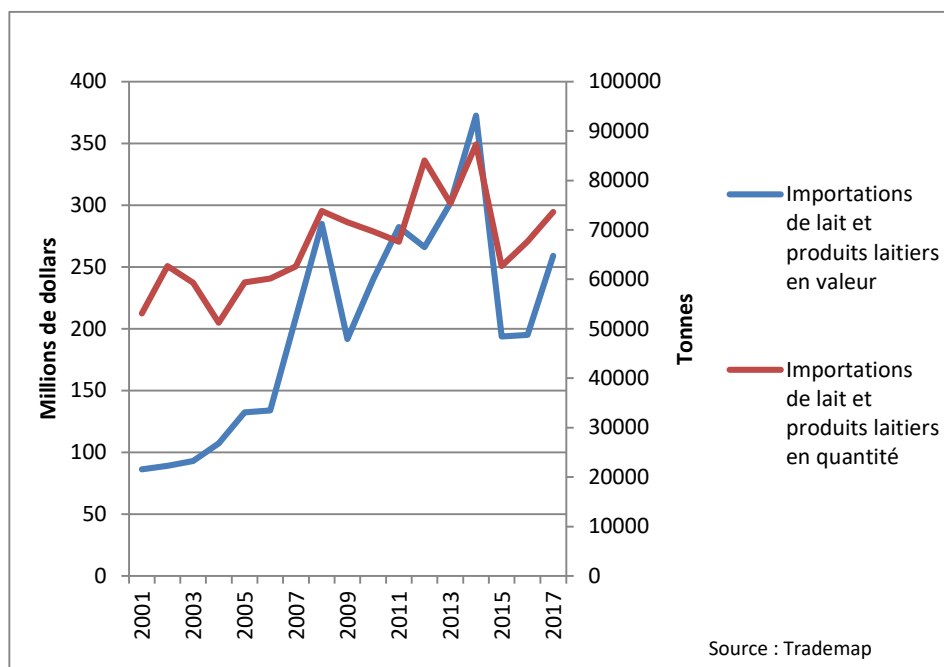
FIGURE 45 – IMPORTATIONS MAROCAINES D’HUILE PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017



#### 5.4. LES IMPORTATIONS DE LAITS ET PRODUITS LAITIERS

En 2017, le Maroc a importé 73 600 tonnes de produits laitiers pour une valeur de 259 millions de dollars. Ces importations ont augmenté de 6 % en volume et de 8 % en valeur par rapport à 2010 et ont repris après deux années marquées par une tension sur le marché international en 2015-2016 (figure 46).

FIGURE 46 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE LAIT ET PRODUITS LAITIERS EN VALEUR ET QUANTITE 2001-2017

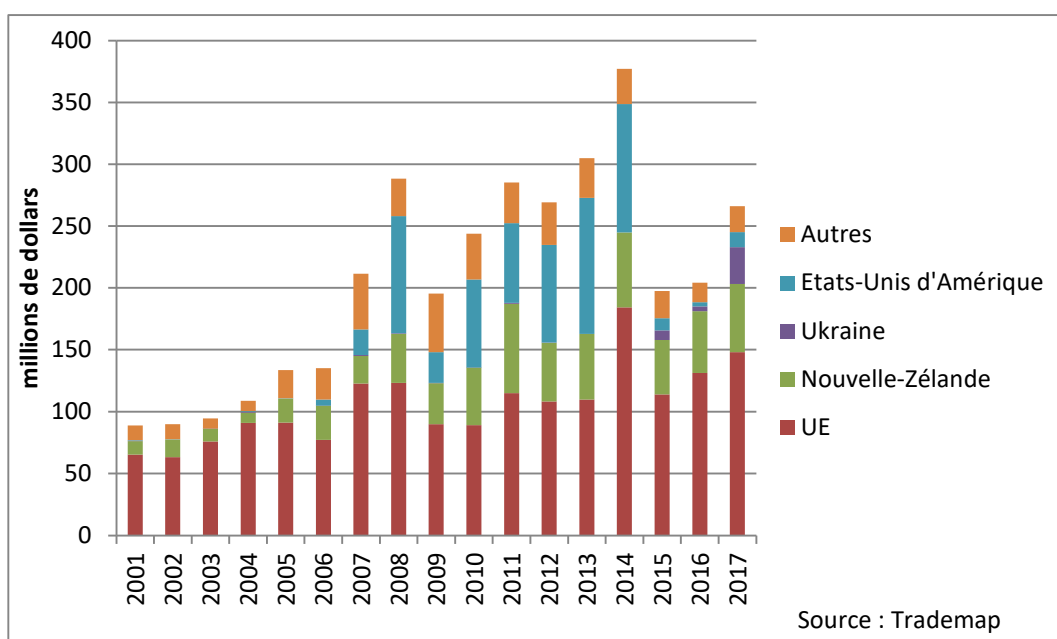


En 2017, en volume ces importations sont constituées à 32 % de lactosérum utilisé en particulier dans l'industrie agro-alimentaire et dont les achats ont été multipliés par 15 depuis 2001, à 28 % de beurre dont les achats diminuent, à 27 % de fromages dont les achats progressent. Les achats de poudre de lait ne représentent plus que 9 % des importations marocaines et ont diminué de 28 % depuis 2010, témoignant d'une hausse de la production locale.

Historiquement l'UE est le premier fournisseur du Maroc en produits laitiers. En 2017, elle représente 56 % des importations marocaines en valeur, pour un montant de 148 millions de dollars<sup>46</sup> devant la Nouvelle Zélande (21 %), l'Ukraine et les Etats-Unis. Alors que les Etats-Unis représentaient entre 12 et 36 % des importations marocaines entre 2008 et 2014, elles n'en représentent plus aujourd'hui qu'à peine 5 % (Figure 47).

Notons que la fin des quotas laitiers en avril 2015 a sensiblement modifié la donne sur le marché européen et mondial. L'Union européenne a ainsi consolidé sa position de leader à l'exportation. Sur le marché marocain l'UE a exporté en 2017 plus de 46 000 tonnes de produits laitiers pour un montant de 146 millions de dollars<sup>47</sup>, en nette hausse depuis 2010. En volume, ces exportations sont constituées à 44 % de fromages et à 31 % de lactosérum dont les ventes ont fortement progressé depuis 2010 (+389 % et +157%). Les exportations de beurre et de poudre de lait européennes ont par contre sensiblement diminué du fait notamment du développement de l'industrie laitière marocaine. Le Maroc est même devenu exportateur, notamment de fromages, vers le Moyen Orient et l'Afrique pour une valeur totale de 80 millions de dollars en 2017.

**FIGURE 47 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE LAIT ET PRODUITS LAITIERS PAR PAYS FOURNISSEURS 2001-2017**



<sup>46</sup> Pour les pays fournisseurs les données comprennent aussi les importations d'œufs et de miel qui représente 2,7% des échanges

<sup>47</sup> Ici sans les œufs et le miel.



A l'entrée sur le marché marocain, les importations de produits laitiers sont taxées comme suit :

- Lactosérum : 2,5%
- Fromages : entre 10 % et 50 % (fromages fondus)
- Beurre : 2,5%
- Lait et poudre de lait : entre 50 et 100 % sous pour les produits destinés aux nourrissons taxés à 2,5 %

Dans le cadre de l'accord agricole de 2012, le lactosérum a été totalement et immédiatement libéralisé.

Les droits de douanes sur la plupart des autres produits laitiers sont supprimés sur 5 ou 10 ans avec ou non un quota tarifaire transitoire :

- Beurre et pâte à tartinée : quota tarifaire de 16 000 tonnes par an à droit nul (-80% pour les pâtes à tartinée) et ouverture totale sur 5 ans.  
Notons qu'en 2017, l'UE n'a exporté que 3 329 tonnes sur le marché marocain.
- Fromages : plusieurs quotas tarifaires pour un total de 1 850 tonnes avec des droits de douane réduits de 65,3 % à 100 % suivant le type de produit et ouverture totale sur 5 ans.  
En 2017, l'UE exportait plus de 20 000 tonnes de fromages sur le Maroc.
- Lait et crème de lait concentrés (poudre) : deux quotas tarifaires pour un total de 9 600 tonnes et une réduction de tarif comprise entre 38,6 et 50 %. Ouverture totale sur 10 ans sauf pour les produits destinés aux nourrissons (ouverture immédiate).  
En 2017, l'UE exportait 5 488 tonnes de poudre de lait vers le Maroc.

#### 4. FORTE HAUSSE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES MAROCAINES

En 2017, les exportations de produits agricoles (y compris les produits de la pêche) représentaient plus de 22 % des exportations totales du Maroc<sup>48</sup>, soit près de 5,57 milliards de dollars (Tableau 14 et figure 48). Les exportations agricoles marocaines ont progressé de 59 % depuis 2010, contre 44 % pour l'ensemble des exportations. Comparé à 2001, la part des produits agricoles dans les importations totales a diminué de 1 % mais a augmenté de 10 % par rapport à 2010, témoignant des effets du Plan Maroc Vert mis en place à partir de 2008.

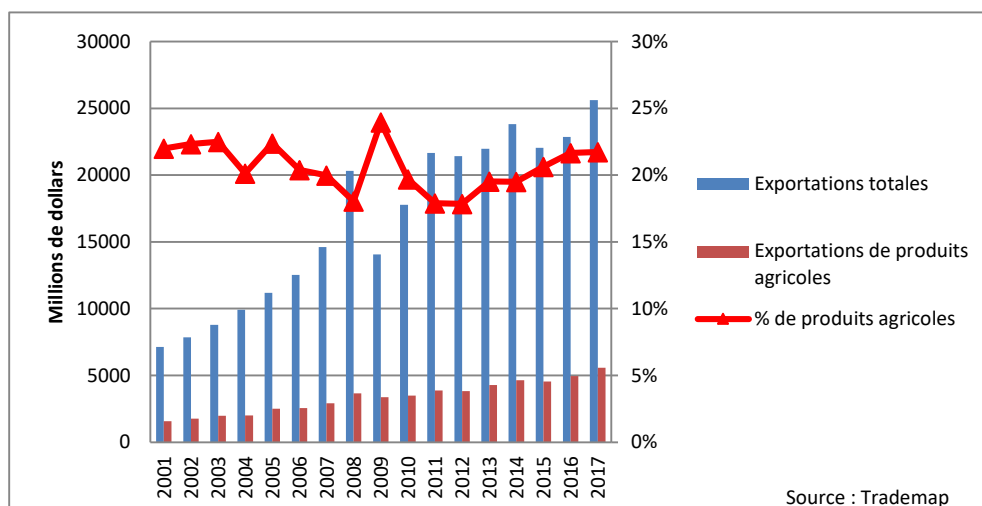
**TABLEAU 14 - EXPORTATIONS MAROCAINES TOTALES ET DE PRODUITS AGRICOLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2010-17	Var 2001-2017
Exportations totales	7144	7850	8777	9923	11185	12531	14607	20306	14069	17765	21650	21417	21963	23816	22037	22858	25607	44%	258%
Exportations de produits agricoles	1571	1753	1974	1996	2502	2554	2918	3661	3372	3498	3874	3824	4286	4642	4547	4949	5566	59%	254%
% de produits agricoles	22%	22%	22%	20%	22%	20%	20%	18%	24%	20%	18%	18%	20%	19%	21%	22%	22%	10%	-1%

Source : Trademap

<sup>48</sup> Ce taux est d'environ 12 % en ne tenant pas compte des produits de la pêches, y compris transformés (conserves)

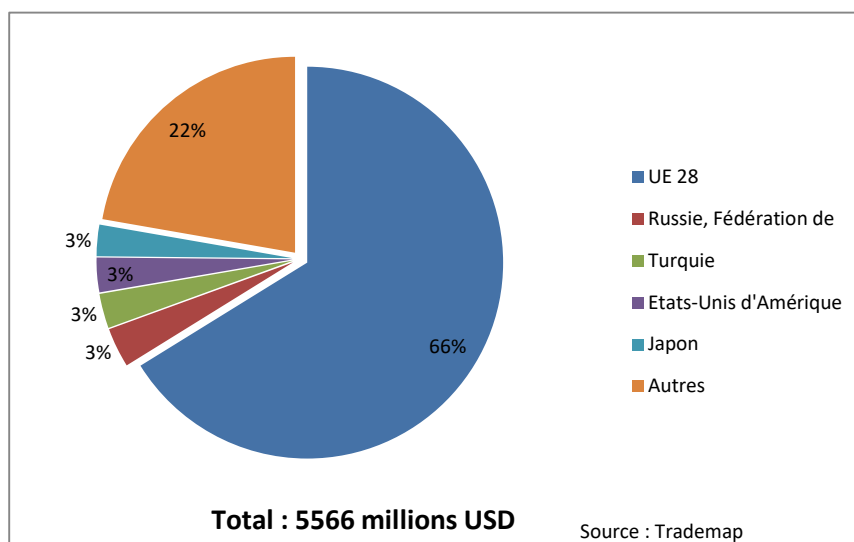
**FIGURE 48 - PART DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES EXPORTATIONS DU MAROC (EN MILLIONS DE DOLLARS)**



En 2017, avec 3,684 milliards de dollars, l'Union européenne est de loin le premier marché pour les produits agricoles marocain. Elle représente 66 % des exportations agricoles marocaines devant la Russie, la Turquie, les Etats-Unis et le Japon (figure 49).

Les exportations vers l'UE progressent continuellement depuis 2001 et ont augmenté de 62 % depuis 2010. Sur la même période, les exportations vers Russie, où le Maroc exporte des tomates et des agrumes stagnent, de même que vers les Etats-Unis. Elles ont par contre fortement progressé depuis 2008 vers la Turquie, où le Maroc exporte des farines de poissons et vers le Japon (poulpes et poissons).

**FIGURE 49 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS FOURNISSEUR EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**



Le Maroc exporte essentiellement :

- du poisson et des crustacés : 1,31 milliard de dollars, représentant 24 % des exportations agricoles en 2017,
- des légumes ( tomates, haricots verts et piments...) : 1,13 milliards de dollars (20 %),
- des fruits (agrumes, pastèques, petits fruits rouges...) : 917 millions de dollars (16 %),
- des conserves de poissons : 701 millions de dollars (13 %).

Ces quatre catégories de produits représentent en 2017, 73 % des exportations agricoles du Maroc (annexe 8).

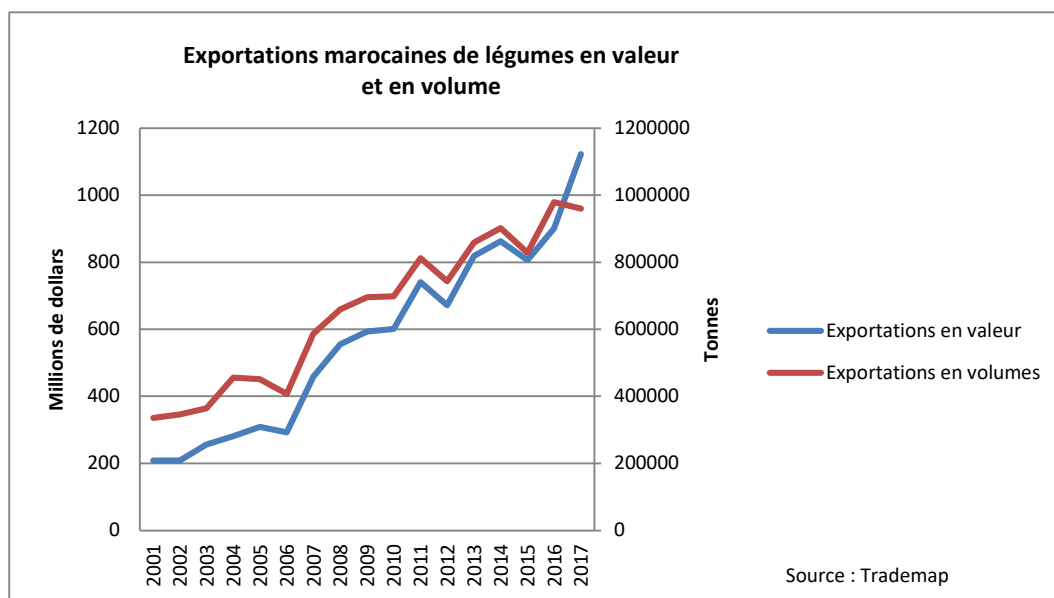
En 2017, le Maroc a exporté vers l'Union européenne essentiellement des légumes, des poissons et crustacés, des fruits et des conserves de poissons (annexe 9) pour un montant total de 3,684 milliards de dollars.

#### 4.1. LES EXPORTATIONS DE LEGUMES

En 2017, le Maroc a exporté 960 000 tonnes légumes pour une valeur de 1,123 milliard de dollars. Ces exportations sont en constante progression depuis 2011. Le Maroc est le 14<sup>ème</sup> exportateur mondial et le 1<sup>er</sup> exportateur africain de légumes devant l'Égypte (Figure 50).

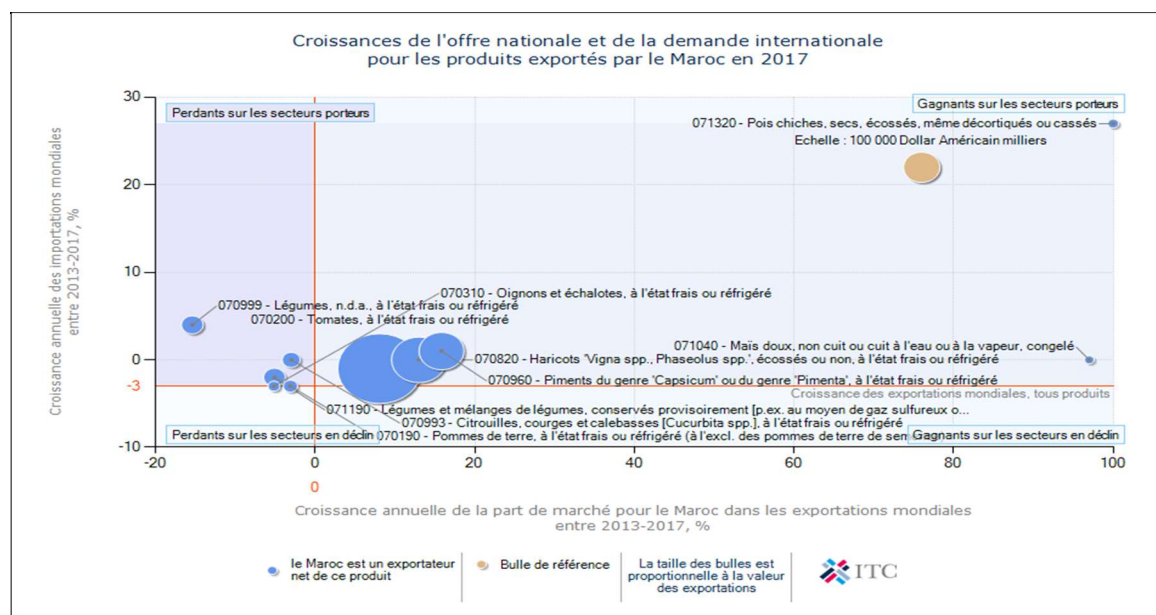
En valeur, les exportations marocaines sont constituées majoritairement de tomates (51 %), de haricots verts (21 %) et de piment (14 %). Le Maroc est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> exportateur mondial de haricots verts, avec 125 000 tonnes écoulee en 2017, le 4<sup>ème</sup> exportateur mondial de tomates (528 000 tonnes exportées) et le 6<sup>ème</sup> exportateur de piments.

FIGURE 50 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE LEGUMES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



Le Maroc dans le cadre du Plan Maroc Vert a sensiblement diversifié la gamme de légumes vendus sur le marché mondial et exporte aussi, mais dans une moindre mesure, de nombreux autres légumes, notamment : des pommes de terre (43 000 tonnes), des courges (32 500 tonnes), des oignons, des mélanges de légumes, des choux Bruxelles... (figure 51).

FIGURE 51 – CROISSANCE DE L'OFFRE NATIONALE ET DE LA DEMANDE INTERNATIONALE POUR LES LEGUMES EXPORTES EN 2017



En 2017, l'Union européenne représente 90 % des exportations marocaines de légumes en valeur (1,013 milliard de dollars) et 77 % des volumes écoulés (744 000 tonnes). Loin derrière, la Russie ne représente en valeur que 4 % des exportations marocaines de légumes, essentiellement constituées de tomates (figure 26).

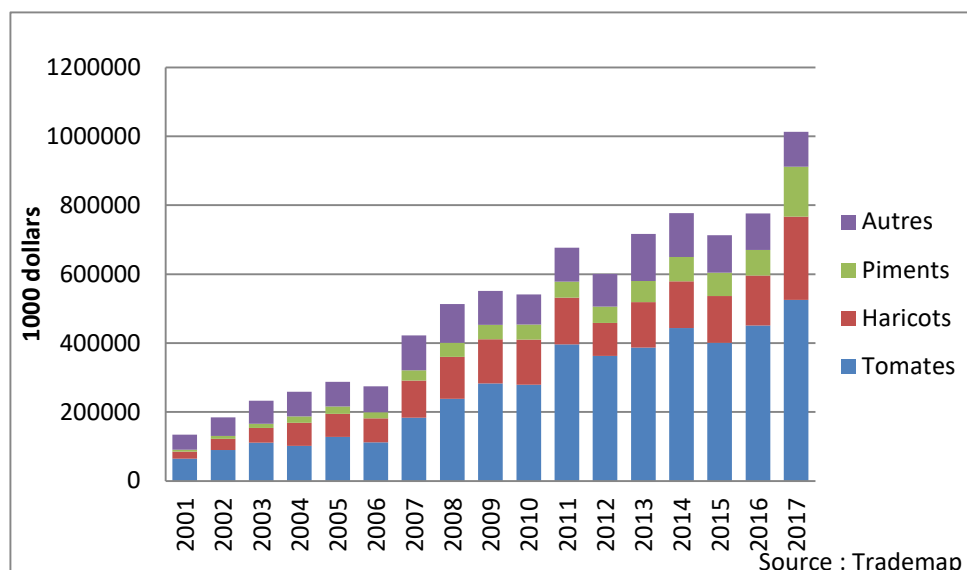
Entre 2010 à 2017 les exportations marocaines de légumes sur le marché européen ont augmenté de 21 % en volume et de 87 % en valeur, témoignant à la fois d'une augmentation de l'offre marocaine de légumes, mais aussi d'une meilleure valorisation des produits écoulés, grâce notamment à des efforts en termes de qualité (figure 52).

Le Maroc exporte sur le marché européen majoritairement :

- des tomates, dont il est le premier fournisseur extra-européen : 416 000 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 526 millions de dollars,
- des haricots verts, dont elle est le premier fournisseur du marché européen devant le Kenya : 124 400 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 241 millions de dollars,
- et des piments, dont il est le premier fournisseur extra-européen : 97 200 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 145 millions de dollars.

Il exporte aussi sur ce marché, 30 000 tonnes de courges, 11 000 tonnes de pommes de terre, ou encore des mélanges de légumes réfrigérés, dont les échanges ont fortement progressé depuis 2015 ou encore des concombres, des choix Bruxelles.

FIGURE 52 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE LEGUMES VERS L'UE PAR TYPE DE PRODUITS 2001-2017



Dans le cadre de l'accord agricole mis en œuvre en 2012, si la majorité des droits de douane ont été immédiatement supprimés, quelques légumes « plus sensibles » sont toujours soumis à un quota tarifaire et/ou un prix à l'entrée conventionnel, voire à du calendrier d'exportation :

- Aulx : contingent tarifaire à droit nul de 1500 tonnes  
En 2017, le Maroc n'a exporté que 24 tonnes d'aulx vers l'UE et 63 tonnes en 2016.
- Artichauts : prix d'entrée préférentiel : 94,3 euros/100 kg du 01/11 au 31/12, sans limitation de volume
- Concombres :
  - contingent tarifaire à droit nul de 16 800 tonnes du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai
  - réduction de tarif de 100% du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre sans limitation de quota
  - prix d'entrée préférentiel de 44,9 euros/100kg du 01/11 au 31/05 :
- Courgettes :
  - contingent tarifaire à droit nul de 56 000 tonnes du 1<sup>er</sup> octobre au 20 avril.
  - réduction de tarif de 60 % du 21 avril au 31 mai sans limitation de quota
  - un prix d'entrée conventionnel variable (41,3 euros/100 kg ou 42,4 euros/100kg) du 01/10 au 20/04
- Pour les tomates, produit particulièrement sensible du fait de la concurrence avec la production notamment espagnole, l'accord contient un dispositif spécial (article 3, Protocole n°1, Annexe Les exportations marocaines de tomates sont soumises à :
  - un contingent tarifaire à droit nul de 225 000 tonnes réparties mensuellement du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai, auquel s'ajoute un contingent additionnel de 28 000 tonnes du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai la première année de mise en œuvre ;
  - Ce quota est ensuite augmenté progressivement jusqu'à 257 000 tonnes, plus 28 000 tonnes additionnelles lors de la cinquième campagne.
  - une réduction de tarif de 60 % du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre sans limitation
  - un prix d'entrée préférentiels de 46,1 euros/100kg du 01/10 au 31/05

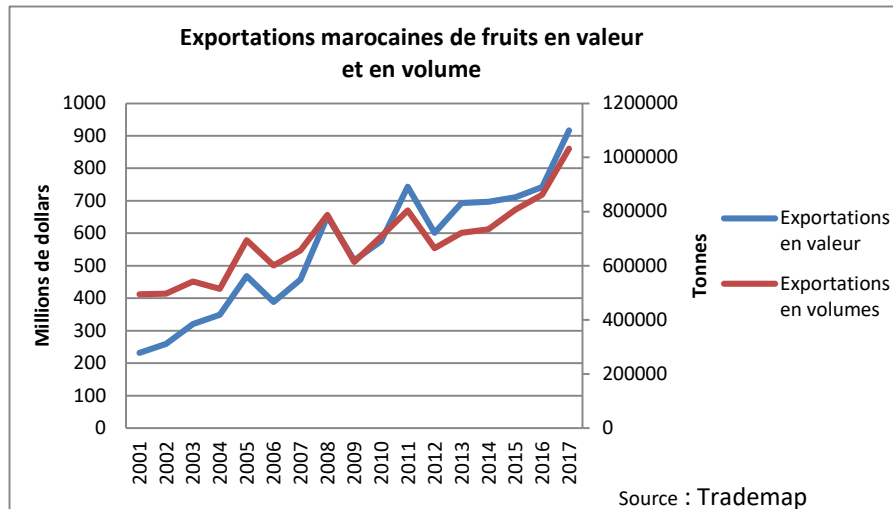
En 2017, le Maroc a exporté 416 000 tonnes de tomates vers l'UE et 393 000 tonnes en 2016, donc

beaucoup plus que le quota.

#### 4.2. LES EXPORTATIONS DE FRUITS

En 2017, le Maroc a exporté plus d'un million de tonnes de fruits pour une valeur de 917 millions de dollars. Ces exportations ont augmenté de 46 % en volumes et de 59 % en valeur depuis 2010 (figure 53).

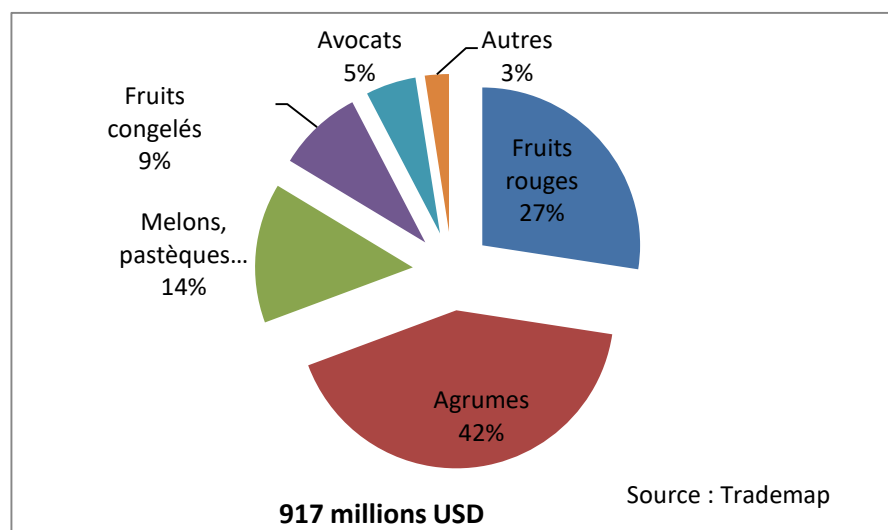
FIGURE 53 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE FRUITS EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



En 2017, en valeur ces exportations sont constituées majoritairement d'agrumes (42 %), de petits fruits rouges, notamment, myrtilles, framboises et fraises (27 %), de melons et pastèques, de fruits congelés, essentiellement des fraises (9 %) et d'avocats (5 %).

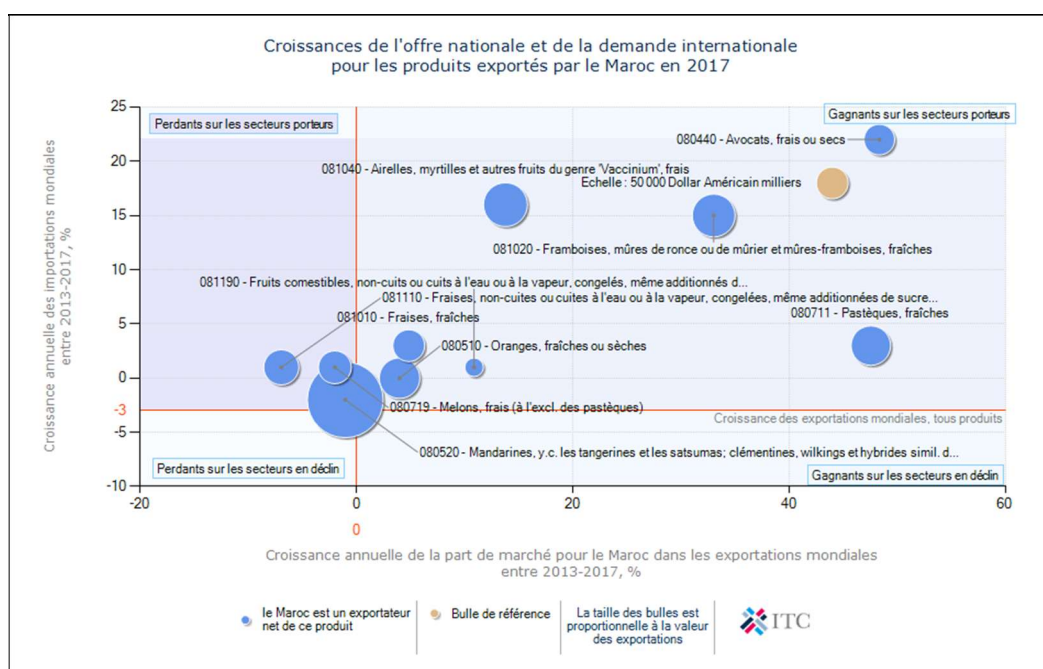
Aujourd'hui, le Maroc est le 8<sup>ème</sup> exportateur mondial d'agrumes avec 681 000 tonnes écoulées dont près de 360 000 tonnes de clémentines, ce qui en fait le second fournisseur mondial derrière l'Espagne. Elle est également un des dix premiers exportateurs de petits fruits rouges et en particulier de framboises, produits à haute valeur ajoutée (figure 54).

FIGURE 54 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE FRUITS EN VALEUR EN 2017 PAR PRODUIT



Comme pour le secteur des légumes, dans le cadre du Plan Maroc Vert, le Maroc a su diversifier sa gamme de fruits exportés, en ciblant, au de-là des agrumes, des produits très porteurs (avocats, fruits rouge, pastèque...).

**FIGURE 55 – CROISSANCE DE L’OFFRE NATIONALE ET DE LA DEMANDE INTERNATIONALE POUR LES FRUITS EXPORTES EN 2017**



L’Union européenne est le débouché traditionnel des exportations marocaines de fruits. En 2017, elle représente 76 % des exportations marocaines en valeur (917 millions de dollars) et 57 % des volumes écoulés (593 000 tonnes). Le Maroc exporte également des agrumes vers la Russie et le Canada, mais aussi les Etats-Unis dont le marché a fortement progressé (+92 % entre 2001 et 2010).

Entre 2010 à 2017 les exportations marocaines de fruits sur le marché européen ont augmenté de 56 % en volume et de 97 % en valeur, témoignant à la fois d’une augmentation de l’offre marocaine de fruits, mais aussi d’une meilleure valorisation des produits écoulés, grâce notamment à des efforts en terme de qualité (annexe 10).

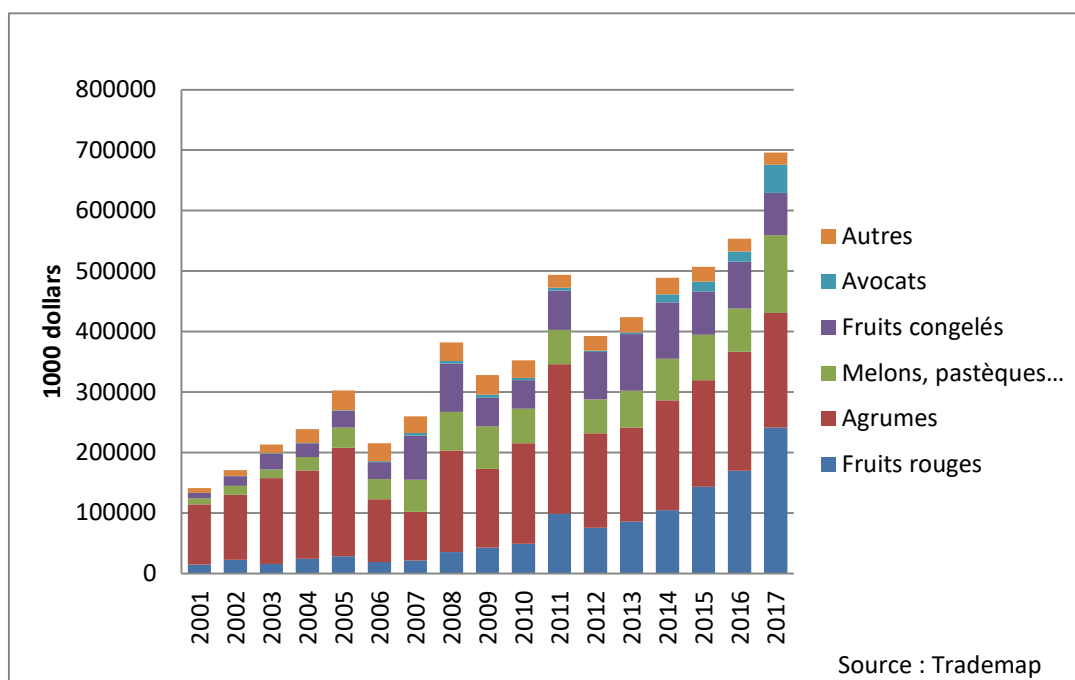
Le Maroc exporte sur le marché européen majoritairement :

- des agrumes et notamment de clémentines, dont elle est le premier fournisseur extra-européen : 266 000 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 190 millions de dollars,
- des petits fruits rouges, dont elle est le premier fournisseur extra-européen du marché européen : 51 000 tonnes écoulées en 2017 pour une valeur de 241 millions de dollars, en particulier des myrtilles et des framboises (+389% depuis 2010),
- des melons et pastèques, dont elle est le deuxième fournisseur extra-européen derrière le Brésil : 184 000 tonnes en 2017 pour une valeur de 128 millions de dollars (+126% depuis 2010),
- des avocats : 6760 tonnes en 2017 pour une valeur de 46 millions de dollars (multiplié par 11 depuis 2010).

Elle exporte aussi sur ce marché, 49 000 tonnes de fraises congelées, 3 700 tonnes de pêches, des

abricots, 6 760 tonnes de raisins... (Figure 56).

FIGURE 56 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE FRUITS VERS L'UE PAR TYPE DE PRODUITS 2001-2017



Dans le cadre de l'accord agricole mis en œuvre en 2012, si la majorité des droits de douane ont été immédiatement supprimés, quelques fruits « plus sensibles » sont toujours soumis à un quota tarifaire et/ou un prix à l'entrée préférentiel, voire à du calendrier d'exportation :

- orange douces :
  - prix d'entrée préférentiel de 26,4 euros/100kg du 01/12 au 31/05
- raisins de table frais :
  - prix d'entrée préférentiel de 35,8 euros/100kg du 21/07 au 20/11
- abricots frais :
  - prix d'entrée préférentiel de 64,5 euros/100kg du 01/06 au 31/07
- pêches fraîches
  - prix d'entrée préférentiel de 49,1 euros/100kg du 11/06 au 30/09
- clémentines :
  - contingent tarifaire à droit nul de 175 000 tonnes du 1<sup>er</sup> novembre à fin février, et réduction de 80 % du droit de douane hors quota
  - suppression du droit de douane du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, sans limitation de volume
  - prix d'entrée préférentiel de 26,4 euros/100kg du 01/12 au 31/05
- Fraises fraîches :
  - suppression des droits de douane sans contingent du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars
  - contingent tarifaire à droit nul de 3600 tonnes du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril
  - contingent tarifaire de 1000 tonnes avec une baisse des droits de douane de 50 % du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai
  - Pas de concession tarifaire ni de contingent pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre

En 2017, le Maroc a exporté 19 368 tonnes de fraise fraîches vers l'UE.



# Références bibliographiques

- Abouabdillah A., Oueslati O., De Girolamo A. M. & Lo Porto A., Modeling the impact of climate change in a Mediterranean catchment (Merguellil- Tunisia). *Fresenius Environmental Bulletin* 19(10a), 2334-2347, 2010
- ADA, Evaluation environnementale stratégique du Plan vert, août 2012
- Akesbi N, « L'agriculture Marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale » publié dans *Maghreb-Machrek*, N°215-Eté, 2013
- Amengual A., Homar V., Romero R., Alonso S. & Ramis C. , A statistical adjustment of regional climate model outputs to local scales: Application to Platja de Palma, Spain. *Journal of Climate* 25(3), 939-957, 2012
- Balaghi R et Badraoui M., L'adaptation de l'agriculture marocaine au changement climatique, 2012
- Balaghi R., El Hairech T. & Khatri S., Cartes de vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique au Maroc. In *Projet d'adaptation au changement climatique de l'agriculture du Maghreb* (Ed M. d. l. a. e. d. l. p. maritimes), Rabat, 2015
- Brouziyne Y., Abouabdillah A. & Benaabidate L., Water balance modeling under climate change impact in a Mediterranean watershed; Case of R'dom, Morocco. In *Ecology, Planning and Design* (Ed D. I. K. D. U. D. Y. D. L. Benaabidate), pp. 396-406. Sofia: ST. Kliment Ohridski University Press, 2017
- CESE, Le développement rural : Espaces des zones de montagneuses, saisine n°21/2017
- Chakri S., Gouvernance climatique territorial au Maroc, Fondation Konrad Adenauer Stiftung, 2018
- Communautés Européennes, Accord Euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres d'une part et le Royaume du Maroc d'autre part, JO des Communautés européennes, L 70/2, 18 mars 2000
- Communautés Européennes, Décision du Conseil du 2 décembre 2010, concernant la signature de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, au remplacement des protocoles n os 1, 2 et 3 et de leurs annexes et aux modifications de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, JO de l'Union européenne, L241, 7 septembre 2012
- CRED, La migration internationale au Maroc - cas de la région de Tadla-Azilal, 2015
- Douanes Marocaines, Tarifs sur les produits agricoles
- DRA Tanger-Tetouan, 2018
- El Mekki A. A., Sayouti S., Le Plan Maroc Vert et l'autosuffisance alimentaire en produits de base à l'horizon 2020, *Alternatives Rurales*, octobre 2015
- FAO, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, CIRAD – CIHEAM-IAMM, Mostafa Errahj, Cont. Caroline Lejars, Issam Sellika, Marcel Kuper, Nicolas Faysse, Patrick Dugué, Younes Bekkar and Zeine El Ghassem. L'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du nord - pays focus : le Maroc, 2017
- FAO, Le Maroc face au changement climatique
- FAO, OCDE, Adopter une approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2017

GIZ Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural (PEJ II)

Haut-Commissariat au Plan, Budget économique exploratoire 2019, juillet 2018

Haut-Commissariat au Plan, Annuaire statistique du Maroc 2013, 2015, 2016, 2017

Haut-Commissariat au Plan, Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités, novembre 2017

Haut-Commissariat au Plan, Activité, emploi, et chômage, Premiers résultats, 2016

Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/14

Haut-Commissariat au Plan, Prospective Maroc 2030, Gestion durable des Ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc, 2006

Haut-Commissariat au Plan, Prospective Maroc 2030, Agriculture 2030 : quels avenir pour le Maroc

<http://maroc-citrus.com/statistiques-2>

<http://www.agriculture.gov.ma/pages/economie-de-leau>

[http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats\\_programmes\\_vf.pdf](http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/contrats_programmes_vf.pdf)

<http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/Produits-du-terroir.pdf>

<https://Int.ma/oleiculture-vers-production-record/>

<https://www.agrici.net/actualites/maroc-l-emploi-agricole-en-milieu-rural-au-coeur-de-la-14e-edition-du-salon-de-l-agriculture-siam.html>

<https://www.fellah-trade.com/ressources/pdf/promotion-et-diversification-des-exportations-2018.pdf>

<https://www.wri.org/blog/2015/08/ranking-world-s-most-water-stressed-countries-2040>

<https://www.wri.org/blog/2015/08/ranking-world-s-most-water-stressed-countries-2040>

Invest in Morocco, Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

IRES, Evolution du positionnement international du Maroc, septembre 2018

IRES, Vulnérabilités climatiques et stratégies de développement. (Ed I. R. d. E. Stratégiques), Rabat, 2014

IRES, Le Maroc face au changement climatique, Incidences sur la trajectoire de développement et perspectives d'adaptation, Second Rapport stratégique de synthèse, Décembre 2013

IRES, Le Maroc face au changement climatique, Incidences sur la trajectoire de développement et perspectives d'adaptation, Rapport stratégique de synthèse, Février 2011

Loi 10-95 sur l'eau

Loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le Dahir n° 1-10-08 du 11 février 2010 et publiée au BO du 18 mars 2010.2013, P 42.

MAPM, Note de veille fruits rouge, Note stratégique n°100

MAPMDREF, Agricultures en chiffres 2017, Editions 2018

MAPMDREF, Fonds de développement agricoles : les aides financières pour la promotion des investissements agricoles, avril 2018

MAPMDREF, Contrats programmes pour le développement des filières de production, 2015

MAPMDRZEM, Produits du terroir du Maroc, Catalogue national, Edition 2014

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples, Le Maroc, 2015

Ministère de l'Economie et des Finances, Code général des Finances 2016

Ministère de l'Economie et des Finances, Compétitivité hors prix des exportations marocaines :Esquisse de la qualité des produits des secteurs phares, octobre 2015

Ministère de la santé, Stratégie Nationale de Nutrition (2011-2019)

Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, Politique de changement climatique au Maroc, mars 2014

Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, Politique de changement climatique au Maroc, mars 2014

Ministère des Finances et de la Privatisation, CIRCULAIRE N° 4977/222, Entrée en vigueur de l'accord de libre-échange Maroc-Etats Unis, 2005

Ministère des Finances, « Rapport sur la compensation », Loi de Finances 2018

Ministère du Commerce extérieur, Synthèse du plan national pour le développement et la promotion des exportations, "Maroc Export plus"

Ministère du Commerce, Arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n°1308-94 du 7 kaada 1414 (19 avril 1994) fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation tel qu'il a été modifié et complété.

Mokssit A. (2012). Environnement et changement Climatique au Maroc : Le point sur le changement climatique au Maroc. Disponible sur : [http://www.kas.de/wf/doc/kas\\_31546-1522-1-30.pdf?120706103051](http://www.kas.de/wf/doc/kas_31546-1522-1-30.pdf?120706103051).

Najib Akesbi, 2011, la nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-telle l'insécurité alimentaire du pays ? L'Harmattan « Confluences Méditerranée »\_ 2011/3 N° 78 | pages 93 à 105

OMC, Examen de politique commerciale, Rapport du Secrétariat, Royaume du Maroc, WT/TPR/S/329, décembre 2015

Oxford Poverty and Human Development Initiative, "Morocco Country Briefing", Multidimensional Poverty Index Data Bank, 2018

Recensement général de l'agriculture de 1996.

Royaume du Maroc, Stratégie nationale de développement durable 2030, Octobre 2017

Royaume du Maroc, Stratégie nationale de développement rural, Résumé exécutif, 2010

Sadiki M., La rareté de l'eau : défis et opportunités, cas du secteur agricole au Maroc, novembre 2017

Secrétariat d'Etat chargé du développement durable, Feuille de route pour la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, 2018

SSWE, Seconde communication nationale de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Ed S. s. f. w. a. environment), 2010

Trademap, Statistiques du commerce international

Union européenne, Lutte contre le changement climatique au Maroc, Un engagement de l'Union européenne à la hauteur du partenariat

USDA, Food Processing Ingredients, 2018

USDA, Morocco citrus annual, 2017

Welthungerhilfe (WHH); International Food Policy Research Institute (IFPRI) et Concern Worldwide, 2018

World Bank, Beyond scarcity: Water security in the Middle East and North Africa. (Ed M. Development): World Bank Group, 2017

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - COMPTES NATIONAUX - PIB AUX PRIX COURANTS

	Moyenne 2007-11	2012	2013	2014	2015	2016
PIB aux prix courants (En millions DH)	743535	847881	897923	925376	988021	1016119
Total des valeurs ajoutées (En millions DH)	668920	781813	818413	830708	874050	895994
Secteur primaire	92551	104540	120228	107802	125685	122187
Agriculture, chasse et services annexes	86372	97582	112195	99084	115728	110741
Pêche, aquaculture	6179	6958	8033	8718	9957	11446
Secteur secondaire	190516	223903	234973	244091	253717	264729
Industrie alimentaire et tabac		41510	51616	57681	59800	56145
Secteur tertiaire *	385853	453370	463212	477135	488776	509078
VA non agricole	576370	677273	698185	721226	742493	785253

\*Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

## ANNEXE 2 - LES 10 PLUS GROSSES ANNONCES D'IDE DANS L'AGRO-ALIMENTAIRE AU MAROC EN 2012/13

Investisseur	Origine	Date	Type	Projet	ME
Danone Imperial Tobacco Altadis	France /	2012 2006	JV financière, participation JV financière, participation	Le leader mondial renforce sa présence au Maroc en portant sa participation à 67% dans Centrale Laitière, numéro un des produits laitiers dans le pays Le groupe franco-espagnol qui détient 80% du capital de la Régie des Tabacs, acquiert les 20% restants pour un montant de 4 milliards de MAD	550 362,12
Castel	France	2003	JV financière, participation	Le groupe rachète à l'ONA ses participations dans Brasseries du Maroc (54,29 %), Branoma (12,77%), pour plus d' 1,7 milliard de MAD	149,35
Sofiproteol Lesieur	France	2011	JV financière, participation	La filiale du groupe prend le contrôle de 41% du capital de Lesieur Cristal, filiale du groupe SNI (ONA), n°1 des huiles alimentaires au Maroc	130
Kraft Foods	États- Unis	2012	Acquisition, privatisation totale	Le groupe rachète les 50% restants de Bimo, leader du biscuit au Maroc, auprès de la holding royale SNI, qui s'oriente vers de nouveaux secteurs	116,4
Jaipuria / RJ	Inde	2011	Acquisition, privatisation totale	Le groupe spécialisé dans la production et la distribution de boissons gazeuses dans le sud de l'Asie achète la filiale marocaine de Pepsi Cola	75,9
Coca-Cola	États- Unis	2012	Extension	Le groupe lance un plan d'investissement en 2012 portant sur une nouvelle usine à Nouaceur et la rénovation d'autres sites comme Oujda	72,7
Cobega	Espagne	2003	Création	Cobega débourse 73 millions d'USD pour son troisième centre d'embouteillage au Maroc Le groupe veut investir 352 millions de MAD dans 5 projets (504 emplois) : exploitation oléicole avec usine, chaîne Nicolas, production de bière	64,53
Castel	France	2007	Création	La Mediterranean Aquaculture Company, filiale locale de la banque d'investissement, obtient une concession d'élevage et transformation de coquillages	40,8
Gulf Merchant Bank	Émirats Arabes Unis	2011 et PPP	Concession		35

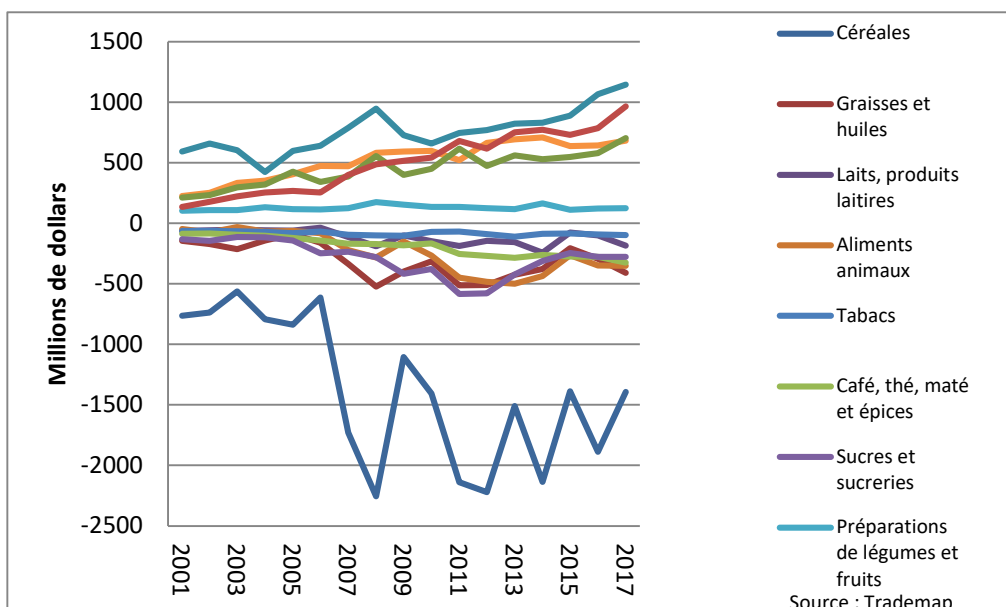
Source : Euromed@change

**ANNEXE 3 - EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'INDICE DE LA FAIM (GHI) AU MAROC**

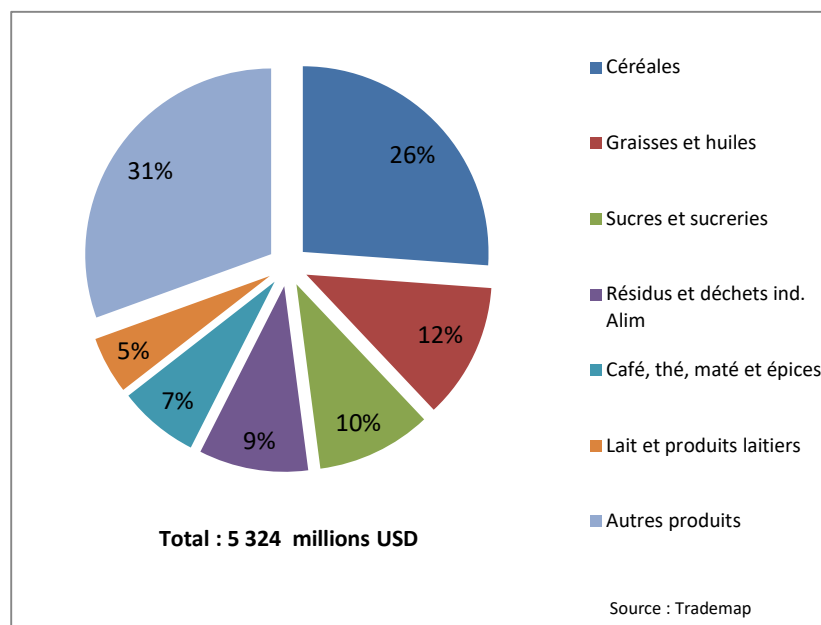
	<b>1999-2001</b>	<b>2004-2006</b>	<b>2009-2011</b>	<b>2013-2017</b>
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	6,8	5,7	5,2	3,9
	<b>1998-2002</b>	<b>2003-2007</b>	<b>2008-2012</b>	<b>2015-2017</b>
Prévalence de l'émaciation sévère, poids insuffisant par rapport à la taille (% enfants de moins de 5 ans)	4,2	10,8	2,3	3,7
	<b>1998-2002</b>	<b>2003-2007</b>	<b>2008-2012</b>	<b>2015-2017</b>
Prévalence du retard de croissance infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	24,2	23,1	14,9	17,4
	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2016</b>
Taux de mortalité infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	5	4,1	3,4	2,7

Source : IFPRI, 2018

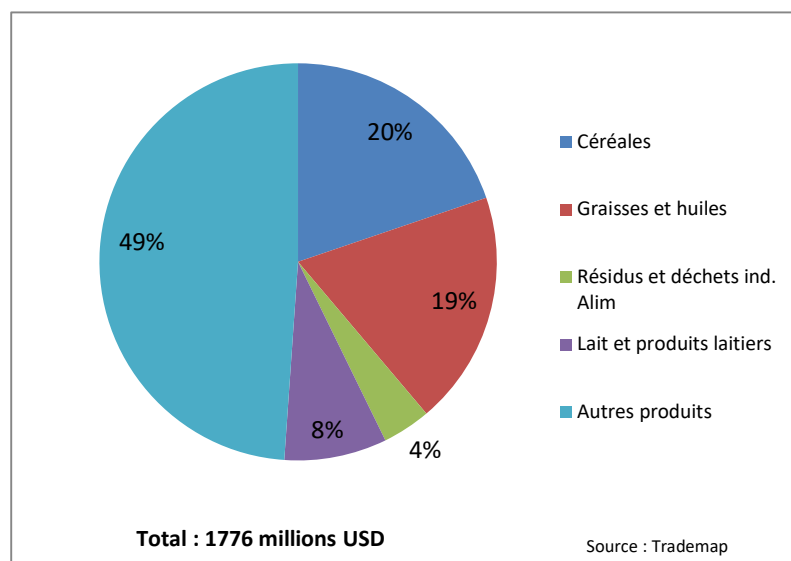
**ANNEXE 4 - BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE MAROCAINE PAR PRODUIT EN 2017 (MILLIONS USD)**



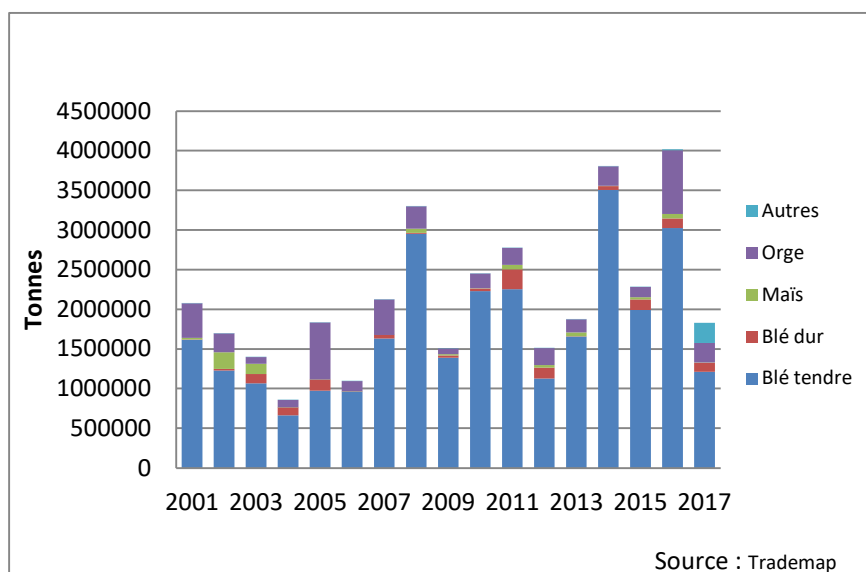
**ANNEXE 5 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**



**ANNEXE 6 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES D'UE PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**

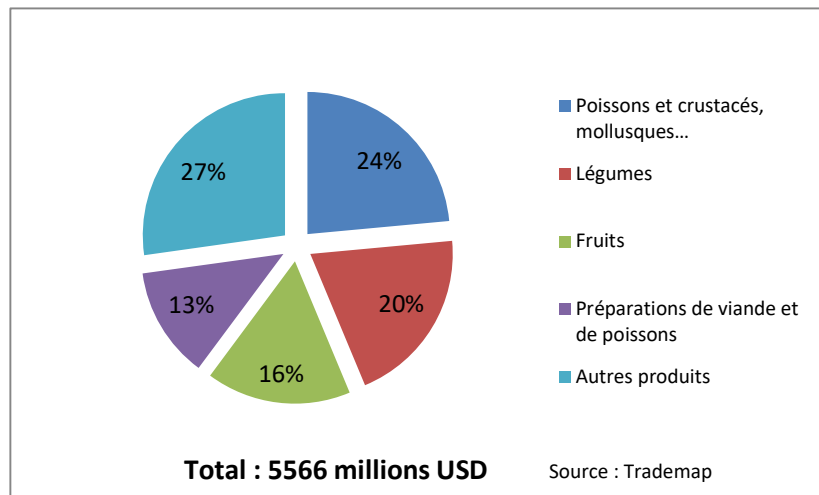


**ANNEXE 7 – IMPORTATIONS MAROCAINES DE CEREALES EN PROVENANCE DE L'UE 2001-2017 (TONNES)**

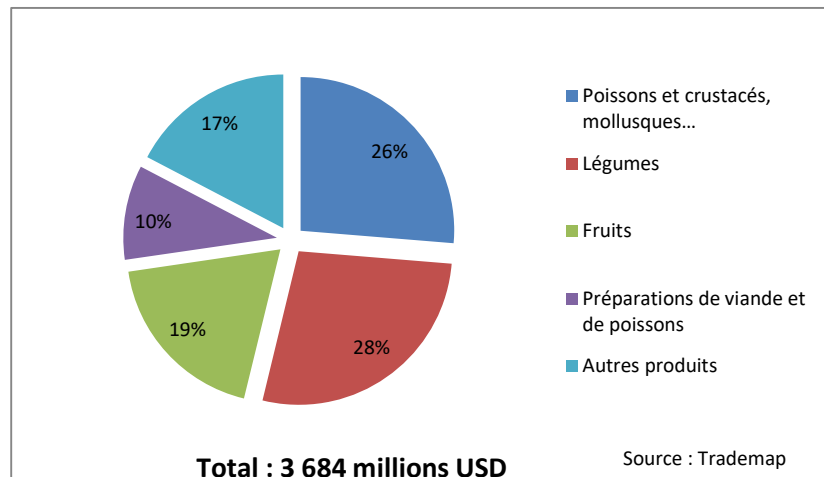




**ANNEXE 8 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**



**ANNEXE 9 – EXPORTATIONS MAROCAINES DE PRODUITS AGRICOLES D'UE PAR PRODUITS EN 2017 (MILLIONS DE DOLLARS)**



**ANNEXE 10 EXPORTATIONS MAROCAINES DE FRUITS EN VALEUR EN 2017 PAR PAYS IMPORTATEURS**

